

## Verbatim du Conseil d'Administration du 12 décembre 2017

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### ➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,  
Monsieur Sébastien CHEVALIER,  
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),  
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h45),  
Madame Sylviane LEONI (présente jusqu'à 18h10),  
Monsieur Louis de MESNARD.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### ➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Madame Peggy CENAC-GUESDON (présente jusqu'à 18h25),  
Madame Sandrine ROUSSEAU (présente jusqu'à 18h10),  
Monsieur Philippe SALVADORI,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège des personnels BIATSS**

#### ➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,  
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h),  
Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 16h45),  
Monsieur David COUSSON (procuration à Delphine BADIAN),  
Monsieur Alexandre FOURNIER,  
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 16h45).

### **Collège des usagers**

#### ➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alfred BERINGER (procuration à Eléonore LAURENS),  
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD (suppléé par Emelyne BRASSART),  
Madame Orane JUBAN (procuration à Emelyne BRASSART),  
Madame Eléonore LAURENS (présente jusqu'à 15h45),

#### Membres absents

Monsieur Geoffrey RICARD,  
Monsieur Théo SAINTE-MARIE.

### **Personnalités extérieures**

#### ➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (procuration à Alain BONNIN),  
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Sylviane LEONI),  
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),  
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Alexandre FOURNIER),  
Monsieur Bruno HEIN (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),  
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent jusqu'à 15h50, procuration à Vincent THOMAS à partir de 15h50),  
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD),

#### Membre absent

Madame Océane CHARRET-GODARD.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,  
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

### **Invités**

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,  
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,  
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,  
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président étudiant délégué à la Vie et la démocratie étudiantes,  
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,  
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,

## Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président .....	1
II) Questions financières .....	10
1. Détermination des recettes fléchées de l'établissement pour l'exercice 2018.....	10
2. Budget initial 2018.....	11
3. Tarifs, subventions et dons .....	33
4. Sorties d'inventaire.....	34
III) Travaux du Comité Technique (CT) du 30 novembre 2017.....	34
1. Programme annuel de prévention des risques professionnels 2018.....	34
2. Organisation du pôle RH dans le cadre de SIHAM.....	35
3. Transfert de postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup Dijon.....	37
4. Prévisions de recrutement BIATSS 2018.....	37
IV) Rapport d'activité annuel 2017 de la Direction du numérique .....	47
V) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 décembre 2017.....	63
1. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 21 novembre 2017 .....	64
2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2018 .....	65
3. Vote des « Attendus » par mention de Licence .....	70
4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 28 novembre 2017 .....	76
- Accès en première année de Licence : paramétrages de la plateforme Parcoursup session 2018 .....	76
- Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne.....	82
- Projets internationaux .....	83
- Offre de formation .....	84
- Charte de la VAE à l'Université de Bourgogne .....	86
- Rentrée 2019 :.....	87
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2017 .....	91
1. Campagne BQR 2018 (Programme 1) : Attribution des subventions .....	91
2. Demandes de subvention FEDER : Programme transversal Plateformes - Campagne PARI 2017 ....	92
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	93
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	93
2. Compte rendu des conventions hors subvention .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Compte rendu des marchés passés en 2017 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VIII) Questions diverses.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# PROCÈS-VERBAL

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

#### (SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Bienvenue à ce conseil d'administration. Merci de votre présence pour le dernier conseil d'administration de l'année 2017 où nous allons pouvoir débattre et délibérer sur la proposition de budget initial pour l'année 2018.

#### **I) Informations du Président et du Vice-Président**

**Le Président.-** Quelques points d'information en ouverture de ce conseil, assez peu nombreux finalement puisque nous avons eu un conseil d'administration, il y a environ trois semaines.

Je voulais vous dire, comme je vous l'avais indiqué, que nous avons tenu, il y a une dizaine de jours, un séminaire de gouvernance de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté qui s'inscrivait directement dans la continuité de la décision qui a été prise par la ministre de permettre de revisiter le cadre juridique de la politique de site, étant entendu que dans beaucoup de régions et sur beaucoup de sites universitaires, le cadre actuel qui est encadré par la loi de juillet 2013 est un cadre qui s'avère insatisfaisant pour différentes raisons.

Compte tenu de ces insatisfactions assez généralisées, la ministre, en accord avec beaucoup d'acteurs, a souhaité que le cadre juridique puisse être revu et cette révision se fera dans le cadre d'ordonnances qui sont en cours de discussion ou seront en cours de discussion dans les prochaines semaines au Parlement.

Et vous savez que globalement, ces ordonnances, en l'état, en tout cas avant le débat parlementaire, portent quatre types de dispositions.

La première, la possibilité de rentrer dans un dispositif expérimental pour les établissements.

La seconde, qui est quelque chose de tout à fait nouveau, qui est la possibilité qui est donnée aux COMUE de revoir leur cadre juridique et éventuellement en dérogeant à la loi Fioraso, donc elles ont également la possibilité d'expérimenter pour les COMUE.

Le troisième élément qui figure en l'état dans le projet d'ordonnance est la possibilité de remettre, de revalider le grand établissement, donc la forme juridique du grand établissement, qui a existé puis qui avait été supprimée. Donc les

ordonnances proposent que ce dispositif, ce cadre juridique puisse à nouveau être valide.

Et quatrième élément possible, la dérogation à ce qui était un des éléments clés probablement de la loi Fioraso qui était le périmètre académique ou interacadémique comme périmètre obligé pour les regroupements pour la définition des sites et donc il y aurait possibilité, sous réserve de validation par le Parlement, de revenir sur ce périmètre et de lui apporter davantage de souplesse.

C'est dans ce contexte-là et dans la continuité également du congrès de la COMUE qui avait eu lieu à la fin du mois de septembre, je crois, que nous avons décidé, avec la COMUE et avec les chefs d'établissement, de tenir un conseil des membres extraordinaire pour débattre de l'avenir tel que nous le voyons.

Nous avons eu une longue session de travail qui a permis, avec vraiment une très forte majorité, six établissements sur sept se sont prononcés, donc qui a permis, avec une très forte majorité au conseil des membres, de prendre trois délibérations qui sont importantes.

La première de ces délibérations est que les élections aux instances de la COMUE aient désormais lieu par un suffrage qui soit un suffrage indirect, c'est-à-dire que les instances de la COMUE deviendraient de façon claire des émanations des instances des établissements.

C'est quelque chose qui en soi n'a rien de surprenant. C'est un mode de désignation qui existe déjà dans la loi Fioraso pour les COMUE de plus de dix établissements. Il se trouve que la loi Fioraso ne l'avait pas permis pour les COMUE de moins de dix établissements et donc c'est en soi une demande qui n'a rien d'extraordinaire et qui permettra, en tout cas qui a l'ambition de permettre, un vrai partenariat gagnant-gagnant entre les établissements et la COMUE dans le respect mutuel de ces deux types d'établissements, COMUE et établissements qui sont fédérés.

Cela est une première délibération qui a été prise.

La seconde délibération, qui a été prise également à six voix sur sept des membres fondateurs de la COMUE, est le fait que l'ordre du jour du conseil d'administration de la COMUE soit désormais validé par le conseil des membres, ce qui, pour l'heure, n'est pas le cas.

Enfin, la troisième délibération, également votée par six des sept établissements fondateurs de la COMUE, est le fait que les vice-présidents de la COMUE soient désormais - quand je dis « désormais », c'est bien entendu pour la prochaine mandature - proposés par les chefs d'établissement, ce qui évitera cette sorte de double ligne de gouvernance entre la gouvernance des établissements et la gouvernance de la COMUE.

Il s'agit, à travers ces délibérations, à la fois de bien montrer que la COMUE est un établissement qui procède de ses établissements fondateurs et, d'autre part, d'établir une véritable continuité de gouvernance entre la gouvernance des établissements et la gouvernance de la COMUE.

Incontestablement, ce sont des évolutions qui ont un soutien large, et je vous le dis, l'université de Bourgogne n'a pas été isolée dans cette discussion puisque cinq des autres établissements partagent clairement cette vision qui devrait maintenant être débattue plus largement dans les instances, étant entendu qu'en matière de statuts de la COMUE, le conseil des membres est l'instance qui véritablement politiquement emporte la décision.

Voilà ce premier point.

Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir ?

Allez-y.

**M. Rollin.**- Oui, avant que vous ne continuiez le reste des informations, sur ce point-là, je vais réagir. J'ai déjà eu l'occasion de réagir au comité technique, mais on peut le faire dans une instance tout à fait officielle.

Cela ne m'étonne pas que les chefs d'établissement approuvent, soient tout à fait favorables à la disparition d'une opposition au sein des conseils d'administration. Je pense que n'importe quel chef d'établissement ne souhaiterait que cela, d'avoir un conseil qui soit à sa solde et dont les voix dissonantes ne pourraient que s'abstenir, ne pourraient s'exprimer.

D'ailleurs, j'avais remarqué dans un CA précédent où, dans un verbatim, vous étiez content que le CA se déroule à un rythme rapide puisqu'il n'y avait pas d'opposition, nous n'avions pas siégé. C'est bien cela, je pense, que tout chef d'établissement voudrait.

Donc, moi, je vous dis que cela sera plus facile. Les établissements s'en sortiront renforcés.

Je crois surtout que les personnels de ces établissements seront de plus en plus méfiants vis-à-vis de ces structures où ils ne sont plus représentés.

Moi, je suis choqué que dans l'enseignement supérieur où on a une fonction d'éducation, de formation, où le but est de former des étudiants à la citoyenneté, dans nos instances, on ferme ce secteur par de la cooptation, parce que c'est cela.

La loi Fioraso était ce qu'elle est, mais elle était incomplète. Nous avons dénoncé dès le départ le pouvoir du conseil des membres. Finalement, cela se renforce là-dessus, et moi, je trouve que...

Déjà que l'on voit au sein de notre établissement, ce conseil d'administration, qui est devenu une chambre d'enregistrement, le HCERES, dans son rapport, l'avait dit, n'est pas un lieu de débat. Qu'est-ce qui sera un lieu de débat dans un conseil d'administration où les gens seront cooptés entre eux ?

C'est vrai que l'entre-soi est toujours mieux que d'essayer de porter des débats et de réfléchir à une politique commune et qui soit partagée par le plus grand nombre. Ce n'est pas ce que veulent les chefs d'établissement, on n'en prend pas acte, mais on répondra de manière différente dans d'autres instances.

**Le Président.**- Oui, Sébastien ?

**M. Chevalier.**- Je prends note de ces évolutions.

Une remarque et une question.

La première remarque. Je suis troublé de ces évolutions qui sont à l'encontre de ce que le rapport HCERES d'UBFC préconisait et, au contraire, qui signalait que selon lui, selon les experts qui ont évalué le dossier, considérait que le conseil des membres avait un poids trop important, très important en tout cas, vis-à-vis des instances de la COMUE.

La question. Cette délibération qui est au sein du conseil des membres, le conseil des membres est un lieu de discussions stratégiques de la COMUE, mais est-ce que cette décision doit être validée désormais par le CA de la COMUE ?

**Intervenant.**- (*Intervention inaudible*).

**M. Chevalier.-** Encore une autre question. À quel moment ces évolutions prennent date ? Est-ce que c'est très prochainement ? Est-ce que c'est pour les prochaines élections, donc en 2020 ?

**Le Président.-** Clairement, on est au tout début de la discussion, du processus qui va amener à réviser le cadre juridique qui gouverne les liens entre les établissements. On est au tout début puisque les ordonnances qui vont permettre ces évolutions ne sont pas encore votées par le Parlement.

Mais, précisément, compte tenu de la complexité de la situation, compte tenu de la nécessité de donner toute sa chance au dialogue, on a souhaité débiter cette discussion statutaire suffisamment tôt pour nous donner une chance de conduire des évolutions qui soient des évolutions les plus largement partagées.

Donc pour répondre à ta question, Sébastien, on est au début du processus. La durée de ce processus va être terriblement conditionnée par la date à laquelle le débat parlementaire va valider les ordonnances. Pour l'heure, on n'a pas de certitude à ce sujet. On nous a dit que probablement ce serait le cas au début du mois de janvier, mais on n'a pas véritablement de certitude.

Deuxièmement, pour ce qui concerne les statuts. Les évolutions statutaires concernant la COMUE doivent être validées par le conseil des membres. C'est un vote qui est un vote impératif. Les décisions du conseil des membres s'imposent. Je crois que c'est à la majorité des deux tiers, me semble-t-il, dans les statuts. Évidemment, après le débat en conseil des membres, elles doivent également faire l'objet d'un débat et d'une délibération en conseil d'administration. C'est tout à fait le cas.

Et donc, de fait, il va s'installer un dialogue, une discussion entre le conseil des membres et le conseil d'administration de la COMUE.

**M. Chevalier.-** Et par rapport aux recommandations du HCERES ?

**Le Président.-** Le HCERES a émis cette recommandation. En même temps, la réalité de la COMUE, ce sont bien les établissements qui font vivre cette COMUE et je pense que la voix de six établissements sur sept de la COMUE est une voix qui doit être entendue et qui veut dire beaucoup sur la façon dont ces établissements considèrent le fonctionnement actuel de la COMUE. Il ne serait donc pas audible que cette quasi-unanimité ne soit pas suivie d'effet.

Mais encore une fois, on est au début d'un processus qui est maintenant clairement engagé.

Peggy ?

**Mme Cénac-Guesdon.-** D'abord, je partage tout à fait l'avis de Jean-Emmanuel Rollin exprimé sur cette question.

J'ai une question. Est-ce qu'on pourrait savoir qui est le septième établissement qui a refusé de voter les trois délibérations, d'une part, et, d'autre part, est-ce que vous pouvez m'expliquer en quoi un passage à un suffrage indirect est une évolution positive (*mot inaudible*) ?

**Le Président.-** Pour ce qui est de la première question, c'est l'université de Franche-Comté qui n'a pas voté favorablement les différentes propositions.

Pour le second point. Il est bien clair que dans un mécanisme de suffrage qui est un mécanisme indirect, si chaque établissement délègue ses représentants dans

les instances du méta-établissement qui est constitué, évidemment la signification politique est tout autre que dans une élection qui est au suffrage direct. Et clairement, dans cette élection, dans une élection au suffrage indirect, il apparaît, si elle est *in fine* validée, que ce sont bien les établissements ensemble qui se fédèrent pour porter une politique et que la COMUE est un établissement qui est un établissement coordinateur d'une politique qui est la politique de ses établissements fondateurs.

Donc, derrière ce mode de scrutin, il y a évidemment... à travers ce mode de scrutin, il y a évidemment une signification qui est importante entre une COMUE qui est une COMUE qui est émanation de ses établissements fondateurs ou, à l'inverse, une COMUE d'en-haut qui part de la COMUE, laquelle COMUE vient transférer en cascade aux établissements une partie de sa légitimité. Vous voyez bien que dans un cas et dans l'autre, le modèle, la signification politique est tout à fait différente.

**M. de Mesnard.**- En tant que VP CA, je voudrais quand même dire un mot sur la démocratie au sein du CA.

Je voudrais rappeler quand même que le CA a été formé conformément à la loi, d'une part. La loi de la démocratie française. On peut l'estimer mauvaise, mais c'est vrai.

Ensuite, que le Président Bonnin a introduit un changement énorme dans la composition du CA par rapport à ce qui se faisait avant. En particulier, les personnels BIATSS ont maintenant six représentants, soit autant que les professeurs, maîtres de conférences et étudiants. C'est quand même une avancée majeure. Je me demande si nous ne sommes pas la seule université en France.

**M. Rollin.**- Non... Non.

**M. de Mesnard.**- Ou, en tout cas, il y en a très peu qui suivent ce modèle.

**M. Rollin.**- Il y en a de plus en plus qui le suivent.

**M. de Mesnard.**- Autrefois, il me semble, de mémoire, qu'il y avait deux BIATSS.

**Intervenant.**- Trois.

**M. de Mesnard.**- Trois, merci. Et on est passé à six, ce qui est donc, si je ne me trompe, un doublement. C'est quand même une vraie avancée démocratique.

Ensuite, sur la phrase qui a été prononcée, mais cela va être très court, « les débats ont été rapides parce qu'il n'y avait pas d'opposition ». Ce n'est pas ce qu'a dit le Président. Je suis chargé du verbatim.

**M. Rollin.**- Non, ce sont mes propos à moi.

**M. de Mesnard.**- Voilà.

**M. Rollin.**- Je les garde pour moi.

**M. de Mesnard.**- Et il n'y avait pas d'opposition, c'est un fait.

**M. Rollin.**- C'est comme cela que cela a été compris par les personnels.

**M. de Mesnard.**- Ensuite, le Président s'est félicité que les débats aient été menés rapidement. C'est un petit peu différent. Il y a donc deux faits, une phrase du Président qui s'arrêtait à « les débats ont été menés d'une manière rapide ». Ce n'est pas tout à fait la même chose que de dire « le Président a dit que les débats avaient été menés d'une manière rapide parce qu'il n'y avait pas d'opposition ».

**Le Président.**- On n'est là que dans les informations de début de conseil, je ne voudrais pas qu'on en fasse un point d'ordre du jour...

**M. Rollin.**- Il ne faudrait pas que ce soit trop long. Il ne faudrait pas que les débats s'éternisent.

**Le Président.**- ...même si je rajoute de l'intérêt que peut susciter cette question sur la gouvernance de la COMUE.

Je voudrais vous redire ce que j'ai déjà eu l'occasion peut-être de vous dire en conseil d'administration et devant d'autres instances. Je n'exclus pas, en fonction de la situation et en fonction des décisions qui devront être prises, à un moment qui sera un moment opportun et qui restera à fixer en fonction du calendrier, mais qu'encore une fois, je ne maîtrise pas bien, de réunir un congrès de notre université pour qu'on puisse débattre tous ensemble parce que cette question de la COMUE est, bien entendu, une question qui est essentielle pour notre avenir à tous.

Je voudrais vous dire un petit mot rapide également, j'ai quelques points mais qui vont aller très vite. Un mot rapide pour vous confirmer que nous organisons bien le 8 février, à la MSH, un colloque sur la stratégie internationale des universités, en lien avec les autres établissements, les organismes de recherche, la métropole, la Région et le monde économique, et que vous serez, comme l'ensemble des membres du conseil académique, invités à participer à ce colloque.

Un mot pour vous dire également que le nouveau directeur du centre Georges-François Leclerc vient d'être nommé par la ministre de la Santé. C'est Charles Coutant qui est un collègue de notre université qui prend donc pour cinq ans la direction générale du centre Georges-François Leclerc.

Nous nous sommes rencontrés, il y a quelques jours, et je crois que nous sommes en profond accord sur l'ensemble des enjeux que nous devons porter tous ensemble au niveau de notre Grand Campus et puis également au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté et dans le cadre du projet ISITE.

Un mot également pour vous dire que nous avons eu une réunion des doyens, cette semaine, et qu'à l'occasion de cette réunion des doyens, nous avons pour la première fois présenté l'ensemble... pas l'ensemble, mais une partie, l'essentiel des tableaux de bord financiers que l'équipe de gouvernance de l'établissement utilise chaque mois pour suivre les grands marqueurs de l'équilibre économique et financier de notre université.

Cela a été l'occasion, je pense, d'un débat et d'un transfert de connaissances extrêmement intéressants avec les directeurs de composantes et j'ai l'intention de répéter le même exercice en conseil d'administration et probablement, à deux ou trois reprises dans l'année, en fonction des ordres du jour, nous vous proposerons de partager ces tableaux de bord économiques et financiers qui sont toujours un instrument très utile pour peut-être mieux appréhender la complexité de l'environnement économique dans lequel nous sommes et la complexité des



décisions et des arbitrages qui doivent être pris. Donc dans le courant de cette année 2018, nous rentrerons avec les conseils d'administration dans ce dialogue autour des tableaux de bord.

Enfin, je ne voudrais pas prendre trop de temps parce qu'on a un débat budgétaire probablement un petit peu long cet après-midi, mais je voudrais passer la parole à Christelle qui est arrivée - voilà, Christelle est là -, pour vous dire un mot rapide, faire un point rapide sur la loi qui va gouverner les conditions d'accès à l'université de nos étudiants à partir de la rentrée prochaine.

Christelle.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Bonjour à tous. Le Président m'a demandé de vous faire un petit point d'étape sur la réforme de l'accès à la L1.

Plusieurs choses à vous dire. Tout d'abord, vous dire que les choses évoluent de jour en jour, ce qui nous force à nous adapter constamment puisque les informations nous arrivent au fil de l'eau, on va dire. Pour preuve, une note ministérielle qui nous a été adressée hier matin nous annonçant l'ouverture de la plateforme Parcoursup. J'ai testé ce matin, elle n'est encore pas accessible, du moins avec les identifiants APB que j'ai, mais c'est quelque chose qui est, semble-t-il, imminent.

Le deuxième point que je voulais faire, c'est vous dire, vous indiquer un petit peu la méthode de travail que j'ai adoptée. C'est un travail qui se fait à l'interface entre les composantes et le Rectorat. Donc les composantes que j'ai sollicitées déjà à plusieurs reprises pour des remontées soit de capacités d'accueil soit de premières réflexions sur les attendus et les critères d'évaluation des dossiers des candidats, mais bien sûr aussi le Rectorat avec qui on a un travail très important et en confiance. C'est la synergie du travail des composantes, du Rectorat et de l'équipe de gouvernance que je représente qui est vraiment au cœur de la mise en place de cette réforme.

Vous dire aussi que le travail, à l'heure actuelle, s'oriente sur quatre grands chantiers.

Le premier chantier est un chantier que l'on connaît déjà, qui est celui des capacités d'accueil. Elles ont pu être décidées en concertation avec les composantes, comme nous l'avons fait les années précédentes. Ce travail a été fait dès septembre-octobre. C'est le premier chantier.

Il y en a un qui est plus à l'état encore de « work in progress », celui des attendus et des éléments d'examen des dossiers de candidature. Nous n'avons pas, à « l'instant t » où je parle, encore officiellement le cadrage national. Il semblerait qu'une énième version, la douzième, et définitive nous soit adressée là, à l'instant, via le réseau des VP CFVU. Elle arrive.

Nous avons donc demandé aux composantes de nous faire des propositions en fonction de leurs différentes mentions de licence. Ce travail a été fait et, maintenant, va s'établir une navette entre la gouvernance et les composantes en lien avec un travail, encore une fois, de concertation avec le Rectorat.

Un troisième chantier est la mise en place de quotas sur le nombre de bacheliers extérieurs à l'Académie que nous serions susceptibles d'accueillir dans notre Académie. L'idée n'est pas forcément de mettre des quotas sur toutes les mentions de licence, mais sur les mentions de licence qui sont en tension où notamment, dans les années précédentes, on n'a recruté que des élèves bacheliers vœu 1 absolu du secteur. L'idée, en fixant ces quotas, c'est de protéger ou, tout du moins, de donner la priorité aux bacheliers de notre Académie.

Donc la semaine dernière, au Rectorat, avec les services du Rectorat, et en fonction des chiffres que nous avons observés au fil des années précédentes, sur les deux dernières années, nous avons fait des propositions de pourcentage de façon assez simple. C'est-à-dire que sur une filière très en tension, on met un quota de 5 % de bacheliers extérieurs ou 10 % suivant les cas.

Donc j'ai convenu hier avec la responsable du service académique d'information et d'orientation que j'allais soumettre aux composantes ces propositions de quotas et que cela ferait l'objet d'un dialogue entre nous et qu'ensuite, nous les ferions remonter au Rectorat.

Enfin, dernier chantier, celui de la création du parcours pédagogique spécifique, c'est-à-dire la remédiation, pour les bacheliers que nous accueillerions sous conditions, donc les « Oui si » dans la nouvelle réforme.

Là encore, il faut un travail en concertation avec les différents acteurs. Dans cette perspective, j'ai convié les directeurs de composantes à une première réunion de travail vendredi 15 décembre, donc ce vendredi, et le Rectorat sera présent pour cette réunion de travail.

Ce que je voulais aussi vous dire, c'est que lors de la CFVU du 5 décembre dernier, étant donné le calendrier des CFVU, nous étions contraints de prévoir un certain nombre de votes ou d'arbitrages.

Nous avons, par exemple, voté les capacités d'accueil en L1, mais dans la mesure où nous n'avions pas tous les éléments pour statuer sereinement sur tous les aspects de la réforme, par exemple les attendus dont nous avons parlé ou les taux d'accueil de candidats extérieurs, nous avons opté pour faire une CFVU exceptionnelle le 12 janvier prochain et celle-ci nous donne une petite marge de manœuvre, certes peu importante, mais précieuse pour justement redialoguer avec les composantes, redialoguer avec le Rectorat, de manière à trouver la meilleure formule pour tous ces éléments qu'il faut construire autour de la réforme.

À ce propos, je ferai donc un dernier point en lien avec les masters, et notamment les capacités d'accueil en M1 et les critères aussi de recrutement en M1. Je pourrais dire un petit peu la même chose que pour la L1 puisque, compte tenu du calendrier initial des CFVU, nous étions obligés de statuer le 5 décembre dernier sur ces capacités d'accueil. Cela dit, nous sommes toujours dans une phase de dialogue avec certaines composantes et aussi avec le Rectorat. Donc la CFVU du 12 janvier prochain nous permettra de, disons, statuer définitivement sur ces différents éléments.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Christelle.

Sébastien, oui, et ensuite on pourra entrer dans l'ordre du jour. De toute façon, vous verrez que plusieurs des points abordés dans l'intervention de Christelle, font l'objet de présentations dans le cadre des travaux de la CFVU que l'on verra tout à l'heure.

Sébastien.

**M. Chevalier.**- Juste une précision, Christelle. Juste une précision, s'il te plaît, sur les licences en tension. On parle bien de STAPS, PACES, Droit et Psychologie ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- Oui...

**M. Chevalier.**- Ce sont les quatre que l'on considère en tension à l'uB ?

Et puis je pose la deuxième question tout de suite, c'est juste sur les 5 % pour les quotas extérieurs. Est-ce qu'il y a une réflexion par rapport aux académies les plus proches de la nôtre ou, finalement, ces 5 % d'extérieurs viennent de n'importe quelle académie ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- Pour répondre à la première question, nous ne nous en sommes pas tenus seulement à STAPS, Psycho... Tu as cité aussi, pardon...

**M. Chevalier.**- PACES.

**Mme Serée-Chaussinand.**- PACES et Droit. Nous avons aussi pris d'autres formations comme Gestion. Je suis en train de rechercher... Voilà... Je suis en train de rechercher mon tableau de travail. Par exemple, sur Info-Com, nous avons une forte tension. Nous n'avons pris que les vœux 1 absolus du secteur l'an dernier. Donc la proposition que nous ferions c'est, par exemple, 5 %.

En STAPS, en revanche, même si c'est une formation en tension, le chiffre ne serait pas... Mais c'est à discuter avec la composante. C'est pour cela qu'il va y avoir cette navette, et si je ne l'ai pas fait avant c'est que j'attendais de voir quelle était la meilleure méthode en concertation avec le Rectorat. Donc pour STAPS, nous opterions plutôt pour un chiffre de 10 % qui permet d'inclure les sportifs de haut niveau qui représentent un certain nombre de bacheliers.

Comment dire ? Le pourcentage est soit de 5 % soit de 10 % et dans la plupart des cas... et, dans certains cas, il n'y a pas de taux, ou de quotas si on peut dire, pour les bacheliers extérieurs parce que ce n'est pas nécessaire. Et donc les 5 et 10 % correspondent à l'analyse que l'on a pu faire du recrutement au cours des deux dernières années. Donc si nous avons un petit peu recruté à l'extérieur ou pas du tout, cela permettait de définir ce taux.

Outre les quatre que tu as cités, il y a aussi Droit. Il y a Gestion que je citais. Il y a l'EFEC aussi qui est une autre filière en tension chez nous.

Voilà pour l'essentiel.

**M. Chevalier.**- Et par rapport aux 5 %, académies proches ou académie, quel que soit le... Du moment qu'ils sont extérieurs à l'Académie...

**Intervenant.**- Micro.

**M. Chevalier.**- Pardon... Du moment qu'ils sont extérieurs à l'Académie, ils sont considérés comme extérieurs ou est-ce qu'il y a une façon de penser différemment pour les académies proches de la nôtre ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- On n'a pas forcément pensé en ces termes parce qu'il nous manque quand même un élément. C'est-à-dire que l'on a réfléchi en termes d'Académie de Dijon, se disant que dans cette première étape, ce serait la zone de référence et que ce n'est que dans la procédure complémentaire que l'on fonctionnerait en région académique. Mais nous n'en avons pas une certitude absolue. Donc ces chiffres ont été faits en fonction de l'Académie de Dijon.

**M. Chevalier.**- Merci.

**Le Président.**- Merci, Christelle.

On va donc pouvoir entrer dans l'ordre du jour en commençant par les questions financières. Je vais donc demander à Dominique Delmas de venir me rejoindre.

On a un premier point qui appelle délibération et qui concerne les recettes fléchées de l'établissement.

C'est toi qui intervies sur ce point ou c'est Magali ?

Sinon, je le fais rapidement pendant que tu t'installes, Dominique. Le point est très, très rapide.

## **II) Questions financières**

### **1. Détermination des recettes fléchées de l'établissement pour l'exercice 2018**

**Le Président.**- Le décret de novembre 2012 qui est relatif à la gestion budgétaire et comptable publique invite théoriquement les établissements à déterminer les recettes qui sont fléchées.

Les recettes fléchées, comme chacun le comprend, permettent d'identifier au sein des recettes de l'établissement un certain nombre d'opérations pour lesquelles on peut être amené à donner une justification précise de l'utilisation des fonds vis-à-vis d'un bailleur de fonds.

Cette année, comme l'année passée, notre université a fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2018 pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que le contexte financier dans lequel nous sommes n'a pas permis d'engager une réflexion qui soit une réflexion suffisamment structurée pour que nous puissions déterminer nos recettes fléchées pour l'exercice 2018.

Parce que, d'autre part, la GBCP a transformé en profondeur la façon de travailler, a transformé en profondeur nos procédures comptables et financières et que tout ceci, pour l'heure, n'est pas suffisamment abouti pour que nous puissions nous engager dans ce concept de recettes fléchées.

Donc la proposition qui est faite, comme c'était le cas l'année passée, est de ne pas nous emparer de ce dispositif de recettes fléchées pour cette année. De toute façon, les recettes dans un établissement sont, par principe, globalisées et les recettes fléchées ne sont qu'une exception à la procédure générale. La réalité, c'est qu'on reste dans une procédure qui est générale.

Mais je crois comprendre que ceci appelle, néanmoins, une délibération de la part de notre conseil d'administration.

**M. de Mesnard.**- Absolument.

**Le Président.**- Donc si vous avez des questions, nous pouvons répondre à vos questions, mais c'est vraiment quelque chose d'éminemment technique.

Donc je le soumetts à votre délibération et la délibération qui vous est proposée est formulée de la façon suivante : « L'établissement fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2018 ».

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne participe pas au vote ?

Je vous remercie.

**28 voix pour, 1 abstention**

Avant de rentrer dans ce qui est l'élément important de notre conseil d'administration d'aujourd'hui, qui est le débat budgétaire pour l'année 2018, je voudrais, et avant que Dominique n'intervienne, vous donner quelques éléments macroscopiques de lecture, d'interprétation de ce qui va suivre, et d'analyse peut-être plus politique de ce qui va suivre.

## 2. Budget initial 2018

**Le Président.**- Je dois vous dire que ce budget 2018, vous allez le voir, est un budget, je l'ai dit déjà, qui marque un retour de notre université sur une trajectoire qui est une trajectoire favorable et donc c'est quelque chose qui est tout à fait encourageant par rapport à la situation que nous avons vécue l'an passé.

Ce budget est construit sur quatre grandes orientations politiques.

La première, c'est bien sûr le plan de retour à l'équilibre qui a été voté, que nous avons voté au mois de juillet et qui donne, bien entendu, un cadre contraint qui s'impose à nous, et qui contraint, bien entendu, pour encore deux années, 2018 et 2019, l'ensemble de nos décisions budgétaires.

Le deuxième élément politique qui marque ce budget est que précisément, dans le cadre de ce PRE, ce budget reste exigeant en matière de masse salariale, et c'est bien normal compte tenu du poids de la masse salariale dans notre budget, mais nous avons déjà délibéré sur la campagne d'emplois en septembre dernier et vous en connaissez les éléments.

C'est un budget qui reste exigeant, avec toujours la même exigence en matière de coût de l'offre de formation. Des décisions importantes et courageuses ont été prises pour l'offre de formation qui a débuté en septembre dernier et il sera essentiel qu'en 2018, nous puissions exécuter en matière d'offre de formation ce budget comme nous l'avons voté.

Le troisième point qui est important en matière de grandes orientations politiques est que ce budget marque une reprise des investissements et que 2018 va notamment être marquée, en tout cas si le conseil d'administration valide ce budget, et on va le voir dans quelques minutes, par un renforcement d'un certain nombre de dépenses d'investissement, notamment dictées par des exigences de sécurité bâtiminaire et de sécurité globale du campus.

Enfin, quatrième point, quatrième parti pris politique qui marque ce budget, c'est toujours le maintien de la dotation de fonctionnement aux unités de recherche que nous ne proposons pas de baisser. La recherche continue de faire des efforts, mais nous sanctuarisons la dotation des unités de recherche.

Parallèlement et globalement, et je crois qu'on l'avait vu au mois de septembre, ce budget est marqué par un assouplissement et une augmentation de la dotation de fonctionnement des composantes. Pas dans toutes les composantes, mais un certain nombre de composantes qui se trouvaient en difficulté voient une augmentation de leur dotation de fonctionnement.

Voilà quatre options politiques qui ont sous-tendu l'ensemble de ce budget et tout ceci, si je dois le traduire en chiffres, va se traduire par... Je vous propose trois grands marqueurs, trois grands chiffres à retenir de ce budget.

D'abord, le déficit prévisionnel. Le déficit prévisionnel de ce budget est de 1,6 million d'euros là où, au même moment, l'an passé, vous vous en souvenez, on avait débattu sur la base d'un déficit prévisionnel de 3,6 millions d'euros. On est donc clairement sur une inversion de la tendance à la dégradation qui avait marqué le budget prévisionnel 2017. Donc un déficit prévisionnel qui est plus faible.

Deuxième élément qui est notable, le résultat comptable prévisionnel, puisque je ne vous donne ici que des chiffres qui sont des chiffres prévisionnels, donc qui sont bien entendu soumis à l'ensemble des aléas qui peuvent survenir au cours d'une année budgétaire, mais le résultat comptable prévisionnel de l'année 2018 serait positif à environ 900 000 euros. Donc si nous continuons sur cette trajectoire et si nous exécutons ce budget tel que nous vous le proposons, en 2019, l'établissement sortira de la période de déficit qu'il a connue.

Enfin, et c'est peut-être le plus important des grands marqueurs financiers de ce budget, c'est la restauration d'une capacité d'autofinancement importante puisque ce budget, ce projet de budget tel qu'il vous est proposé dégage une capacité d'autofinancement, prévisionnelle là encore, je mets toutes les précautions nécessaires, qui est de 5,8 millions d'euros. Cela est quelque chose de tout à fait important. Là encore, je vous rappelle que l'an passé, à cette même date du calendrier budgétaire, nous étions sur une insuffisance d'autofinancement prévisionnelle de moins 1 million d'euros.

Le fait qu'en dix-huit mois d'efforts, puisque les efforts ont été commencés en 2016, nous puissions passer d'une insuffisance d'autofinancement à une CAF de près de 6 millions d'euros est quelque chose d'excessivement important. Cela va nous permettre de réabonder notre fonds de roulement. Cela va nous permettre de relancer une politique d'investissement qui est absolument indispensable et *in fine* cela montre bien que nous sommes passés par une période de difficultés en matière de fonctionnement, mais que les fondamentaux, la structure même, financière et économique de notre université est une structure qui reste bonne.

Voilà trois petits commentaires, trois petites remarques.

Ceci étant dit, avant de passer la parole à Dominique, je voudrais dire et je voudrais redire que je pense que nous avons gagné cette bataille. Que nous sommes en train de gagner. Je le pense et je le crois.

Nous l'avons gagnée en 2016 quand, avant même d'être en déficit, puisque rappelez-vous, nous étions sur un excédent de +600 000 euros, en tout cas un excédent politique. Je veux bien entendre tout ce qui a été dit sur le déficit comptable, mais je ne retiens pas le déficit, je réfute le déficit comptable en 2015. Nous étions en 2015 politiquement sur un compte excédentaire de 600 000 euros, nous en avons mesuré la fragilité et nous avons, dès le printemps 2016, pris les bonnes mesures qui vont nous permettre de sortir une année plus tôt de cette période de déficit et c'est en particulier parce que nous avons réagi vite que nous avons été en mesure de ne pas faire d'année blanche en matière de recrutement.

Gardons bien ceci en tête.

Deuxième chose que nous devons garder en tête, c'est que ce budget 2018 que va vous présenter Dominique, 2018 va être une année décisive où nous devons continuer à maîtriser la masse salariale, nous devons continuer à maîtriser l'offre de formation et ce n'est pas parce que les perspectives sont des perspectives encourageantes que nous devons renoncer à la vigueur de l'effort. Je vous le dis parce que je pense que certains pourraient être tentés, dans de telles conditions, de dire « desserrons l'étau ».

Nous ne devons pas renoncer à un retour rapide à l'équilibre financier pour plusieurs raisons, mais je voudrais vous redire que le retour rapide à l'équilibre financier sera pour nous la restauration de la pleine maîtrise sur notre fonds de roulement, alors qu'actuellement nous n'avons pas la maîtrise de notre fonds de roulement.

Et puis le retour rapide à l'équilibre financier, ce sera également une meilleure situation politique pour notre université vis-à-vis de l'État, vis-à-vis de la Région, dans une période où nous avons besoin de retrouver cette totale souveraineté et force politique.

Je voudrais, enfin, vous remercier, conseil d'administration, administrateurs, parce que si nous pouvons présenter ce budget qui est sur une trajectoire qui est une trajectoire encourageante, c'est aussi parce que le conseil d'administration, quand il a fallu le faire, a su prendre les bonnes décisions et, au-delà du conseil d'administration, c'est aussi quelque chose qu'il faut partager avec toute la communauté parce que la communauté s'est finalement appropriée des décisions dont on mesure tous la difficulté. On est au milieu du gué. On a fait la moitié du chemin. L'exécution budgétaire reste difficile, mais enfin chacun a fait preuve d'un remarquable sens des responsabilités. Tous les personnels ont su faire ce qu'il fallait.

Voilà les éléments de lecture plus politiques que je voudrais vous donner avant que Dominique ne vous présente de façon précise les éléments de ce budget.

Peggy voulait intervenir puis Jean-Emmanuel.

Allez-y, Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je ne partage pas votre diagnostic quand vous parlez de trajectoire favorable et de bonnes décisions. Mais ce n'était pas l'objet de mon intervention-là. J'avais plutôt une question par rapport à ce que j'ai vu dans le document de budget initial et par rapport à ce que vous disiez sur la maîtrise de l'offre de formation.

J'ai noté dans le document que vous nous avez transmis qu'il y avait 444 000 heures dont 335 000 financées en central, soit grosso modo 100 000 heures prises en charge sur ressources propres par les composantes.

Dans le plan de retour à l'équilibre, il me semble qu'il était indiqué que l'on allait diminuer de 40 000 heures les heures financées en central et les transférer sur les composantes.

J'imagine donc qu'il devait y avoir 60 000 heures prises en charge par les composantes l'an dernier.

Et, de mémoire aussi, l'an dernier, l'uB a financé 425 000 heures.

Donc cela fait 20 000 heures de plus financées par l'uB au total.

Donc si cela a été limité en central, cela veut dire... Enfin, elles sont où, ces 20 000 heures ?

Je ne comprends pas, avec toutes les économies dans l'offre de formation que l'on a faites, comment on se retrouve avec 20 000 heures de plus à financer.

Et puis dire qu'elles ne sont plus prises en central, c'est une chose, c'est transféré aux composantes, mais concrètement cela veut dire que les composantes ne vont pas utiliser leur budget pour faire ce qu'elles faisaient avant, et donc c'est au détriment de quoi, les 40 000 heures de plus qui sont au minimum, d'après ce que je comprends, à la charge des composantes ?

**Le Président.**- Je vais vous donner les chiffres macroscopiquement tels que je les ai en tête. L'uB va financer sur ressources État environ 330 000 heures.

Domage que Grégory ne soit pas là, il avait des éléments.

Peut-être que tu les as ?

**M. Delmas.-** 330 000 et 93 000 pour... 99 000 sur ressources propres des composantes.

**Le Président.-** Donc tout ceci doit nous amener à 100 000..., environ 425 000 à peu près. Donc on est à 400.

**Mme Cénac-Guesdon.-** 444.

**Le Président.-** Mais il y a toujours une difficulté que j'ai rencontrée aussi. Cela, ce sont les heures qu'on assure et, ensuite, il y a une traduction qui dépend de... Comment dire ? Du fait que pour les collègues PRAG et PRCE, le calcul des heures n'est pas nécessairement le même, l'équivalence horaire pour les PRAG et PRCE, qui fait qu'il y a une différence entre le nombre d'heures qui sont assurées et le nombre d'heures qui sont comptabilisées. Ce qui explique parfois qu'il y ait une différence entre 420 000 et 440-450 000 heures. C'est cela qui peut expliquer ces différences.

Mais, en tout cas, les chiffres que vous devez avoir en tête, c'est : nous, on finance 330 000 heures en central. Environ 330 000 heures.

Pour rendre acceptable cette offre de formation et éviter qu'elle ne soit trop dégradée, parce qu'on a réduit, je crois, d'environ 40 ou 50 000 heures le nombre d'heures... 40 000 heures qui étaient financées en central sur ressources État, pour éviter que l'offre de formation ne se dégrade trop, on a accepté un autofinancement supplémentaire de la part des composantes.

Donc là où, cette année, les composantes vont financer environ 90 000 heures, c'est cela à peu près, l'an dernier on devait être à 65 ou 70 000. Voilà, c'est là.

Les chiffres sont macroscopiquement exacts, je ne les ai pas en tête. Je ne les ai pas en tête à l'heure près, bien sûr.

Donc on a baissé d'environ 40 000 heures en central. On a dû augmenter d'environ 20 ou 25 000 heures sur ressources propres, ce qui fait qu'au bout du compte, il y a une diminution au total, d'accord ? Mais cette diminution est partiellement compensée par la capacité qu'ont les composantes à aller autofinancer une partie de leur offre de formation. Donc le pari qui est fait, et c'est vrai que là il y a un pari, mais on n'a jamais caché cette chose-là, le pari qui est fait, c'est que les composantes arrivent effectivement à autofinancer leur offre de formation à hauteur du montage que l'on a prévu.

Si les composantes, par malchance, n'arrivaient pas à autofinancer leur offre de formation à hauteur de ce que l'on a prévu, alors évidemment, on creuserait le déficit. Mais c'est pour cela que...

**Mme Cénac-Guesdon.-** Oui, mais vous passez de 425 000 à 444 000 heures, ce n'est pas une diminution.

**Le Président.-** Comment ?

**Mme Cénac-Guesdon.-** Passer de 425 000 à 444 000 heures, ce n'est pas une diminution.

**Le Président.-** Au total, en nombre d'heures, on doit être à 330 plus 85-90. Ensuite, il y a la façon dont on comptabilise les heures... Honnêtement, Peggy, je ne



suis pas expert de cela. La charge totale notifiée aux composantes se porte à 444 000 heures dont 335 financées sur le budget central de l'établissement et 99 000 heures prises en charge sur les ressources propres.

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est ce que je vous dis. Il y avait 425 000 l'année dernière. Donc je ne comprends pas bien quand vous parlez d'une diminution.

**Le Président.**- Oui, mais cela doit être... Je pense que quand on parle de charges notifiées, c'est budgétairement, c'est les volumes horaires et cela doit inclure les équivalences horaires des PRAG et PRCE. C'est pour cela que l'on... Cela, c'est le volume d'heures qui sont payées, je pense, et pas le nombre d'heures qui sont effectives.

Philippe.

**M. Salvadori.**- Pour aller dans le sens de ce débat, j'ai sous les yeux ce qui avait été distribué aux doyens la semaine dernière. La charge d'enseignement. Je suis la charge d'enseignement de l'an dernier, 2016-2017. Nous en sortons avec un dépassement, par rapport à la notification, pour l'ensemble de l'université de 2 153 heures. C'est curieux, mais moi, je vous en féliciterais plutôt...

**Mme Cénac-Guesdon.**- Oui. Non, mais moi aussi, mais je...

**M. Salvadori.**- ...parce que cela signifie que ce que vous nous racontez n'est pas ce que vous faites et je préfère ce que vous faites à ce que vous nous racontez.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas une pleine maîtrise, contrairement à l'effet que vous pouvez donner sans doute pour complaire au Rectorat et au ministère, il n'y a pas une pleine maîtrise de la charge d'enseignement. Il y a plutôt la continuation d'une inflation de l'offre d'enseignement, mais pourquoi pas ? Encore faut-il l'assumer.

Vous l'avez expliqué, Monsieur le Président. La clé, c'est le transfert aux ressources propres des composantes, et là, j'ai un peu regardé ces tableaux qui ont été donnés aux doyens, la semaine dernière, oui, et je vois que ce transfert, c'est... Il n'y a pas de représentant de l'UNI, donc je vais être obligé de parler comme eux. C'est du laxisme. C'est un encouragement au laxisme budgétaire parce que je regarde simultanément en parlant, mais on peut vérifier sur l'année précédente comme sur l'année en cours, les restitutions d'heures faites par les composantes. Elles sont très inégales. C'est-à-dire qu'il y a des UFR où on restitue des heures, c'est-à-dire où on gère de manière stricte, et il y a des UFR où on en restitue très peu voire où on dépasse par rapport à la charge.

Tout cela pour dire que je prends en compte, et je vous en féliciterais presque, l'audace de votre pari de transférer aux UFR la responsabilité de leur charge d'enseignement.

Sauf que c'est très grave en termes de modèle parce que, d'une part, vous venez de le dire, Monsieur le Président, et à juste titre, c'est quand même un pari et que vous souhaitez que les clients soient au rendez-vous de l'offre, mais deuxièmement aussi, je crois que cela aggrave tendanciellement les inégalités entre les composantes qui ont un large recours... Je pense que nos collègues de Droit ou de l'IAE ont plus de facilité que d'autres composantes, qui par ailleurs payent d'une certaine manière leur effort au bien commun en restituant beaucoup d'heures, un

certain nombre d'heures, je parle de la mienne, et donc d'une certaine façon en s'autocensurant et en dégradant par esprit civique l'offre qu'elles donnent.

C'est le paradoxe de votre budget.

Une fois de plus, ce que je dis là, ne le comprenez pas comme une attaque. Je note que la réalité des chiffres décrit un paysage qui est assez différent des proclamations et que cela peut s'expliquer d'une manière dont vous pouvez tirer intellectuellement profit. C'est un coup. Vous avez fait un pari.

Moi, je trouve ce pari, bien sûr, risqué et surtout il ne résout pas un problème que nous allons retrouver lorsque nous parlerons, dans les jours qui viennent et les semaines qui viennent, de la remédiation des étudiants en difficulté.

Il se trouve qu'assez souvent les composantes qui sont sans beaucoup de ressources propres sont aussi celles qui ont à gérer les étudiants les plus faiblement armés pour suivre les études pour lesquelles ils se sont inscrits et donc je suis désolé, mais il faudra un jour ou l'autre compenser ce déficit de nos étudiants qui n'a pas à être compensé sur nos ressources propres.

Là, il y a une politique qui est aussi une politique budgétaire, c'est pour cela que j'en parle ici, une politique centrale avancée et à mettre en place.

Donc une fois de plus, il y a des paris que l'on peut tenir ensemble, et je trouve, d'une certaine manière, élégant et audacieux, ce pari de l'inventivité budgétaire des composantes. Sauf qu'il ne résout pas tous les problèmes et qu'il en aggrave d'autres.

Voilà ce que je voulais ajouter.

**Le Président.**- Je vais te donner la parole, Vincent.

C'est effectivement le pari de la confiance que l'on a fait dans la capacité des composantes à aller chercher des ressources propres, mais je voudrais dire que je le lis comme une force et une capacité d'adaptabilité de notre université dans une période qui est difficile et dans une période où on sait très bien que les ressources de l'État vont dans le meilleur des cas rester stables, en tout cas pour ce qui concerne le financement de l'offre de formation.

Je trouve qu'il y a une grande capacité d'adaptation de notre université à s'engager dans cette recherche de ressources propres et cela montre, me semble-t-il, le bien-fondé de la politique que l'on a engagée depuis quelques années qui est de conforter le lien au monde économique, le lien aux entreprises puisque les ressources en matière de formation continue, ce sont des ressources qui ne peuvent passer que par un lien confiant et gagnant-gagnant entre le monde de l'université et le monde des entreprises.

Donc c'est un pari. C'est un pari de confiance. Comme tous les paris, il comporte sa part de risque, c'est certain, mais de toute façon, dans la période budgétaire très compliquée conjuguant tension budgétaire et augmentation des flux étudiants, c'était pour nous la seule façon de mettre en place une offre de formation qui ne soit pas trop dégradée parce que je suis bien conscient que si on avait dû construire une offre de formation basée sur les seules ressources État, avec l'ardente obligation d'équilibrer le budget, alors notre offre de formation aurait été dégradée.

**M. Salvadori.**- Très, très rapidement. Tout à fait d'accord sur cela, mais l'autre volet, c'est que c'est une politique qui aggrave les inégalités entre les composantes et donc je demande à notre université, d'une part, d'entendre la mesure - nous avons des tableaux qui le montrent, ce sont des tableaux produits par

votre administration – et, d'autre part, de mettre en place un mécanisme minimum de compensation.

**Le Président.**- Ce que tu dis est partiellement vrai. Il est vrai que toutes les composantes n'ont pas la même capacité à aller chercher des ressources propres en formation continue. Cela est vrai. Donc il y a incontestablement une prime à celles qui ont davantage de facilité pour le faire.

L'autre facette de cela, c'est que quand même une composante qui va dégager beaucoup de ressources propres, c'est une composante qui fait quand même peser moins de pression économique sur la dotation en central de l'établissement et qui, de fait, contribue, participe quand même à l'effort collectif parce que cette composante qui génère beaucoup de ressources propres a généralement un petit peu moins de ressources en central et, de fait, il y a quand même une sorte de lissage et de compensation qui se fait à l'échelle de l'établissement même si, je le reconnais, le lissage et la compensation ne sont pas strictement égalitaires, on est d'accord. Mais on est quand même attentif à cette nécessité d'assurer un minimum de compensation vis-à-vis des composantes.

**M. Salvadori.**- Je veux bien l'entendre, sauf que j'ai noté sur un point précis qui a été évoqué, que dans les disciplines... enfin, que courant juin-juillet, notre établissement a, au regard de critères qui lui sont propres et sans consulter les doyens, demandé au ministère des rallonges pour certaines composantes ou disciplines sous prétexte d'une augmentation des effectifs.

Que, de fait, cette augmentation des effectifs ne s'est pas toujours produite là où on l'attendait.

Et que, de ce fait également, là où il y a eu, je pense à la Psychologie, je pense à l'Histoire, une très nette augmentation des effectifs, il n'y a eu aucune compensation et je n'ai jamais vu aucun vice-président venir me dire « peut-être qu'il y aurait quelque chose à faire là-dessus ».

Donc attention à cette régulation fine parce que moi, j'ai... Enfin, je vais parler de la rigueur budgétaire que l'on s'impose. J'ai imposé comme directeur d'UFR une rigueur et une prévision qui fait que nous avons pu, sur nos ressources, celles que vous nous donnez puisque nous avons très peu de ressources propres, nous avons anticipé cette augmentation. Donc cette année, cela n'a pas eu de conséquences excessives, mais il ne faudrait pas qu'à l'avenir, ce genre de choses se perpétue.

Donc dans des budgets qui sont des projections, il faut aussi que nous ayons l'anticipation des mouvements réels, et les mouvements réels sont ceux que je décris là, c'est-à-dire une tendance qui n'est pas encore, me semble-t-il, suffisamment corrigée, d'une aggravation des inégalités. Si on fait le quotient entre les ressources et les têtes d'étudiants, vous verrez que ce que je dis n'est pas totalement éloigné de la vérité.

**Le Président.**- Merci. Vincent..., mais bon, tu as raison sur cette question, et on est très attentif à assurer cet équilibre.

Vincent et, ensuite, Dominique pourra commencer à faire sa présentation.

**M. Thomas.**- Merci.

Je voudrais revenir sur le paradoxe que tu soulevais, Philippe, tout à l'heure qui, effectivement, comme tout paradoxe, présente une apparence et qui ne correspond pas nécessairement au fond.

J'entends par là que tu as noté qu'il y avait 2 153 heures équivalent TD de dépassement par rapport à ce qui était prévu. Il faut savoir que dans certaines composantes, j'en témoigne simplement et je ne connais pas l'impact de ce dont je vais témoigner sur le budget global, mais paradoxalement aussi, alors même que nous étions en train de compenser le désengagement de l'État par la mobilisation de fonds propres dégagés grâce à la formation continue, on a aussi procédé à la création de certains diplômes. Des DU autofinancés dégageant des reliquats excédentaires, bien sûr. Un M2, je pense. Un autre M2, « Droit rural », qui est monté en puissance et qui a mobilisé évidemment un peu plus d'encadrement par les collègues. Donc sont consommées je ne sais pas combien d'heures sur ces 2 153, mais une bonne partie.

J'imagine que dans d'autres composantes, mais je n'ai pas évidemment suffisamment d'informations pour être péremptoire, que cela a dû également se produire de manière assez marginale.

Sur un volume global, à mon avis, de 330 000 heures, on va dire, 2 153, cela fait un pourcentage infime. On peut imaginer que cela puisse expliquer au moins en partie sur ce point.

Cela était mon premier... peut-être un petit témoignage pour dire que c'est peut-être une piste d'explication.

Le deuxième témoignage. Tu as cité Droit comme étant un centre de ressources pour l'université, j'en suis ravi et assez fier à vrai dire parce qu'effectivement, c'est une politique que l'on a poursuivie parce qu'on avait le choix entre deux attitudes possibles, soit on laissait faire soit on essayait de compenser cette politique menée par l'État que je déplore très, très clairement, que je n'admets pas. Je suis un enfant du service public, un boursier et je sais pertinemment bien ce que cela m'a permis de faire dans mon cursus et je défends ce modèle-là. Très clairement. Ce modèle de service public gratuit et ouvert à tous, sous certaines conditions, bien entendu.

Du coup, j'ai perdu un petit peu le fil de mon propos, pardon... En ce qui concerne l'inégalité, voilà. C'était le point que tu évoquais. Sache tout de même pour ton information qu'en Droit, il y a certains secteurs effectivement dans lesquels on peut pratiquer l'alternance, les contrats de pro, l'apprentissage, etc., mais sache aussi que parmi les financements, enfin les reliquats de formation continue que l'on a pu utiliser, cela a sauvé beaucoup de cours qui ne sont pas concernés par ces formations. Je pense à l'histoire du droit. Il est très difficile, très difficile de faire de l'alternance et des contrats de pro sur l'histoire du droit. Eh bien, ceux qui font du droit des affaires comme moi acceptent parfaitement que les reliquats dégagés puissent précisément continuer à former en histoire du droit.

Science politique, même problème. Droit public. Certaines disciplines de Droit public se prêtent à l'alternance, se prêtent à la formation continue, il n'y a pas de doute. Eh bien, on a instauré en interne un système de solidarité qui vaut ce qu'il vaut, qui compense d'une certaine manière le désengagement de l'État, mais on le fait parce qu'on pense que précisément notre mission et notre participation à la mission de service public, c'est cela aussi.

Je suis d'accord avec toi, Philippe, ce n'est pas au facteur de payer sa Mobyette pour faire sa tournée. Je suis absolument d'accord avec cela. Le seul problème, c'est : qu'est-ce qu'on fait ?

Soit on attend de l'État qu'il se réengage et on voit bien que c'est mal barré, je pèse mes mots, soit on essaie de trouver, avec les moyens qui sont les nôtres, des marges de manœuvre financières. Alors, effectivement, cela suppose que certains fassent l'effort d'aller prospecter d'une certaine manière, dans une démarche mercantile, j'en suis parfaitement conscient, et que d'autres s'occupent davantage de choses nobles, la recherche, la pédagogie, etc.

Oui, on le fait et, finalement, cela nous a permis de limiter considérablement les dégâts voire de rentrer dans une politique un peu plus offensive d'offre de formation qui peut expliquer que l'on dépasse un peu de quelques centaines d'heures peut-être les limitations qui étaient prévues à l'origine.

Je voulais simplement en témoigner parce qu'il ne faut pas non plus, à mon avis, jeter le bébé avec l'eau du bain et tout mettre dans le même panier. Je crois qu'il y a... En tout cas, du point de vue de ce que j'ai pu constater dans une composante qui représente quand même un sixième à peu près des effectifs de l'université, il y a des choses qui sont à nuancer et il y a des mécanismes de solidarité que l'on arrive à mettre en place.

**M. Salvadori.**- Vincent, il n'y a aucun dissentiment entre l'un et l'autre. Je décris une situation. Évidemment que chacun recourt... Mais tu déplores à juste titre le désengagement de l'État qui nous amène à prendre notre sébile pour aller mendier un peu partout. Simultanément, puisqu'il s'agit d'un débat budgétaire sur le budget de notre université, je mets en garde contre le désengagement des services centraux et l'absence d'une politique lisible, visible et à moyen et long terme de compensation des risques d'aggravation des inégalités.

Je n'ai jamais critiqué en quoi que ce soit la gestion de telle ou telle UFR. Je dis simplement que structurellement, un certain nombre de désengagements en cascade, vous vous désengagez parce que l'État se désengage, nous amène à nous retrouver devant nos situations propres à chaque discipline et avec des effets de solidarité qui sont plus faciles dans certaines composantes que dans d'autres.

Or, il me semble que c'est le rôle d'une institution comme la nôtre et d'un conseil d'administration comme le nôtre de veiller à ce que ces inégalités de terrain puissent être compensées par une politique volontariste, en tous les cas clairement affichée, au niveau où nous nous plaçons, c'est-à-dire le niveau de gestion de l'université comme un tout.

**M. de Mesnard.**- Pour continuer dans le sens de Vincent, je voudrais souligner quand même les efforts très importants que demande l'encadrement de diplômés en alternance. Les efforts très importants que cela demande aux collègues. Et certes, il y a des composantes pour lesquelles c'est plus facile que d'autres de trouver, de concevoir, de créer des diplômés en alternance, mais cela demeure quelque chose qui n'est pas facile, qui demande beaucoup de travail, beaucoup de suivi, en particulier avec les intervenants extérieurs qui ne viennent pas forcément des entreprises, mais souvent des entreprises. Cela demande beaucoup de travail...

**M. Salvadori.**- Le débat n'est pas là, Louis.

**M. de Mesnard.**- Oui...

**M. Salvadori.**- Le débat n'est pas là ! Personne ne critique quoi que ce soit là-dessus.

**M. de Mesnard.**- ...mais il faut le souligner. Donc il n'y a pas que des composantes pour lesquelles il suffit de claquer dans les doigts pour créer des diplômes en alternance. Donc cela demande énormément de travail.

**M. Salvadori.**- Qui dit cela ? Pourquoi parles-tu de cela, Louis ?

**M. de Mesnard.**- Je n'ai pas dit que quelqu'un l'avait dit.

**M. Salvadori.**- Pourquoi parles-tu de cela ? Franchement, c'est absurde.

**M. de Mesnard.**- Parce que tu as dit plusieurs fois que...

**M. Salvadori.**- Centre le débat.

**M. de Mesnard.**- C'est moi qui parle. Tu as dit plusieurs fois qu'il y avait des composantes pour lesquelles c'était facile. Non. Quand l'IAE s'est lancé...

**M. Salvadori.**- Si tu écoutais, j'ai dit « plus facile ». « Plus facile » ! C'est une question de degré, pas de nature.

**M. de Mesnard.**- Oui, d'accord. Quand l'IAE s'est lancé, il y a plus de vingt ans ou vingt-cinq ans, peut-être trente d'ailleurs, dans l'alternance, cela a été extrêmement difficile. Au début, il y avait un ou deux étudiants pour un ou deux diplômes en alternance. Progressivement, on avance. Alors, toutes les composantes ne peuvent pas le faire, mais malgré tout, il faut essayer de le faire.

**Le Président.**- Merci. Merci pour cette première partie de ce débat.

Je passe la parole à Dominique et on pourra poursuivre après sa présentation.

**M. Delmas.**- Merci, Monsieur le Président.

Je me réjouis, en tout cas, des débats qui ont précédé cette présentation. On voit là tout l'intérêt des tableaux de bord qui ont été présentés en conseil des directeurs de composantes et je pense que nous pourrions continuer ce débat en conseil des directeurs de composantes et en conseil d'administration justement, comme l'a souligné très bien Philippe Salvadori, pour essayer de lisser ces inégalités et nous aurons, je le propose, et M. le Président le proposera également, d'avoir un certain nombre de réunions de travail pour pouvoir effectivement aller dans ce sens-là.

Merci pour toutes ces réflexions qui ont précédé cette présentation du budget initial.

Tout d'abord, vous représenter un petit peu le rappel du calendrier que vous connaissez tous, avec ce débat des orientations budgétaires que vous avez eu sur les grandes masses et que vous avez voté le 25 septembre dernier, avant le retour des budgets des composantes au pôle Finances, la consolidation ainsi que la présentation et l'analyse en commission des finances, qui a été suivie de notre pré-CA, le matin, avec le Rectorat, pour une présentation et un vote du conseil d'administration, ce jour, et une mise en exécution courant janvier 2018.

Tout d'abord, vous vous rappelez qu'effectivement, l'équipe de gouvernance s'engage à poursuivre la continuité des dispositions prises dès l'exercice 2016, M. le Président l'a rappelé en début de son intervention, afin de contenir la situation financière et de respecter les dispositions qui sont prévues dans le cadre de ce plan de retour à l'équilibre financier afin d'assurer une soutenabilité budgétaire, de maîtriser notre masse salariale qui est un point extrêmement important, de maîtriser l'offre de formation - on en a un petit peu parlé juste à l'instant -, et de soutenir les composantes et les laboratoires.

Les moyens délégués aux UFR.

Sur les besoins en fonctionnement, le niveau des dotations de fonctionnement a été maintenu pour l'ensemble des composantes, services et laboratoires.

Sur les besoins en masse salariale, la campagne d'emplois a été révisée pour la rentrée 2017, impactant en année pleine l'exercice 2018, et une campagne d'emplois impactant les quatre derniers mois de l'exercice 2018.

Des efforts également importants ont été consentis sur l'offre de formation.

Enfin, sur les besoins en investissement, vous le savez, un certain nombre de décalages d'opérations d'investissement prévus, notamment le PPI « Pharmaco-imagerie ».

Voyons tout d'abord les tableaux qui vont être soumis à votre vote.

Tout d'abord, le tableau n° 1 dans votre document qui vous a été transmis, à savoir les autorisations d'emplois. Comme c'est illisible, je vais ici résumer sur une seconde diapo ce qu'il faut retenir de ce tableau.

Tout d'abord, les moyens concernant les effectifs ETPT de l'établissement ont été définis au regard de la dernière notification ministérielle reçue, alors que la notification dite de l'exercice 2018 n'est pas encore parvenue.

Le plafond global d'emplois reste inchangé, vous le voyez, il s'élève à 2 939 ETPT qui sont répartis en plafond 1 pour 2 559 ETPT et le plafond 2 pour 380 ETPT.

Le plafond 1 intègre les moyens alloués par le ministère par courrier en date du 16 décembre 2016 avec, je vous le rappelle ici, deux créations au titre du rééquilibrage des dotations, un poste au titre du contrat de site et un poste au titre du soutien apporté à la politique d'ouverture menée par l'IUT Chalon-sur-Saône à destination des bacheliers « technologie ».

Il intègre également la dernière notification reçue en date du 2 juin 2017 portant la création d'un emploi au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Formation tout au long de la vie ».

Ensuite, voyons le tableau des autorisations budgétaires en autorisations d'engagement et de crédits de paiement, c'est-à-dire le tableau 2, avec, tout d'abord, la première enveloppe qui concerne le personnel.

Là encore, je vous résume sur cette diapositive cette enveloppe « Personnel ».

Donc les AE et CP ouverts pour l'exercice 2018, vous le voyez, se portent à 186 351 537 euros, soit une diminution de 5,2 millions d'euros par rapport au BI 2017. En effet, vous le voyez, 191 633 964 euros pour le BI 2017, c'est le côté gauche du tableau pour ceux qui regardent le tableau, et 186 351 537 euros pour le BI 2018, c'est la dernière colonne au niveau dépenses, soit un différentiel, vous le voyez, de 5,2 millions en moins pour 2018.

Cette diminution s'explique par les mesures d'économies valorisées suite au plan de retour à l'équilibre financier d'un montant d'un peu plus de 3 millions d'euros, vous le voyez 3 179 863 euros.

Ces mesures intègrent les décisions prises dans le cadre des campagnes d'emplois avec la révision de la campagne d'emplois pour la rentrée 2017 impactant en année pleine l'exercice 2018 pour 910 342 euros pour les personnels BIATSS et 1 193 249 euros pour les personnels enseignants.

Et la campagne d'emplois pour la rentrée 2018 impactant sur les quatre derniers mois de l'exercice 2018, soit 49 478 euros pour les personnels BIATSS et 313 946 euros pour les personnels enseignants.

Les autres mesures concernent la réduction des AFA, la suppression temporaire des professeurs invités, la réduction du nombre de CRCT, également la réduction du niveau des primes des VP, directeurs de composantes et chargés de mission.

Cette diminution s'explique aussi, vous le voyez, dans un second point, par le changement de périmètre sur le paiement du FIPH qui, en fait, n'est plus intégré en masse salariale, mais en masse de fonctionnement. Pour vous donner l'ordre d'idée, cela représente près de 535 000 euros.

Par ailleurs, ces réductions budgétaires intègrent également l'augmentation des charges de masse salariale, notamment le GVT, pour un peu plus de 1,1 million d'euros, ainsi que la revalorisation indiciaire des traitements mise en place en 2017.

Peut-être juste un mot sur ce GVT pour vous rappeler qu'en dépit de l'annonce faite par l'État du financement du GVT, ce financement ne sera pas complet puisqu'il sera de 780 000 euros contre 2 millions d'euros chargés pour notre établissement.

Les autorisations budgétaires intègrent également, vous le voyez ici, les variations sur la charge d'enseignement, on vient d'en parler. Pour mémoire, la charge totale notifiée aux composantes se porte à 444 013 heures dont 335 410 heures qui sont financées sur le budget central de l'établissement et 99 826 heures prises en charge sur ressources propres des composantes.

Enfin, les prévisions de masse salariale intègrent les annonces ministérielles intervenues entre les orientations budgétaires votées au CA du 25 septembre dernier et la préparation du budget 2018. Il s'agit, en fait, principalement du décalage des mesures PPCR, annoncées pour 2018 puis décalées à 2019, pour 700 000 euros, et ces prévisions qui avaient été intégrées aux orientations budgétaires à ce titre ont été ressorties des prévisions de masse salariale du budget initial 2018.

Vient ensuite, vous le voyez, l'enveloppe « Fonctionnement ». C'est la deuxième ligne sur votre tableau que j'ai ici, que l'on vous a ici résumée sur cette diapositive.

Les autorisations d'engagement et de crédits de paiement ouverts pour l'exercice 2018, vous le voyez, se portent à 30 614 843 euros. Elles progressent donc de 705 356 euros par rapport au budget initial 2018... 2017, pardon, puisque, vous le voyez, on passe de 29 909 487 euros pour le BI 2017 à 30 614 843 euros pour le BI 2018, soit donc ce différentiel de 705 000 euros.

Ces AE restent néanmoins inférieures aux autorisations budgétaires ouvertes sur l'ensemble de l'exercice 2017, comme vous pouvez le revoir ici sur ce tableau, c'est la colonne du milieu dans le tableau pour les AE du dernier BR qui étaient de l'ordre, vous le voyez, de 36 millions d'euros, ce qui est d'ailleurs normal à ce stade initial du calendrier budgétaire.



En dépit des mesures d'économies qui ont été réalisées dans le cadre de ce plan de retour à l'équilibre financier, vous le voyez, on vous l'a mis entre parenthèses, près de 190 000 euros, la progression des ouvertures de crédits au budget initial s'explique par plusieurs points.

Tout d'abord, l'ouverture de moyens supplémentaires pour le pôle Patrimoine en direction de la maintenance. Il faut savoir que c'est près de 600 000 euros.

Une revalorisation également de la dotation de fonctionnement de certaines composantes intègre également cette augmentation de 705 000 euros.

Ensuite vient la troisième ligne qui est l'enveloppe « Investissement », donc troisième ligne de ce tableau n° 2.

Les autorisations budgétaires relatives à ces opérations d'investissement, vous le voyez, se portent à 11 041 560 euros au titre de l'exercice 2018. Elles progressent donc de 6 048 334 euros par rapport au budget initial 2017. En effet, celles-ci étaient, vous le voyez, de 4 993 226 euros au BI 2017 et passent donc à 11 041 560 euros au BI 2018, soit donc ce différentiel d'un peu plus de 6 millions d'euros.

Cette forte progression est, toutefois, à nuancer dans la mesure où elle résulte, vous le voyez, c'est la première ligne, le premier point, notamment de la reprogrammation faite sur les opérations immobilières dans le cadre du dernier budget rectificatif 2017. Si vous vous souvenez, je vous avais parlé notamment de notre trésorerie qui était gonflée artificiellement. C'est-à-dire qu'en fait, les crédits non engagés sur 2017 ont été diminués et reprogrammés sur 2018, ce qui augmente tout simplement mécaniquement le niveau des autorisations budgétaires du budget initial 2018.

Cette augmentation intègre également les investissements programmés au titre des équipements pédagogiques, vous le voyez, à hauteur de 239 958 euros.

Peut-être l'une des choses effectivement, comme l'a rappelé au tout début M. le Président, les plus importantes à noter est qu'en dépit des mesures qui sont prises dans le cadre de ce plan de retour à l'équilibre financier, nous avons la capacité à réinvestir et ces autorisations budgétaires intègrent plusieurs investissements nécessaires et répondant à des besoins de sécurité prioritaires pour notre personnel et nos étudiants, comme l'a rappelé le Président, à hauteur, vous le voyez, de 766 379 euros.

Ce sont principalement ce qui vous est noté ici sur cette diapositive, à savoir les travaux relatifs au traitement d'air du bâtiment Mirande, les travaux sur les sorbonnes de l'IUT de Chalon-sur-Saône, l'acquisition d'un enjambeur pour les besoins de l'IUVV, la mise en sécurité des armoires électriques de l'IUT du Creusot, également les travaux du bâtiment B2 pour l'UMDPCS, et puis l'achèvement du premier équipement du quatrième bâtiment d'Auxerre.

Ce retour, en fait, à l'investissement du fait des mesures du PRE illustre bien que, finalement, les efforts consentis par l'ensemble de la communauté au cours des deux derniers exercices commencent à porter leurs fruits. On le verra un peu plus tard au cours de cette présentation, mais nous pouvons d'ores et déjà dire que la préservation du fonds de roulement de l'établissement permet aujourd'hui de le mobiliser plus sereinement sur des opérations, vous le voyez, qui sont des opérations majeures d'ordre sécuritaire.

Ensuite viennent les autorisations budgétaires en recettes, donc côté droit du tableau n° 2, avec la première ligne qui est, tout d'abord, les recettes globalisées, là encore résumées sur cette diapositive.

Celles-ci se montent, vous le voyez, à 226 320 700 euros au titre de l'exercice 2018. Elles sont à la hausse de près de 3 377 685 euros par rapport aux recettes ouvertes au budget initial 2017 qui se montaient, vous le voyez, à 222 943 015 euros, soit un différentiel d'un peu plus de 3,3 millions d'euros.

Là encore, il est important de souligner que ces prévisions n'atteignent pas les prévisions totales de l'ensemble de l'exercice 2017 que j'ai ici encadré sur ce tableau, qui est porté à 240 786 588 euros, colonne du milieu, dans la mesure où, effectivement, elle n'intègre pas encore les prévisions des budgets rectificatifs à venir, notamment liés aux reports de crédits.

Puis vient donc la subvention pour charges de service public, qui reste le financement principal attendu par l'établissement, à hauteur de 194 668 248 euros. Elle représente près de 86 % des recettes inscrites et celle-ci intègre une prévision de recettes de fonctionnement à hauteur de 17 580 953 euros, déduction faite de la réserve de précaution de 1 080 899 euros que nous avons présentée lors du CA du 25 septembre dernier dans la répartition des grandes masses.

Cette prévision a été estimée, en fait, sur la base des notifications ministérielles de 2016 et de 2017 qui sont connues à ce jour.

Elle a été réajustée, néanmoins, en tenant compte des nouveaux éléments notifiés en 2017, à savoir les moyens supplémentaires annoncés par le ministère le 16 novembre 2016 au titre de la hausse de la démographie étudiante, soit, vous vous souvenez, 830 675 euros, qui doivent faire l'objet d'une inscription en masse salariale, et non en fonctionnement comme cela avait été le cas lors de la prévision budgétaire 2017.

Par ailleurs, les crédits notifiés en 2016 au titre du soutien Vigipirate, qui étaient à hauteur de 300 000 euros, n'ont pas été reconduits en 2017. Ils n'ont donc pas été intégrés aux prévisions 2018.

À cela s'ajoutent les actions spécifiques qui rentrent dans la dotation de fonctionnement selon la répartition suivante :

- l'OCIM pour 500 000 euros,
- la subvention handicap pour 118 000 euros,
- le remboursement des missions CNU pour 49 578 euros,
- la dotation au titre des jurys de concours ITRF pour 7 186 euros,
- la coordination formation continue pour 8 385 euros,
- les IUF pour 190 000 euros, et
- la subvention centre régionaux de formation carrière de bibliothécaires pour 22 508 euros.

Le financement du partenariat public-privé « Campus innovant » est budgété en recettes de fonctionnement à hauteur de 1 102 520 euros.

Les moyens relatifs à la masse salariale sont budgétés à hauteur de 170 821 784 euros au titre du socle et de 3 621 384 euros au titre des contrats doctoraux. Donc lorsque vous faites la somme des deux, les moyens totaux budgétés en masse salariale se portent ainsi à 174 443 168 euros qui sont en progression, vous le voyez, de 2 537 046 euros par rapport au budget initial 2017.

Ils intègrent les moyens notifiés en 2017 et connus à ce jour au titre de la compensation du point d'indice, du PPCR et de la démographie étudiante. Ces moyens ont, par ailleurs, vocation à terme à intégrer le socle de la masse salariale notifiée.

Ils intègrent également les nouveaux moyens alloués par le ministère au titre du budget 2018 par courrier, en fait, en date du 27 novembre dernier. Le ministère a

informé l'établissement des moyens nouveaux qui lui seront alloués pour un montant total de 1 293 667 euros.

Enfin, la budgétisation de cette subvention de charges pour service public intègre les recettes d'investissement du PPP à hauteur de 645 950 euros au titre du paiement des loyers.

Ensuite, les recettes ouvertes au titre des autres financements publics. Elles se portent, quant à elles, à 10 294 690 euros au budget initial 2018. Elles progressent, vous le voyez, de 813 617 euros par rapport au BI 2017 puisqu'elles étaient de 9 481 073 euros pour le BI 2017, soit un différentiel de 813 617 euros.

Ces financements correspondent à des recettes de fonctionnement pour 7 566 562 euros dont la principale utilisation concerne, vous le voyez, le secteur de la recherche à hauteur de 5 082 560 euros contre 2 484 002 euros pour le secteur hors recherche.

Les autres investissements ou les autres financements publics correspondent à des recettes d'investissement pour 2 728 128 euros.

Ensuite, les ressources propres ouvertes au titre de l'exercice 2018 se portent à 20 976 545 euros, soit une augmentation de 419 305 euros par rapport au BI 2017 ou celles-ci étaient, vous le voyez, de 20 557 240 euros, soit ce différentiel de 419 305 euros.

Ces ressources propres correspondent majoritairement à des recettes de fonctionnement pour un montant de 20 918 545 euros et des recettes d'investissement pour 58 000 euros dont 51 000 pour le secteur de la recherche.

Du coup, la somme totale des recettes est pour ce BI 2018, vous le voyez, de 228 007 940 euros contre 226 320 700 euros côté recettes, ce qui nous conduit à un solde budgétaire déficitaire de 1 687 240 euros.

Ce budget déficitaire est bien évidemment à mettre en regard de celui de l'année dernière qui était, à ce même stade budgétaire, vous le voyez, de 3,5 millions d'euros. On inverse donc la tendance ou, tout du moins, on améliore le solde budgétaire tout en permettant, pour cette année 2018, vous l'avez vu, de réinvestir pour des questions de sécurité prioritaires.

De fait, on constate bien que la budgétisation des mesures d'économies a permis d'améliorer ce solde budgétaire, induisant ainsi plus de souplesse, en tout cas, dans la prévision des investissements.

Abordons maintenant le tableau 4, à savoir le tableau d'équilibre financier qui permet d'apprécier l'équilibre du budget qui sera soumis à votre vote.

Il est mis ici en évidence les besoins et les moyens mobilisables pour couvrir toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie, qu'il s'agisse d'opérations budgétaires, notamment le solde budgétaire, c'est le tableau n° 2, ou non budgétaires, c'est-à-dire les opérations pour compte de tiers, on le verra, c'est le tableau n° 5.

On retrouve tout d'abord ici, en haut à gauche, cerclé là de rouge, le solde budgétaire qui est déficitaire de 1,6 million d'euros sur la première ligne. Ce qui engendre, vous le voyez, vous suivez la flèche, un prélèvement, soit une variation de trésorerie, ici en bas à droite, deuxième cercle rouge, de 1,6 million d'euros, donc de la même somme.

Lorsque l'on tient compte des différentes opérations budgétaires et non budgétaires, il apparaît alors un besoin de financement qui est estimé, vous le voyez, c'est le dernier cercle rouge en bas à gauche de l'écran, à hauteur de 4 587 240 euros.

Ce besoin en financement total qui est estimé donc à un peu plus de 4,5 millions d'euros pour 2018 se décompose de la façon suivante.

Tout d'abord, 1 687 240 euros au titre du déficit budgétaire, c'est-à-dire les besoins pour couvrir le solde budgétaire déficitaire.

1 500 000 au titre des opérations pour compte de tiers, opérations qui impactent directement la trésorerie de l'établissement mais qui ne sont pas intégrées aux prévisions budgétaires.

Et puis 1 400 000 euros au titre des autres décaissements sur compte de tiers, notamment la déduction de TVA et décaissements avant ordonnancement principal.

Avant-dernier tableau qui sera soumis au vote du conseil d'administration, le tableau 6, où les agrégats comptables sont destinés à présenter la situation patrimoniale de l'établissement, avec ici sur cette diapo pour rappel, au budget initial 2017, le résultat prévisionnel comptable, qui intégrait à la fois, je vous le rappelle, les amortissements et les reprises de quotes-parts, et qui était déficitaire, vous le voyez, de 5 712 713 euros.

Pour le budget initial 2018, lorsque vous effectuez la différence entre le total des produits soit 237 393 354 euros, moins le total des charges 236 501 239 euros, vous obtenez un différentiel positif de 892 115 euros.

On passe donc d'un résultat comptable prévisionnel déficitaire de 5,7 millions d'euros à un résultat comptable prévisionnel bénéficiaire de 892 115 euros.

Cette amélioration du résultat comptable, bien sûr, est liée directement aux mesures d'économies qui sont entreprises dans le cadre de ce plan de retour à l'équilibre financier, et la valorisation de ces mesures a permis d'abaisser le niveau des dépenses de fonctionnement, principalement bien évidemment de la masse salariale.

Nous retrouvons donc, dans le calcul, ici, de la capacité d'autofinancement, ce résultat comptable bénéficiaire, qui est en haut cerclé en rouge, de 892 115 euros, ainsi que le réajustement des dotations aux amortissements, cerclé ici en bleu, pour 19 534 859 euros, et le réajustement des prévisions de reprises de quotes-parts pour 14 604 315 euros. Cela permet alors, vous le voyez, de dégager une capacité d'autofinancement positive, ici en bas à droite, de 5 822 659 euros contre une insuffisance d'autofinancement, vous le voyez, côté gauche, de 986 477 euros pour le budget initial 2017.

C'est vraiment un point capital dans le retour à l'équilibre financier de notre établissement, comme l'a souligné M. le Président en début d'intervention.

Sur ce tableau de l'état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés, on retrouve bien en haut à droite, vous le voyez, cette CAF positive de 5,8 millions d'euros et après l'intégration du total des emplois pour, vous le voyez, côté gauche cerclé en bleu, 11 041 560 euros et du total des ressources de manière symétrique, ici côté droit, pour 9 354 320 euros, il y a bien nécessité d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement afin de parvenir à l'équilibre budgétaire, soit le dernier cercle ici en bas à droite, en rouge, de 1 687 240 euros.

Soit donc une variation du niveau de fonds de roulement du même chiffre, de 1,6 million d'euros, et une variation de trésorerie équivalente, puisque nous sommes au budget initial et qu'AE égal CP.

Le niveau de fonds de roulement au BR 2, ici cerclé en bleu, je vous le rappelle, était, pour mémoire, de 27 439 328 euros, soit si l'on effectue un prélèvement sur ce fonds de roulement des précédents chiffres de 1,6 million

d'euros, nous obtenons un fonds de roulement prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 25 752 088 euros, ce qui vous est ici cerclé en rouge.

De la même manière, le niveau de trésorerie au BR 2 était, ici cerclé en bleu, de 28 971 890 euros. Si vous effectuez le prélèvement de 1,6 million d'euros pour ce budget initial 2018, vous obtenez alors un niveau de trésorerie prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ici cerclé en rouge en bas, de 27 284 650 euros, ce qui vous est ici résumé sur cette diapositive, peut-être de manière un peu plus lisible.

Les derniers tableaux sur lesquels je vais passer correspondent aux opérations pluriannuelles de dépenses et de recettes.

Et il est donc demandé aux membres du CA de se prononcer sur les tableaux qui viennent de vous être présentés.

Ensuite viennent les tableaux qui sont simplement soumis pour information aux membres du CA.

Parmi ceux-ci, je vais peut-être juste reprendre le tableau de synthèse qui me semble le plus intéressant et qui, finalement, résume les tableaux que nous avons vus précédemment, à savoir – donc je lis ici sur la première page de votre document qui est avant le tableau des emplois, le tableau 3, donc le tableau de synthèse :

- niveau initial de reste à payer pour le budget initial 2018 : 11 179 706 euros ;

- niveau initial du fonds de roulement : 27 439 328 euros ;

- niveau initial du besoin en fonds de roulement : -1 532 562 euros ;

- niveau initial de la trésorerie : 28 971 890 euros ;

- autorisations d'engagement : 228 007 940 euros ;

- résultat patrimonial : 892 115 euros ;

- capacité d'autofinancement, que nous avons vue : 5 822 659 euros ;

- variation du fonds de roulement : 1 687 240 euros ;

- opérations bilancielle non budgétaires : 1 400 000 ;

- opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires : 1 400 000 ;

- le solde budgétaire, que l'on retrouve ici, de -1 687 240 euros ;

- variation de la trésorerie du même chiffre : -1 687 240 euros ;

- le niveau final de reste à payer à hauteur de 11 179 706 euros ;

- le niveau final du fonds de roulement : 25 752 088 euros - lorsque l'on fait le prélèvement ;

- niveau final du besoin en fonds de roulement : 1 532 562 euros ;

- niveau final de la trésorerie : 27 284 650 euros.

Ensuite viennent les différents tableaux sur lesquels je ne vais pas vous embêter plus là-dessus puisqu'ils sont simplement soumis pour information aux membres du conseil d'administration, les points importants étant la synthèse budgétaire et les différents éléments que je viens de vous présenter.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Dominique, pour cette présentation qui est ouverte à votre discussion.

Sébastien.

**M. Chevalier.**- J'ai deux petites questions et une remarque.

La première question. Tu as annoncé en préambule le maintien du financement de la recherche. Il ne me semble pas avoir vu, dans les tableaux, Dominique, le montant correspondant.

**M. Delmas.**- Le maintien, c'était dans le tableau « grandes masses » que nous avons fait ici. Là, ils sont décomposés à la fois en investissement et en fonctionnement. Donc je n'ai pas fait la somme, mais vous l'avez peut-être, Magali, la somme totale.

**Mme Khatri.**- 2 281 000.

**M. Delmas.**- 2 281 000.

**M. Chevalier.**- D'accord.

Je note aussi que ce budget marque le retour à une politique d'investissement. Ma question est très simple. On est encore dans une situation relativement fragile avec la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre financier. Du coup, ma question est simple et directe en même temps. Est-ce bien raisonnable de réenclencher cette politique d'investissement dès cette année 2018 ?

**Le Président.**- La réponse est oui. La réponse est oui parce que, Dominique l'a bien montré, il y a deux grands types de dépenses dans ces dépenses d'investissement. Il y a des dépenses qui correspondent à des reports de l'année 2017 sur des investissements fléchés. Pour le reste, ce sont des dépenses pour l'essentiel de mise en sécurité, qui sont des dépenses qui sont absolument essentielles pour la sécurité des personnes, aussi bien des personnels que des étudiants, et donc je pense que sur ces questions de la sécurité, on ne peut pas raisonnablement transiger.

On présente au total, vous voyez, il y a 700... Alors, la question est une bonne question, en fait. On prévoit environ 800 000 euros, prévus en grandes masses, environ 800 000 euros de dépenses d'équipement de sécurité. On affiche un déficit prévisionnel de 1,6 million. Il est certain que l'on pourrait réduire le niveau de déficit en transigeant sur les conditions de sécurité, mais c'est quelque chose que l'on n'a pas souhaité.

Autrement dit, je veux bien et je suis attaché à l'orthodoxie budgétaire et à la rigueur budgétaire et économique, mais cela ne doit pas se faire aux dépens d'un certain nombre de grands éléments de sécurité.

**M. Delmas.**- Je voudrais juste également compléter, M. Marlot étant là et représentant le Rectorat, que bien évidemment ces prélèvements se font en accord avec le Rectorat qui a une vision extrêmement très précise avec nos services sur notre situation financière et l'engagement que cela implique de réinvestir. On a pu également en discuter lors du pré-CA la semaine dernière.

**M. de Mesnard.**- Je voudrais ajouter aussi que certains de ces investissements, là, sont des dépenses qui sont absolument nécessaires et cela correspondrait à une mauvaise gestion de ne pas les faire. Par exemple, le dernier, achèvement du premier équipement du quatrième bâtiment d'Auxerre. Quand on va sur le site d'Auxerre, on voit bien que si on ne consentait pas à cette dépense-là, le bâtiment ne pourrait pas entrer en service. Donc ce serait une dépense vraiment... Ce serait du gâchis si on avait construit un bâtiment que l'on ne peut pas utiliser.

De même, les travaux, l'avant-dernier, sur le bâtiment B2 pour l'UMDPACS. Cela rapporte énormément de taxe professionnelle, cette structure-là, et donc ne pas consentir cette dépense-là, c'est se tirer une balle dans le pied.

**Le Président.**- Oui, et pour l'UMDPACS, en plus, c'est toute une équipe qui travaille, il faut le dire, dans des conditions de travail qui, actuellement, sont très, très contraintes en termes de géographie des locaux. On leur a imposé ces conditions de travail contraintes depuis un certain temps et je crois qu'il était temps d'y mettre fin.

En fait, pour répondre à la question, Sébastien, vous voyez quand même qu'il y a une sorte d'équilibre dans ce budget. Un déficit prévisionnel qui est incontestablement plus faible que celui de l'année passée, qui nous autorise une petite marge, je préfère m'emparer de cette marge pour investir parce qu'investir, c'est toujours préparer l'avenir.

Et encore une fois, deuxième élément important, malgré cet investissement, donc ces dépenses que l'on va consentir en 2018 si le budget est voté, on est sur une trajectoire de compte financier positif au titre de l'année 2018.

Donc on a véritablement inversé la situation. On peut donc se permettre de prendre cette marge sur des dépenses qui sont nécessaires.

Vas-y, Sébastien.

**M. Chevalier.**- Enfin, j'avais une remarque, et là je prends la casquette de directeur adjoint du laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. J'ai noté que le budget « documentation bibliothèques » restait stable et force est de constater qu'un laboratoire comme le nôtre qui a des équipes de physique de très haute performance, qui a des ERC, qui a des projets européens, qui vient de gagner avec FEMTO une EUR, ne peut plus se permettre de ne pas être abonné aux journaux scientifiques américains notamment. Je parle d'ADS.

Sachant qu'il faudra vraiment que l'on reconsidère cette situation un jour ou l'autre parce qu'on est dans la complète contradiction d'avoir un rayonnement international, d'accueillir des étudiants étrangers et finalement qui sont dans notre laboratoire et qui ne peuvent pas accéder à ces revues qui sont fondamentales.

Donc je pense qu'il faudra vraiment réfléchir à un effort pour réaugmenter ce budget et permettre à nouveau les abonnements nécessaires. Je parle pour ce que je connais. J'imagine qu'il y a peut-être d'autres endroits à l'université qui sont concernés. Mais là, cela devient vraiment critique et... je ne devrais pas le dire parce que ce sera dans le verbatim, mais on frôle l'illégalité dans l'accès à ces ressources parce qu'elles sont quand même indispensables pour nos équipes de recherche et nos étudiants.

**Le Président.**- On a bien conscience de cette difficulté. En même temps, la priorité a été de revenir à l'équilibre budgétaire. Il y a aussi, en matière de documentation électronique, une négociation qui est engagée au niveau national entre le consortium des bibliothèques et les producteurs de ressources numériques, et nos décisions sont conditionnées aussi à cette négociation qui est une négociation nationale.

Monsieur Rollin.

**M. Rollin.**- Oui, je voulais intervenir tout à l'heure, vous m'avez oublié, je ne suis pas revenu dessus, j'attendais la fin de la présentation. Simplement, je reprends le propos parce que dans ce budget, on le voit. Quand vous dites sur les ressources

humaines que l'on a évité l'année blanche. Quand sur 83 postes, il y en a 81 qui sont gelés, je ne sais pas ce qu'est une année blanche. On joue sur la sémantique.

Le deuxième point sur le retour à l'équilibre. Vous vous félicitez que les personnels se le soient approprié. Je rappellerai la définition du Larousse d'« approprier » : « faire sa propriété », et je ne pense pas que les personnels se sont approprié ce plan de retour à l'équilibre. Ils le subissent et ils le voient dès maintenant avec les recrutements qui ne sont pas faits, les contractuels qu'on leur avait dits, les postes ne sont pas recrutés, ne sont pas remplacés et on autorisera des remplacements au jour le jour et qu'ils attendent toujours les remplacements et que certains services où ils étaient quatre, maintenant sont à deux pour faire le service de quatre. Cela aussi, ils subissent cette action-là. Je ne parlerai pas de la prime de Noël où ils découvrent qu'elle a été, pour les catégories C, diminuée de 50 % et que pour eux, s'ils s'approprient cette baisse, je vois que c'est très difficilement.

Sur le budget en lui-même, j'ai une question que j'attendais et que j'ai vue. Apparaît dans le budget une ligne budgétaire de dépenses sur le datacenter. On en a parlé sur la restructuration... sur les ressources documentaires, mais là, nous sommes dans le flou. Donc je réitère ma demande très, très rapide d'un comité technique extraordinaire sur cette question-là puisque quand même pour les étudiants, j'ai appris tout dernièrement que la bibliothèque de science-économie va fermer le 2 juin, il me semble, en plein milieu des examens. Cela va être très bien pour les étudiants qui n'auront plus de lieu pour aller consulter les documents pour les révisions. Ça, c'est un problème, mais surtout il y a toute la question organisationnelle des conditions de travail des personnels. Donc je souhaite que le comité technique, très rapidement, se réunisse avec le comité hygiène et sécurité pour étudier cette question-là.

C'est une demande officielle, je la réitère, c'est une instance officielle, de voir si demain on ne pourrait pas voir cela au prochain comité technique, mais je sais que Mme la Vice-présidente a entendu notre demande. J'attends la date. Mais je profite que ce soit une instance officielle pour la réitérer.

**Le Président.**- Merci, Monsieur Rollin.

D'autres remarques ? Non ?

S'il n'y a plus... Pardon, Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Donc une remarque rapide. On pourrait refuser de délibérer aujourd'hui sur le budget 2018 et reporter la délibération un petit peu plus tard en janvier, nous permettant de faire pression pour pouvoir délibérer avec l'ensemble des informations nécessaires que le ministère doit nous fournir sur les moyens promis par la réforme. Vu le flou, je pense qu'il n'y a pas d'urgence à délibérer sur le budget 2018 dès aujourd'hui.

**Le Président.**- Le budget 2018 doit être pris avant la fin de l'année. Donc on doit délibérer aujourd'hui, bien entendu.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Qu'est-ce qui se passe si on ne le fait pas ?

**Le Président.**- Je pense que si on ne prend pas de délibération budgétaire, on ne peut plus dépenser ou c'est le Rectorat qui décide de nos dépenses à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Bien entendu, nous devons délibérer sur ce budget.



S'il n'y a pas... Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais soumettre à votre approbation ce budget. Je vais vous lire le texte précis de la délibération qui nous est proposé et qui est le suivant :

« Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes – la première, Dominique l'a présentée :

- 2 559 équivalents temps plein au titre du plafond I et 380 équivalents temps plein au titre du plafond II.
- Deuxième point, les autorisations d'engagement total pour un montant de 228 007 940 euros après budget primitif, qui se décomposent de la façon suivante :
  - 186 351 537 euros en dépenses de personnel ;
  - 30 614 843 euros en fonctionnement ; et
  - 11 041 560 euros en investissement.
- Crédits de paiement pour un montant de 228 007 940 euros qui se décomposent de la façon suivante :
  - 186 351 537 euros en personnel ;
  - 30 614 843 euros en fonctionnement ; et
  - 11 041 560 euros en investissement.
- 226 320 700 euros de prévisions de recettes qui se décomposent de la façon suivante ;
  - 1 687 240 euros de solde budgétaire déficitaire après BI ».

L'Article 2 est libellé de la façon suivante :

« Le conseil d'administration approuve les décisions budgétaires suivantes après le budget primitif - ce sont les chiffres qui viennent de vous être présentés :

- 1 687 240 euros de variation négative de trésorerie ;
- 892 115 euros de résultat patrimonial (résultat excédentaire) – c'est donc le résultat comptable prévisionnel excédentaire ;
- 5 822 659 euros de capacité d'autofinancement ; et
- 1 687 240 euros de variation du fonds de roulement, correspondant à une diminution sur le fonds de roulement - et qui correspond au déficit budgétaire prévisionnel. »

Enfin, l'Article 3.

« Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), et les tableaux des opérations pluriannuelles. »

Voilà donc la délibération qui vous est proposée.

Qui s'oppose à cette délibération ? Une voix négative. Un vote négatif.

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Très bien, je vous remercie.

**18 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions**

**M. Chevalier.**- On peut avoir les résultats, s'il te plaît ?

**Le Président.**- Comment ?

**M. Chevalier.**- On peut avoir les résultats, s'il te plaît ?

**Le Président.**- Jean-Marc, vous pouvez nous dire combien cela fait au total ?

**Mme Favier.**- 27 votants. Un contre. Huit abstentions. Dix-huit pour.

**Le Président.**- Merci. Grand merci à tous.

**M. Chevalier.**- Juste, Alain ?

**Le Président.**- Oui, pardon.

**M. Chevalier.**- Peut-être une explication de vote pour que le vote de notre liste soit clair.

Il est clair que l'on ne pouvait pas voter contre ce budget, dans la mesure où il y a un progrès significatif par rapport à celui présenté à la même étape l'année dernière.

Par contre, il est clair que l'on ne peut pas voter pour, dans la mesure où on ne peut pas se satisfaire, encore une fois, d'un budget annoncé déficitaire au bout du compte et avec encore des mesures en termes d'emplois annoncées qui sont très contraignantes pour les équipes pédagogiques comme pour les personnels techniques et administratifs.

D'où l'explication de notre abstention.

**Le Président.**- Ce qui serait intéressant... J'entends. J'entends bien, Sébastien. Ce qui serait intéressant, c'est de savoir quelles seraient vos propositions pour régler cette équation qui est une équation très compliquée, qui serait de ne pas avoir de déficit budgétaire tout en ayant davantage d'emplois. Il serait intéressant que l'on puisse avoir une discussion sur les propositions concrètes qui peuvent être faites pour résoudre cette contradiction qui me paraît difficile.

Quoi qu'il en soit, je voudrais remercier l'ensemble des administrateurs, l'ensemble surtout des équipes qui portent au quotidien, pendant toute l'année, notre construction budgétaire, en particulier le pôle Finances et sa Directrice parce que, pour travailler beaucoup ensemble, je mesure à la fois la pression qui est la vôtre... à la fois la charge de travail et la pression qui est la vôtre.

Je voudrais remercier le Directeur général également qui a magistralement conduit le plan de retour à l'équilibre qui nous permet de nous engager de façon consolidée sur cette trajectoire de retour à l'équilibre financier.

Encore une fois, je crois que l'on est au milieu du gué. Beaucoup a été fait. L'année 2018 va être une année décisive. La campagne d'emplois 2019 sera probablement un dernier élément d'effort avant que nous ne sortions de ce dilemme, mais nous devons collectivement maintenir le cap dans lequel nous nous sommes engagés.

Et un grand merci à vous aussi.

**M. Delmas.**- Merci et je m'associe au Président pour remercier à la fois les directeurs de laboratoires et de composantes qui ont fait un gros travail, les services et surtout le service Pilotage et le pôle Finances qui ont fait un travail remarquable ces derniers mois, et je tiens à souligner la qualité des documents qui a été d'ailleurs soulignée par le Rectorat lors de notre dernier CA.

Également, merci beaucoup à l'Agence comptable qui est toujours là aussi pour soutenir nos services.

Merci beaucoup à tous.

**Le Président.**- On va enchaîner par deux points financiers sur les tarifs et les sorties d'inventaire que Louis va nous présenter et on pourra ensuite aborder les travaux du comité technique.

### **3. Tarifs, subventions et dons**

**M. de Mesnard.**- Très bien. Vous avez tous... Excusez-moi... Vous avez tous reçu le document « Tarifs, subventions et dons ». Cette fois-ci, il y avait une petite innovation. Il y avait le grand listing que vous avez reçu, habituel, et il y avait un deuxième document intitulé « Bibliest - Centre de formation des bibliothèques Bourgogne-Franche-Comté ». En réalité, le deuxième document reprend des informations qui sont dans le grand listing.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Oui, Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Ils correspondent à quoi, les 130 000 euros que l'on paye à la COMUE ?

**M. de Mesnard.**- Les 50 000 euros qu'on paye à la COMUE ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Les 130 000 euros, oui.

**M. de Mesnard.**- C'est la contribution pour notre établissement, mais les autres établissements contribuent aussi au fonctionnement de la COMUE.

**Le Président.**- Étant entendu que sur ces 130 000 euros, on reçoit également 30 000 euros de Dijon Métropole qui est une participation de Dijon Métropole au fonctionnement de l'université de Bourgogne par rapport à la COMUE. C'est-à-dire que le coût réel pour l'établissement n'est que de 100 000 euros.

**M. de Mesnard.**- La COMUE a des personnels en nombre réduit puisque cela avait été conçu comme cela, mais il faut quand même assurer le fonctionnement de la COMUE au jour le jour. D'où une dotation des établissements.

Est-ce qu'il y a d'autres...

**M. Jobard.**- Et c'est statutaire.

**M. de Mesnard.**- Et c'est statutaire dans les statuts de la COMUE, bien entendu. M. l'Agent comptable me le signale, bien entendu.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Donc on va pouvoir passer à l'adoption de ces tarifs, subventions et dons.

Qui ne prend part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention donc.

**24 voix pour, 1 abstention**

#### 4. Sorties d'inventaire

**M. de Mesnard.**- Ensuite, vous aviez les sorties d'inventaire, un petit peu plus que d'habitude, mais c'est le tableau classique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vais donc passer au vote.

Qui ne prend part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

**25 voix pour (unanimité)**

Je repasse la parole au Président.

**Le Président.**- Merci. Merci, Louis.

Donc on aborde maintenant le Point III de l'ordre du jour qui consiste en un rapport des travaux de deux comités techniques, du 30 novembre et du 11 décembre 2017. Je vais donc passer la parole à Stéphanie Grayot-Dirx qui va porter auprès de vous ces travaux des comités techniques.

### III) Travaux du Comité Technique (CT) du 30 novembre 2017

#### 1. Programme annuel de prévention des risques professionnels 2018

**Mme Grayot-Dirx.**- Le comité technique s'est réuni le 30 novembre 2017.

Un des premiers points qui apparaît à l'ordre du jour du conseil d'administration et qui a été vu également en CT mais avant aussi en CHSCT, c'est le programme annuel de prévention des risques professionnels 2018.

En fait, le CHSCT s'est prononcé et a donné un avis favorable à ce programme annuel de prévention des risques professionnels.

Le projet a été présenté également en CT. En fait, le texte prévoit une communication de l'avis donné par le CHSCT au comité technique, ce qui a été fait, avec une présentation par Pascale Bouchot, ingénieure en chef de ces questions-là.

On vous présente aujourd'hui, pour ce conseil d'administration, ce programme qui, pour l'essentiel, reprend les axes de formation. C'est la même délibération, je le rappelle notamment, que l'on vous présente aujourd'hui en conseil d'administration.

Cela n'a pas soulevé de difficulté particulière au moment de sa présentation en CHSCT et en comité technique.

Je ne sais pas si vous avez, de votre côté, des questions ou des remarques sur ce programme.

**Le Président.**- Si personne n'en a, je vais vous proposer d'adopter ce programme annuel de prévention des risques professionnels 2018.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Ou des oppositions ?

Il est donc voté à l'unanimité.

**26 voix pour (unanimité)**

Le point suivant concerne la nouvelle organisation qui est proposée pour le pôle RH, en lien avec le déploiement du nouveau logiciel SIHAM de gestion des ressources humaines.

## **2. Organisation du pôle RH dans le cadre de SIHAM**

**Mme Grayot-Dirx.-** Nous sommes en plein déploiement de ce nouveau logiciel SIHAM. On en avait déjà parlé auparavant.

Ce développement de SIHAM aujourd'hui va provoquer des modifications dans l'organisation du pôle RH. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu des groupes de travail au sujet de cette réorganisation. Réorganisation qui a été présentée également en CHSCT et donc en comité technique le 30 novembre, avec un nouvel organigramme et des explications sur les évolutions qui vont toucher aux missions du pôle RH.

Cette présentation a recueilli un vote favorable à l'unanimité en comité technique.

Je ne sais pas si vous souhaitez des précisions à propos de cette réorganisation que pourrait vous apporter Pierre-Étienne éventuellement. C'est la mise en place, en fait, d'une cellule d'appui pour le développement de SIHAM à l'intérieur du pôle RH.

**Le Président.-** M. Rollin souhaite intervenir.

**M. Rollin.-** Oui, c'est simplement une précision pour le conseil d'administration. Je suis désolé pour les redites pour ceux qui siègent au comité technique, mais sur le plan de l'organisation de ce pôle, il n'y a aucun souci. On n'a pas relevé de contradiction. On n'a pas de raison de s'inquiéter. Mais moi, je reviens sur le SIHAM, sur ce que l'on a longtemps débattu.

En fait, en comité technique, on a beaucoup plus discuté de ce logiciel des ressources humaines, de gestion future des ressources humaines et, moi, je rappelle que je souhaite que les instances délibératives où les représentants du personnel sont encore élus, sauf si un jour ils sont cooptés, mais tant qu'ils sont élus, que l'on soit quand même informé des développements futurs des applications qui seront en cours, de ce logiciel, car c'est quand même nécessaire que les différents agents, quel que soient leur grade et leur fonction, soient informés de qui manipule leurs données, qui a accès à leur dossier et quelles sont les applications qui sont mises en développement là-dessus.

Je l'avais redit en comité technique, je trouve tout à fait légitime qu'une université, au bout d'un fonctionnement, parce qu'Apogée, cela fait plus de vingt ans que cela fonctionne, c'est normal que l'on change de fonctionnement, que l'on regarde autre chose. Il y a des développements, il y a des nouvelles technologies. Donc là-dessus, j'y suis favorable, mais il faut aussi que chacun, les uns et les autres, ait quand même un droit de regard sur ce qui se passe par rapport à notre propre dossier de carrière et nos dossiers complets parce que quand même, même si les dossiers sont à l'administration, chaque agent a le droit de savoir ce qui s'y passe.

Donc c'était surtout ces inquiétudes-là que l'on avait discutées lors du comité technique et je tenais à le rappeler.

**M. Thepenier.**- Juste préciser, effectivement, suite à nos échanges en comité technique, que SIHAM, aujourd'hui la mise en production au 1<sup>er</sup> février va permettre de reprendre la gestion administrative telle qu'elle avait lieu au niveau d'Harpège. Ensuite, l'établissement devra effectivement faire des choix. Il me semble que l'une des priorités sera la pré-liquidation de la paye qui permettra d'avoir un seul outil dans lequel la gestion administrative aura l'impact derrière sur la liquidation de la paye, plutôt que d'avoir comme aujourd'hui deux outils, Harpège et Winpaie. Donc cela, on y gagnera en termes de saisie et d'éventuelles difficultés dans la saisie que l'on peut avoir aujourd'hui même si cela reste mineur. Et puis, ensuite, comme vous le précisez, cela permettra d'ouvrir SIHAM à d'autres briques que l'AMUE propose.

Aujourd'hui, il y a des questions sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par exemple, ou la gestion du temps d'activité. Mais je rappelle aussi que l'AMUE n'a pas développé ces briques et souhaite que les établissements qui utilisent SIHAM s'engagent à ses côtés pour être pilotes et développer ces briques.

Donc il est clair que l'université de Bourgogne, dans le contexte actuel, ne pourra pas s'engager à courte échéance dans le développement de ces nouvelles briques applicatives et cela se fera, bien entendu, après consultation des instances, le cas échéant.

**Le Président.**- Merci.

Avez-vous besoin de davantage d'informations sur cette adaptation de l'organigramme du pôle RH à ce niveau du système d'information ? Non ? Les choses sont bien claires ?

On est sur quelque chose, là, qui est de toute façon très technique.

Donc si vous n'avez pas besoin d'autres informations, je soumetts à votre approbation l'organisation du pôle RH, à compter de la mise en production de SIHAM, donc au 1<sup>er</sup> février 2018, organisation telle qu'elle vous est présentée dans les documents qui vous ont été transmis et telle que l'on vient de la discuter.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer à ce vote ?

Merci beaucoup.

### **26 voix pour (unanimité)**

Le point suivant porte sur le transfert de trois postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup.

**Mme Grayot-Dirx.**- Juste avant de passer au point suivant, deux dernières remarques sur SIHAM.

La première, c'est que je tenais, comme je l'ai fait en CHSCT et en CT, remercier l'ensemble du pôle RH, la Direction du numérique aussi qui est très impliquée dans ce projet, le pôle Pilotage et le pôle Finances, et les collègues de l'UFR Santé qui sont impliqués dans ce projet qui est un projet lourd pour les services qui doivent par ailleurs continuer à assurer leurs missions.

Justement, deuxième point. On a envoyé un courrier qui est parti aujourd'hui à destination des composantes et des autres services pour expliquer qu'en début d'année 2018, il ne faudra pas attendre la même vitesse de traitement des dossiers par le pôle RH que d'habitude puisque nous entrerons en phase de production de

SIHAM et qu'il y aura nécessairement un petit... On a besoin de bienveillance de la part des composantes et des services envers le pôle RH.

### 3. Transfert de postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup Dijon

**Mme Grayot-Dirx.-** Le point suivant, c'est le transfert de postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup.

Il s'agit de clarifier la situation de trois enseignants-chercheurs. Je précise d'emblée que les enseignants concernés sont d'accord avec ce transfert, ayant donné leur accord écrit.

En fait, la difficulté de ces trois postes, c'est qu'ils étaient ouverts au recrutement au moment de la création d'AgroSup, ce qui fait qu'ils étaient restés dans le giron de l'université de Bourgogne, mais cette situation pèse aujourd'hui finalement assez lourdement sur notre établissement. Nous sommes donc entrés en dialogue avec AgroSup pour qu'il récupère ces trois postes.

Donc sur le transfert de ces trois postes, il n'y a *a priori* pas de difficulté. Nos établissements sont d'accord avec ce transfert et les trois enseignants-chercheurs concernés le sont également.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur cette question du transfert de postes.

**Le Président.-** Merci, Stéphanie.

On est ici devant quelque chose qui est vraiment une régularisation d'une situation existante. Donc il n'y a pas de réelle difficulté politique. C'est quelque chose qui est un point qui est éminemment technique.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si ce n'est pas le cas, je vais soumettre à votre approbation ce transfert de trois postes d'enseignants-chercheurs à AgroSup à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Donc, là aussi, c'est une décision qui est adoptée à l'unanimité.

**26 voix pour (unanimité)**

On va pouvoir maintenant aborder les prévisions de recrutement de personnels BIATSS pour 2018.

### 4. Prévisions de recrutement BIATSS 2018

**Mme Grayot-Dirx.-** Là, cette fois, c'est un point qui pose difficulté puisque, je le dis d'emblée, sur ce point-là, il y a eu un premier comité technique qui s'est tenu avec dix votes défavorables à la proposition que nous faisons.

Il y a eu un deuxième comité technique auquel nous avons présenté le même document, je vais vous expliquer pourquoi dans une minute... Je vous le dis tout de suite. En fait, ce document qui vous est présenté aujourd'hui est la conséquence de la campagne d'emplois qui a déjà été votée dans nos conseils auparavant et il nous est donc difficile de modifier via un dialogue social entre les deux comités techniques un document qui est la conséquence d'une campagne d'emplois qui a été auparavant votée dans le conseil.

Le deuxième comité technique s'est donc tenu hier soir. Quatre votes contre. Les personnes présentes ont voté unanimement contre, à nouveau.

**Le Président.** - Merci.

Vous savez que dans les relations qui sont établies entre le comité technique et le conseil d'administration de l'université, il est possible de faire prospérer la proposition de délibération vers le conseil d'administration, même après un vote unanime du comité technique, sous réserve que deux réunions du comité technique aient bien eu lieu, ce qui est formellement le cas. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui d'approuver cette délibération sur la campagne d'emplois BIATSS.

Oui, Madame Badian ?

**Mme Badian.** - Merci.

Les postes sont gelés et non publiés. C'est donc une année blanche.

Au-delà des chiffres, l'aspect humain n'est absolument pas évoqué. La notion humaine n'est pas assez présente dans nos débats et on se focalise sur une logique comptable, ce que je peux comprendre.

Les services sont surbookés, les personnels titulaires sont débordés, les contractuels, ceux qui espéraient une possibilité de poste, savent que rien ne sera fait pour eux.

Lors de votre dernière campagne, les hommes et les femmes étaient au cœur de votre dispositif. Aujourd'hui, nous n'entendons plus parler de tout cela, nous avons affaire à des chiffres.

Au-delà des chiffres, il y a effectivement des primes qui ont été réduites bien sûr, les catégories C, les B, les A.

Cela gronde dans les rangs. La colère, la frustration, la fatigue sont là et bien, bien ancrées.

Il ne faut pas oublier que tous ces personnels qui s'investissent et qui donnent toute leur énergie au service public, aux étudiants, aux enseignants, sont là. Sans eux, l'université ne fonctionnerait pas et ne pourrait pas être présente dans les classements internationaux si chers à votre équipe.

**Le Président.** - Merci.

J'entends bien la fatigue et parfois le découragement parce que vous savez, je vais beaucoup sur le terrain à la rencontre des collègues et parler avec les collègues et parler avec les étudiants. Donc tout cela, je le sais. Comme vous savez bien également que l'on subit tous en cascade les conséquences d'une politique de désengagement relatif, qui a été menée depuis plusieurs années et qui est concomitante d'une période d'augmentation des flux étudiants, et je crois que notre système d'enseignement supérieur n'a jamais connu la conjonction d'un désengagement financier de l'État avec une telle augmentation des flux étudiants.

Donc nous traversons une période qui, il est vrai, est une période difficile et tout cela, ne croyez pas que je ne le voie pas et que je ne l'entende pas et que je ne place pas l'humain au cœur de mes préoccupations. Mais, en même temps, vous savez, s'attacher à assurer de façon durable l'équilibre de l'établissement, l'équilibre économique, c'est aussi s'attacher aux collègues, aux femmes et aux hommes qui font l'université parce que si les grands équilibres économiques ne sont pas maintenus, alors la vie des femmes et des hommes qui font l'université sera encore plus compliquée.



Sur les primes et sur la partie proprement humaine. Peut-être que Stéphanie Grayot-Dirx pourra vous dire un mot parce que je sais qu'elle est très attachée et qu'elle travaille aussi avec le pôle des ressources humaines, elle est très attachée, elle s'attache à améliorer de façon incessante les conditions de travail. C'est quelque chose qui est d'autant plus nécessaire que l'on traverse une période qui est difficile.

Vous m'interpellez sur les primes. Je voudrais vous dire que la décision qui a été prise en matière de politique indemnitaire est une décision qui ménage encore cette année une politique de primes, alors, que j'ai pris l'habitude d'appeler « primes de Noël » même si le mot n'est pas adapté, en tout cas de primes de fin d'année, qui reste une politique indemnitaire qui est plus favorable que dans un grand nombre d'universités.

**M. Rollin.-** Je peux vous sortir un certain nombre d'universités qui sont mieux.

**Le Président.-** De fait, le dispositif indemnitaire que nous maintenons reste substantiel et précisément parce que nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il y a le classement de catégories de personnels qui sont fragiles, nous avons tenu à ce que ce dispositif indemnitaire soit différencié et, de fait, les personnels de catégorie C ont été davantage protégés que les personnels de catégorie B et les personnels de catégorie A. Donc il y a une analyse lucide et une prise en compte précisément de la situation de chacun pour maintenir un dispositif indemnitaire qui, une fois de plus, tel qu'il est, reste beaucoup plus ambitieux qu'il ne l'est dans un très grand nombre d'établissements.

Par ailleurs, le dialogue que j'avais mené auprès de la communauté universitaire depuis 2012 a toujours été clair. J'ai toujours exprimé l'ambition et la volonté d'un dispositif indemnitaire qui soit le plus ambitieux possible en fin d'année parce que je sais ce que vous dites, que l'université ne fonctionne et ne tient que parce qu'on a beaucoup de personnels qui sont très engagés et y compris des personnels qui ont des petits salaires. Tout cela, je le sais. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ce dispositif indemnitaire de fin d'année soit le plus ambitieux possible.

En même temps, j'ai toujours dit que ce dispositif ne tiendrait que ce que tenait notre situation économique et qu'il n'était pas gravé définitivement dans le marbre parce que l'on pourrait très bien être amené à le revoir à la baisse.

C'est ce que l'on a dû faire cette année.

Vous avez bien noté que l'on aurait pu aussi, pour des raisons d'équilibre budgétaire, supprimer complètement cette prime de fin d'année. Cela n'a pas été le choix, et là aussi dans une vision d'une trajectoire qui aurait été un petit peu intégriste, et de placer au-delà de tout l'équilibre économique, on aurait très bien pu considérer que l'on revenait totalement sur ce dispositif indemnitaire. Ce n'est pas ce que l'on a fait, on l'a réduit de peut-être un petit peu plus de 50 %, mais on l'a maintenu à un niveau qui reste un niveau honorable, et on ne l'a pas fait parce que précisément on a bien conscience que derrière les chiffres, il y a des femmes et il y a des hommes.

En même temps, on doit faire des arbitrages, vous le savez bien. On doit faire des arbitrages et on doit au quotidien prendre des décisions qui nous mettent sur une trajectoire qui soit une trajectoire de retour à l'équilibre financier dans un délai qui est un délai raisonnable.

Cédric voulait intervenir.

**M. Clerc.**- Je pense qu'on n'arrivera jamais à s'entendre sur ces questions-là et puis votre discours récurrent sur, ailleurs on donne plus en fin d'année ou moins en fin d'année... Enfin, vous trouvez qu'on donne moins ailleurs que chez nous, je crois qu'on n'est pas sur des bonnes bases.

Encore une fois, on l'a rappelé à maintes reprises ici même au CA, ce qui est intéressant de regarder éventuellement, si on veut se comparer avec les autres parce que c'est à la mode, c'est de voir combien annuellement ou mensuellement touchent les collègues des autres établissements.

On ne peut pas comparer des choux et des raves comme cela, une prime de fin d'année qui n'est pas forcément statutaire, qui est au bon vouloir du chef d'établissement éventuellement, et puis des minimums statutaires ou ce qui est versé annuellement dans un établissement. Cela n'a pas de sens de dire qu'une prime de fin d'année est plus favorable chez nous qu'ailleurs.

Pour les personnels de catégorie A, 100 euros, cela commence à faire limite, si on voulait comparer des fois avec d'autres établissements malgré tout.

Les arguments de ce type-là ne tiennent pas trop.

Ce que l'on retient également et ce que retiennent nos collègues, c'est que dans votre bouche est sorti quelque chose comme « chacun doit prendre sa part et doit faire des efforts », et vous avez consenti que vous ne demanderiez pas la même chose à chacun en termes d'efforts. Oui, dans un compte rendu de CA ou de CT, je pense que l'on peut les retrouver. Puisqu'on voit que les pourcentages... Alors, on parle en pourcentage ou en euros, sonnants et trébuchants, en fonction de comment cela peut sonner ou résonner aux oreilles de chacun. Mais quand on parle en pourcentage, on voit qu'effectivement les efforts ne sont pas les mêmes pour les uns et pour les autres.

Quand la plupart des catégories A se font retirer 80 % d'une part d'indemnitaire, quand sur la même période, 5 % seulement pour les autres, on ne peut pas dire effectivement que ce soit très équitable.

Et dans ces 5 % des primes dites « d'encadrement », on ne sait pas non plus comment c'est réparti. Aussi bien c'est zéro pour certains et puis 7, 8, 10 pour d'autres pour que l'enveloppe s'équilibre. Cela, on ne sait pas comment c'est réparti puisque c'est à votre bon vouloir.

Quant à la campagne, pour en revenir à ce tableau, on a deux mutations et un poste de technicien au concours interne et un nombre de postes qui sont gelés, il faut le dire. Et puisqu'on parlait un petit peu rémunération, en n'ouvrant pas de concours, en supprimant des postes de fonctionnaires puisque c'est ce qui est fait globalement, on ne consent pas beaucoup d'efforts non plus pour ces personnels contractuels que l'on va garder le temps que l'on va bien vouloir parce qu'on les rémunère au ras des pâquerettes. C'est-à-dire qu'ils ne sont même pas alignés sur les premiers indices de la fonction publique. Il y a eu un petit réajustement, il y a quelque temps, puisque le SNPTES était intervenu, pour se rendre compte que les indices qui étaient en référence pour le paiement de ces personnels ne permettaient même pas de toucher le SMIC et donc qu'il y avait une petite prime obligatoire qui permettait de les aligner sur le SMIC. Ça, c'était pour les catégories C. Les catégories B touchaient le SMIC. Donc C ou B, tout le monde touchait la même chose.

On ne doit pas en être très loin encore aujourd'hui. Surtout avec cette méthode de prime de fin d'année. C'est-à-dire que comme on donne 300 aux C, de

mémoire, et 200 aux B, on réduit encore l'écart entre les deux, ce qui fait qu'on ne reconnaît pas non plus les différents niveaux de recrutement.

Et puis il y a cette charte contractuelle, je ne sais pas ce que vous allez en faire dans ce contexte-là puisque, quand on n'aura plus que des contractuels, il faudra peut-être fidéliser un petit peu les bonnes âmes qui veulent encore travailler pour notre établissement.

Et puis cette charte contractuelle, j'aimerais bien savoir si elle s'applique *stricto sensu* pour tous ou s'il y a des dérogations, s'il y a des indices parfois qui ne sont pas ceux qui sont nécessairement inscrits dans la charte. Si, là aussi, on arrive à trouver, malgré le fait que l'on soit opposé à pas mal d'éléments qui sont dans cette charte, si on peut trouver quand même des mesures égalitaires pour chacun.

Donc on a voté, le SNPTES, contre comme les autres organisations syndicales au comité technique, contre cette campagne de recrutement, et on fera la même chose aujourd'hui.

**Le Président.**- D'accord, c'est entendu.

D'autres personnes...

Peggy, vous voulez vous exprimer aussi.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Tout d'abord, je suis toujours assez consternée par deux votes consécutifs unanimement contre au comité technique. Donc, certes, c'est légal, il n'y a pas de problème pour que cela passe au CA, on commence à en avoir l'habitude et, personnellement, cela m'embête beaucoup.

Ensuite, par rapport à la justification que vous avez donnée à Madame Grayot-Dirx, sur le fait que la campagne d'emplois avait déjà été votée dans les conseils, du coup, je ne comprends pas trop. Qu'est-ce qu'on vote aujourd'hui si cela a déjà été voté ? Donc j'imagine qu'il doit quand même y avoir une modification avec ce qui avait été voté.

**M. Rollin.**- Un poste gelé supplémentaire.

**Mme Grayot-Dirx.**- Si je peux juste répondre sur ce point.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Oui ?

**Mme Grayot-Dirx.**- On pourrait, effectivement, ne pas le voter. Beaucoup d'universités ne font pas voter ce document en conseil d'administration.

**M. Rollin.**- C'est un poste gelé supplémentaire.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je continue par une explication de vote.

Dans ce contexte, l'uB étant dans une situation moyenne par rapport aux autres universités au niveau national, il ne me paraît pas abusif de dire que les sous-effectifs en personnels, ici en personnels, 3 postes mis au concours sur 84 besoins, couplés à la hausse du nombre de bacheliers, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, vont conduire à une sélection par un manque de moyens qui est inacceptable pour nous, SNESUP. D'autant plus que des moyens financiers, il y en a. Donc à nous de trouver la manière de peser pour que ces moyens retournent vers l'enseignement supérieur, les universités, et permettre à nos étudiants d'être accueillis dans des conditions correctes.

Autant on peut accepter l'idée que les étudiants soient mieux orientés, soumis à des parcours spécifiques afin d'améliorer leurs chances de réussite, autant on rejette une sélection par l'austérité, *numerus clausus* imposé de fait par manque de moyens, donc en lien avec ce que l'on disait tout à l'heure.

Il y a un décalage énorme entre les besoins et la réponse à ces besoins dans le contexte d'une augmentation de charge de travail des personnels liée à la réforme Vidal. Donc les gels de postes de fonctionnaires titulaires ou leur transformation en postes de contractuels ou de vacataires contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants, techniques, administratifs, qui ne pourront bientôt plus continuer à assurer un service public de qualité dans de telles conditions, alors que le nombre de bacheliers à accueillir est en augmentation croissante et ne va pas s'arrêter de croître très prochainement.

Nous voterons donc contre cette proposition.

**Le Président.**- Merci.

Qui d'autre souhaite intervenir ?

Monsieur Rollin.

**M. Rollin.**- Si, il y a déjà une petite différence par rapport à la dernière fois, puisqu'il y a un poste supplémentaire BIATSS gelé. On était à neuf, là on est à dix.

Sur la position des deux comités techniques, voilà, c'est légal, c'est pour cela d'ailleurs qu'au deuxième comité technique, vous ne verrez plus jamais la FSU. Nous avons décidé que tant qu'il n'y aurait pas de modification de... Si vous prenez les textes, les décrets des comités techniques, normalement, ce temps entre les deux comités techniques est fait pour voir quelles sont les marges de manœuvre et comment pouvoir arriver à un (*mot inaudible*).

Bon, vous n'en tenez pas compte, vous nous convoquez dans ces conditions-là, donc puisque le comité technique ne devient qu'une chambre d'enregistrement, nous, à la FSU, on n'y participera plus dans ces conditions-là. Vous ne nous avez pas vus hier et vous ne nous verrez plus dans les suivants dans ce cadre-là.

Et puis sur les gels de postes, il y a un point quand même. Parce que vous dites « oui, je suis à l'écoute des personnels ». C'est bizarre parce que je rencontre les personnels, on ne doit pas rencontrer les mêmes. Je ne dois pas du tout rencontrer les mêmes. Alors, peut-être que... Je ne sais pas. Peut-être que vous en rencontrez plus que moi, mais j'en rencontre quand même beaucoup dans différents départements et beaucoup me disent « mais on ne le voit pas, le Président. On ne l'entend pas, le Président. On ne le voit pas sur ces questions-là ».

Vous nous parlez, oui. Quand on parle qu'il y a des groupes de travail qui travaillent sur l'amélioration des conditions de vie dans l'établissement, on ne voit toujours rien en sortir depuis.

Je rappelle que depuis plus de trois ans qu'il y a des discussions au comité hygiène sécurité sur les risques psychosociaux, on n'a toujours pas de document qui sort là-dessus. On a des tas de choses qui se passent, oui. On parle, on parle, on parle, oui, mais quand va-t-on en sortir ?

Et puis les personnels que je rencontre quand même, au-delà, je dirais qu'il y a un point sur lequel quand même cela pèse, c'est quand même cette charge de travail de plus en plus.

Et au mois de juin, quand je vous avais interpellé sur la campagne d'emplois en vous disant « comment vous allez faire passer au personnel ? », vous m'aviez répondu que vous comptiez sur le dévouement et le sens du service public.

Eh bien, je vais vous dire que les personnels commencent à dire que le dévouement et le sens du service public commencent à peser très, très lourd et que quand on entend certains de mes collègues autour de la table qui parlent de saturation, moi je parle d'une colère qui est en train de monter.

Je peux vous dire que l'on va attendre, mais le bouton rouge, on n'est pas loin d'appuyer dessus. Et là-dessus, le jour où on appuiera sur le bouton rouge, je pense que le retour de bâton que l'on a connu, il y a un an, risque... Parce qu'il y a un an, il y avait beaucoup d'étudiants mais il n'y avait pas beaucoup de personnel, on les a maîtrisés. Le jour où on va les mettre, cela va implorer pour les...

Il faut vous en rendre compte parce que sur la situation des gels des postes BIATSS, moi je leur dis... Il y a une autre problématique qui se pose, il faut savoir que la non-parution de postes BIATSS aux concours diminue d'autant les possibilités de promotion interne des personnels. Donc c'est la double sanction qui tombe. Ils ne pourront pas avoir de promotion parce que le ministère ne créera pas de promotion interne puisqu'il y a moins de postes BIATSS aux concours. Voilà !

Donc non seulement ils ont une charge de travail supplémentaire, non seulement ils n'auront pas de possibilités de promotion parce qu'elles seront encore plus réduites... Alors, c'est vrai qu'il y aura moins de personnels puisqu'on réduit le nombre de personnels, donc les possibilités. Mais, concrètement, à un moment, les personnels ne peuvent plus supporter cela et cela, il faut, à un moment, l'entendre.

Ce n'est pas simplement dire « oui, je les rencontre, je sens bien... », Mais à un moment... J'ai l'impression que vous ne sentez pas que les personnels... Comment ? La preuve, c'est que vous dites « les personnels se sont approprié le plan de retour à l'équilibre ». Non, ils ont subi. Ils subissent le plan de retour à l'équilibre. Et « approprier » n'est pas... Quand vous allez dire aux personnels « vous vous êtes approprié le plan de retour à l'équilibre », je pense qu'ils vont vous rire au nez.

Alors, cela peut paraître de la sémantique, mais dans la situation où on est, pour les personnels, ce sont des choses importantes de s'entendre dire pas simplement « oui, je les entends, je sais que pour eux, c'est difficile ». Non, ils attendent aussi des gestes. Et quand, dans les gestes, quand je leur dis que la prime a été diminuée de 50 % pour les BIATSS et que la prime de responsabilité administrative a été diminuée de 10 %, je peux vous dire que le retour, il est rapide.

Comment des chefs de services vont faire appliquer des mesures où on leur dit « faites des efforts, vous êtes diminués de 50 %. Nous, notre prime ne sera diminuée que de 10 % » ? Ça, ce sont des gestes concrets et ça, on peut me dire... Alors, vous me direz ou vous me l'avez dit, comme l'a rappelé Cédric Clerc, que tout le monde n'a pas le même, vous nous l'aviez expliqué en comité technique, suivant les responsabilités. Mais quand on est dans une difficulté financière, à un moment, il faut faire passer les messages. Vous me l'avez dit au comité technique de ne pas faire passer ce message-là, moi j'ai dit concrètement « voilà les chiffres. L'enveloppe budgétaire est de tant, elle a été diminuée de 10 %, la nôtre a été diminuée de 50 % ».

**Mme Grayot-Dirx.- Monsieur Rollin...**

**M. Rollin.**- Et c'est ma responsabilité en tant que représentant du personnel et je l'assume.

**Mme Grayot-Dirx.**- Je ne vais pas aller dans les détails de sémantique non plus. Néanmoins, j'entends bien ce que vous dites et la difficulté que rencontre le personnel, que ce soit les enseignants-chercheurs ou le personnel BIATSS. Compte tenu du contexte de l'établissement, il y a du stress, il y a des charges de travail qui sont lourdes, il y a effectivement, vu la situation, des perspectives professionnelles qui sont un petit peu bouchées compte tenu des concours qui ne sont pas ouverts.

**M. Rollin.**- Elles sont bouchées. Elles sont bouchées.

**Mme Grayot-Dirx.**- J'entends tout cela, mais vous savez, je ne suis pas enfermée dans un bureau. Le personnel je le rencontre, d'accord ? Je suis sur le terrain aussi. Je les entends et ce que je ne peux pas vous laisser dire, c'est notamment que le travail qui est fait également par vos collègues dans le groupe qualité de vie au travail n'a rien produit depuis deux ans. Ça, je ne peux pas le laisser passer, Monsieur Rollin. Ce n'est pas possible, ne serait-ce que par égard pour les collègues, également membres de syndicats, qui participent à ce groupe depuis plusieurs années.

**Le Président.**- Merci.

**M. Rollin.**- Vous savez, bientôt mes collègues, comme vous le dites, de mon syndicat par exemple, risquent bientôt... Je pense que bientôt les collègues de mon organisation syndicale commencent à être aussi saturés à se dire que finalement, le travail... qu'on les fait travailler pour pas grand-chose. Je vous le dis comme cela et je pense que bientôt, là aussi dans ces groupes de travail, on va retirer nos billes.

**Mme Grayot-Dirx.**- On verra. Ce n'est vraiment pas le sentiment que j'ai.

**M. Rollin.**- On retirera nos billes et on verra bien ce qui va...

**Le Président.**- D'autres interventions ?  
Philippe.

**M. Salvadori.**- Je suis toujours atterré d'entendre ce que j'entends, non pas pour la qualité et l'engagement des uns et des autres, parce qu'à l'évidence, et les dysfonctionnements du comité technique le montrent aussi, pour des raisons que l'on ne comprend pas tous, de contexte, il y a une dégradation très rapide que, comme directeur de composante, j'observe au quotidien, dans les relations sociales et professionnelles. Il faut le dire.

Par ailleurs, la précarisation est dans le contexte réel des postes de travail, elle a un effet paradoxal. Dans mon UFR, nous avons recruté cinq contractuels, je crois, ou six, pour des tâches de secrétariat de scolarité. Ils ont tous un master de droit. Ils ont tous un master pour des emplois de catégorie C. Donc vous imaginez l'énorme capital de frustration, voire d'humiliation dans certains cas, même si ce personnel travaille avec beaucoup de cœur et d'engagement.

Donc là aussi, je crois que ce que disent les uns et les autres, moi j'entends, comme ils l'ont dit finalement, là encore, la même chose, cela doit nous alerter sur le

fait qu'évidemment nous traitons des affaires budgétaires aujourd'hui, mais derrière tout cela, il y a une dégradation.

Alors, on pourrait parler du taux d'encadrement des enseignements, on pourrait parler de beaucoup d'autres choses.

Il y a une dégradation rapide et l'écart devient vraiment difficile à entendre entre les *satisfecit* sur le fait que nous allons revenir à l'équilibre, ce qui est très bien... Ce qui est très bien ! Personne ne vous dira le contraire. Et le fait que c'est quand même payer d'un prix très lourd dont je ne sais pas comment, un jour ou l'autre, il se soldera en termes de relations de travail.

Donc moi, je voulais simplement témoigner en toute simplicité de cette dégradation que je constate cette année, alors que jusqu'à présent, je ne l'avais pas constatée, et je la constate d'autant mieux qu'elle est corroborée par la suppression de postes de travail durable et la précarisation générale.

Jusqu'où irons-nous avant que... Moi, je n'appelle pas de mes vœux une insurrection ou je ne sais quoi d'autre du même genre, mais prenez garde, Monsieur le Président. Prenez... Il est urgent.

Je sais très bien que les vice-présidents sont sur le front et qu'ils voient aussi bien les choses que nous les voyons, mais il faut peut-être le dire ici publiquement un jour ou l'autre.

Cette année, moi, j'ai le sentiment... il me semble que... Franchement, je parle comme témoin et pas comme observateur engagé. J'ai vraiment le sentiment d'une dégradation et il faudra que nous en tirions les conséquences.

Et c'est aussi une des raisons pour laquelle nous nous sommes abstenus sur le vote de ce budget parce que ce budget ne rend pas respirable cette atmosphère qui est en train de se détériorer à grande allure et surtout il ne permet pas, ce débat sur les postes BIATSS le montre, de savoir quand nous en sortirons et dans quelles conditions nous en sortirons.

Voilà ce que je voulais ajouter pour essayer de dépasser des affrontements que je trouve un petit peu stériles.

**Le Président.**- Merci.

D'autres prises de parole ?

Oui, Louis ?

**M. de Mesnard.**- Juste pour dire que les sous-qualifications que l'on observe... les surqualifications, pardon, que l'on observe dans la fonction publique, les gens qui sont parfois fortement diplômés et qui occupent des emplois qui ne sont pas de catégorie A, ce n'est absolument pas nouveau. Cela a toujours existé malheureusement. Il y en a toujours eu et... Il y en a toujours eu ! Mon propre père occupait un emploi de catégorie C réservé, un emploi réservé...

**M. Salvadori.**- On parle des précaires, Louis ! On parle des précaires !

**M. de Mesnard.**- Quand je parle, tu te tais ! S'il te plaît !

**M. Salvadori.**- Je me tais si j'ai envie de me taire...

**M. de Mesnard.**- Tu m'as coupé la parole tout à l'heure...

**M. Salvadori.**- Parce que j'en ai assez que tu racontes des choses qui sont à côté de la plaque.

**M. de Mesnard.**- Tu vas me laisser parler.

**M. Salvadori.**- À côté de la plaque, Monsieur le Professeur de Mesnard ! À côté de la plaque !

**M. de Mesnard.**- Mon propre père occupait un emploi de catégorie C...

**M. Salvadori.**- Tout le monde sait que ces problèmes de surqualification sont anciens. Ici, on parle de l'aggravation de la précarité.

**M. de Mesnard.**- ...il était ingénieur agro. Et nous connaissons tous... Nous connaissons tous des étudiants, parfois docteurs, qui sont obligés de passer des concours. C'est tout à fait déplorable, mais ce n'est pas nouveau.

Merci.

**Le Président.**- Maintenant, Philippe, tu réponds tranquillement et puis on arrête cela.

**M. Salvadori.**- Je réponds tranquillement. Si M. de Mesnard...

**M. de Mesnard.**- On doit apprendre à ne pas se couper la parole.

**M. Salvadori.**- ...ne comprend pas... Si M. le Professeur de Mesnard ne comprend pas la différence entre structurel et conjoncturel, je ne peux pas grand-chose pour lui.

**M. de Mesnard.**- C'est structurel.

**M. Salvadori.**- Non. En l'occurrence, les cas évoqués sont conjoncturels, liés au contexte que nous connaissons tous et que nous déplorons tous, Monsieur de Mesnard. Tous !

**M. de Mesnard.**- C'est structurel.

**Le Président.**- Ceci étant, je pense que chacun a pu s'exprimer sur ce point. Je comprends bien qu'il puisse susciter des désaccords et des passions parce qu'effectivement, nous vivons tous une situation difficile, mais qui n'est que le résultat en cascade, encore une fois, de la conjonction d'un désengagement relatif de l'État et d'une augmentation des flux étudiants que notre pays n'a jamais connue et que dans ce contexte-là, la situation de notre université et des universités françaises est une situation qui est très fragile et incontestablement, l'équilibre social dans les établissements en paye le prix, c'est une évidence.

Ceci étant, je pense que chacun a pu s'exprimer sur cette question des prévisions de recrutement de personnels BIATSS pour l'année 2018. Je vais donc soumettre ce point à votre délibération.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?



Ou refuse de participer au vote ?  
Je vous remercie.

**18 voix pour, 8 voix contre**

Merci, Stéphanie, et merci aux services qui travaillent avec toi sur ces dossiers, et merci également aux collègues du comité technique parce que, malgré tout, j'apprécie la qualité et la teneur des discussions que nous avons en comité technique. Même si nous avons des désaccords, les désaccords sont exprimés, ils sont assumés et l'important, c'est qu'ils s'expriment toujours avec respect mutuel.

Je vais maintenant appeler Alexandre Fournier qui vient nous présenter le rapport annuel d'activité de la Direction du numérique.

Donc c'est un tandem, Alexandre Fournier et Marie-Ange Rito, sur un point qui est un point d'information, un point de débat mais qui n'appellera pas de délibération de notre conseil.

Allez-y.

**M. Clerc.-** Est-ce que nous pourrions avoir au moins *a posteriori* la présentation et le rapport ? Je ne l'ai pas vu dans les documents. C'est peut-être une erreur de ma part.

**Le Président.-** La présentation qui va être faite maintenant ? Possiblement mais ce n'est pas un point de délibération, c'est un point d'information simplement. Donc l'idée, c'est de présenter les activités de la Direction du numérique et que cette présentation puisse...

**M. Clerc.-** Circuler.

**Le Président.-** Être développée à nouveau et engager un débat entre nous. Il n'y aura pas de délibération.

**M. Fournier.-** Bien sûr, le document sera envoyé *a posteriori*.

#### **IV) Rapport d'activité annuel 2017 de la Direction du numérique**

**M. Fournier.-** On a voulu vous faire cette présentation parce que c'est vrai que souvent on voit quand cela ne marche pas et on oublie les raisons pour lesquelles cela fonctionne, tout ce qui est réseau informatique à l'université. Donc il nous a semblé important de faire ce point de présentation aujourd'hui.

On a eu une année très chargée, vous allez pouvoir le constater.

Tout d'abord, évidemment, on a passé en CA du 10 juillet le changement de dénomination du PSIUN qui est devenu Direction du numérique, avec une recomposition notamment des différents services qui composent maintenant la Direction du numérique.

J'en avais déjà parlé lors de certaines présentations, les raisons pour lesquelles on a décidé de changer de nom, c'était pour s'aligner sur la volonté ministérielle que toutes les DSI deviennent des directions du numérique à l'horizon 2020. Comme on était déjà dans cette configuration, c'était tout naturel de passer à ce nouveau nom.

Vous pouvez voir la nouvelle composition des différents services, avec la Pédagogie numérique et ressources, le PNR qui était l'ancien A.I.D.E. Num, le Système d'information et de production, l'Infrastructure réseaux et calculs, les Services numériques aux usagers et le Service administratif et financier qui a été intégré directement à la DNUM à la Maison de l'Université.

On a également travaillé sur le schéma directeur du numérique 2017-2022 puisque le premier que l'on avait travaillé, enfin qui avait été travaillé prenait fin en 2016, celui de 2012-2016. Il sera présenté dans les instances et notamment au CA lors du premier trimestre 2018. On voulait le faire, on voulait le terminer à la fin de l'année 2017, malheureusement, pour certaines raisons que l'on va vous présenter, on n'a pas pu le boucler en cette fin d'année.

Bien sûr, on va vous parler du Datacenter.

On a été très sollicité notamment par Renater sur une expérimentation européenne qui nous place en tête de ligne au niveau français puisqu'on est le seul établissement qui a été sélectionné pour participer à cette expérimentation sur les VX LAN. Renater nous a contactés pour qu'on soit le représentant français au niveau européen sur ces expérimentations.

On a également obtenu un label « Green Datacenter », le label « European Code of Conduct » qui nous a été délivré cette année.

Comme vous pouvez le voir, on a participé au JRES 2017. On va vous expliquer pourquoi un peu plus loin.

On a candidaté à la labellisation des datacenters au niveau national, donc à savoir que le ministère veut créer 13 datacenters régionaux en plus des 2 datacenters nationaux. On a donc candidaté sur un projet porté par UBFC qui a été déposé au mois de septembre.

Je peux vous dire que l'on a été classé premier au niveau national et que le ministère nous a demandé de retravailler avec UFC sur certains points qui étaient critiques dans le dossier pour pouvoir être labellisés en janvier 2018.

On a donc repris le travail avec UFC depuis deux semaines. On a déjà eu plusieurs réunions et normalement, on devrait pouvoir déposer un tableau stratégique à adjoindre au dossier en tout début de l'année 2018 et *a priori* la labellisation devrait intervenir fin janvier 2018.

À noter que c'est important d'être labellisé pour une raison très simple, c'est que toutes les données... enfin, toutes nos données auraient pu être amenées à partir dans un datacenter labellisé si on ne l'était pas. Donc c'est vrai que c'est quand même important si on peut garder une forme d'indépendance numérique via notre datacenter.

Bien sûr, du fait de la participation des équipes Réseau, les équipes de la Pédagogie numérique et des ressources audiovisuelles notamment, on a participé à plusieurs événements tout au long de l'année, notamment à l'UNA, l'Université numérique d'automne, qui est la cinquième... enfin, qui est considérée comme la cinquième manifestation au niveau national sur le thème de la pédagogie scolaire numérique.

Cette année, le thème était « De la maternelle à l'université », puisque pour la première fois, un partenariat s'était établi avec Canopé et le Rectorat pour que l'université puisse participer.

Notre participation a eu plusieurs... Elle s'est traduite de plusieurs manières, via les robots, via la captation de toutes les conférences avec diffusion à l'international dans 31 pays. On a également eu des enseignants qui sont intervenus dans des ateliers thématiques, des présentations thématiques très ciblées.

Donc normalement, ce partenariat sera reconduit tout naturellement.

Donc on va rencontrer les équipes de Canopé, Marie-Ange et moi, normalement la semaine prochaine, pour faire un point sur notre participation.

On a également été retenu après une candidature au cours de l'année aux JRES 2019. C'est la première fois qu'une ville comme Dijon organisera ces Journées réseau de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est quelque chose qui est très important puisque ce sont des journées qui se passent sur une semaine et qui permettent en gros aux établissements, à partir de ces journées, de créer leur politique numérique à venir, dans les années qui suivent ces JRES.

Le service a également participé au colloque des DGS. Cela a été salué notamment au niveau... tant sur le fond mais également sur la forme et tous les aspects techniques puisque les équipes sont intervenues et tout s'est très, très bien déroulé.

Bien sûr, la DNUM, ce sont également des projets transversaux qui sont très nombreux comme vous pouvez le constater, que ce soit sur le contrôle d'accès...

Donc, bien sûr, le Datacenter, on en a déjà parlé.

L'Intranet puisqu'on est en train de travailler sur le projet intranet du personnel qui verra le jour en décembre 2018. Donc là on est toute une équipe composée à la fois du personnel du service Communication mais aussi de la DNUM, qui travaille sur ce projet.

Le développement des productions numériques pédagogiques, j'en parlerai un petit peu plus loin.

La généralisation de la dématérialisation.

Le SI RH SIHAM, donc le nouveau logiciel.

Le pilotage numérique de la COMUE qui, là aussi...

Oui, Monsieur Rollin ?

**M. Rollin.**- Oui... Non, c'est simplement une question technique. Puisqu'on a parlé tout à l'heure lors de la discussion sur les ressources humaines de la réorganisation du pôle Ressource humaines et SIHAM. Vous parlez de SIHAM, vous parlez de l'Intranet. *Quid*, au moment du passage avec SIHAM, de l'ENT des personnels ?

**Mme Rito.**- On en dira un mot tout de suite après.

**M. Rollin.**- D'accord.

**Mme Rito.**- On fera un point plus important sur SIHAM si vous le voulez bien.

**M. Rollin.**- D'accord. Non, c'est parce que je faisais le lien SIHAM et Intranet « personnels ».

**M. Fournier.**- Donc le pilotage du numérique de la COMUE pour lequel la DNUM intervient quotidiennement, plusieurs fois par jour. C'est énormément de travail et c'est vrai qu'on le ressent au niveau des équipes, que ce soit sur le schéma directeur du numérique, bien sûr, puisque la COMUE est en train de rédiger son schéma directeur du numérique. Donc c'est vrai que comme nous, on rédige le nôtre aussi, on travaille énormément ensemble puisqu'on a aussi des axes communs, bien sûr. Notamment, l'axe sécurité.

Ensuite, il y a la carte multiservice. On travaille également avec la COMUE pour développer les services.

Le référentiel commun.

Et le transfert des doctorants.

Ensuite, l'adhésion à MATINFO qui est le marché de matériel informatique qui vient de se passer. Donc l'élection des conventions, des marchés, etc.

Le pilotage technique de PACES et des ECNI, qui là, encore une fois, s'est parfaitement déroulé. Personnellement, j'ai pu voir le travail des équipes sur cette question. C'est vrai que c'est assez impressionnant parce que comme vous le savez, au niveau des ECNI, l'établissement qui, pour parler vulgairement, plombe éventuellement les ECNI est tenu comme responsable au niveau national. Donc un gros stress sur les équipes et des journées qui sont importantes pour notre établissement.

La mise en place d'un gestionnaire de projet Redmine, on vous en parle très rapidement après.

Les activités de la DNUM qui sont intégrées dans la plate-forme de gestion de projets Redmine.

Et la mise en place d'une infrastructure maquette VDI clients légers que l'on est en train d'expérimenter, que ce soit à la Maison de l'Université mais également actuellement avec l'ESPE.

**Mme Rito.**- Oui, on vient de vous faire une liste qui est un peu une liste à la Prévert, mais simplement on voulait focaliser les projets parmi tous les autres projets que je vais présenter. Cette liste que l'on vient de vous présenter, ce sont les projets sur lesquels on se focalise et qui sont extrêmement importants et sur lesquels, avec la Direction, on apporte une attention plus particulière.

Ensuite, pour vous rendre compte aussi du nombre de projets que maintenant on est obligé de gérer à la Direction du numérique, aujourd'hui c'est 132 projets. Donc il fallait un outil qui nous permette de gérer et de voir et d'avancer. Donc on a mis en route un logiciel libre gratuit, mais qui nous a quand même pris du temps.

Je vous ai juste mis un exemple pour voir ce que l'on a développé. Cela permet finalement, aussi bien à la Direction qu'à la directrice du numérique, de regarder l'avancée des projets, de savoir où on en est, où seront bloqués les projets, et cela permet aussi aux équipes de préparer leurs tâches - par exemple, SIHAM, on a préparé différents types de tâches - et de voir où on en est.

Donc ce logiciel de gestion de projets Redmine nous permet de suivre l'ensemble des projets et de savoir où on en est et d'organiser au mieux les services.

Je vais ensuite revenir sur un certain nombre de projets au niveau de chaque service, mais je vais passer assez vite, et je reviendrai aussi sur SIHAM.

Donc les gros chantiers. Bien sûr, ce sont des résumés de tout ce qu'a fait la DNUM et vous allez me dire que l'on a mis beaucoup de choses, mais on a essayé de résumer quand même les projets phares.

Donc évidemment, le projet SIHAM sur lequel je reviendrai.

Le projet GBCP, on a aussi dû gérer ce dossier avec Sifac Démat. Je ne sais pas si vous avez vu, maintenant toutes les factures sont dématérialisées. Donc gros dossier travaillé avec les services de l'Agence comptable et les services financiers.

Nous avons commencé à travailler aussi sur Sage, c'est-à-dire le logiciel qui va remplacer Services, même si on n'a pas démarré.

On est aussi toujours dans la « démat ». On a commencé à travailler sur la « démat » des pièces justificatives. Cela fait quelques années que nos étudiants s'inscrivent sans qu'il y ait d'opération de bienvenue, sans qu'ils aient à se déplacer. Tout se fait par informatique. Mais jusqu'à maintenant, ils préparaient tous leurs documents qu'ils mettaient sous enveloppe et que l'on recevait, cela faisait... On a donc aussi travaillé sur la « démat ».

On a testé cela en phase pilote avec l'IUT de Chalon et on va pouvoir continuer aussi cette phase de dématérialisation qui nous permet aussi de mieux accueillir nos étudiants parce que, là, ils n'ont pas besoin de venir, mais ils ont aussi un endroit où ils peuvent téléphoner. On monte une cellule téléphonique et on a mis des moyens supplémentaires sur la Maison de l'Étudiant pour les accueillir encore mieux à la rentrée. On a monté un guichet unique à la Maison de l'Étudiant que l'on est en train de renforcer. C'est plutôt un beau succès, ce que l'on a fait à la Maison de l'Étudiant depuis un moment.

Autre dossier extrêmement important pour les étudiants et pour tout le personnel, c'est le projet unique d'emploi du temps ADE Campus. Il nous fallait vraiment avoir, et c'était une demande de la Direction de l'université d'avoir un seul... enfin, on a un seul logiciel d'emploi du temps, mais d'avoir un seul projet où tous les emplois du temps de toutes les composantes sont au même endroit, ce qui permet, lorsqu'un enseignant est sur deux composantes, d'avoir une visualisation de son emploi du temps.

Et puis, derrière, on va découler d'autres services. On est en train de travailler sur les envois de SMS, de mails, pour informer des emplois du temps, des changements. On est en train de travailler.

Quand on aura le projet unique complet, on pourra faire encore de belles choses qui permettront de dématérialiser et d'envoyer des informations au plus juste et le plus rapidement possible aux étudiants et aux enseignants.

Nous sommes aussi en train de revoir l'application « mutations internes ». C'est un développement fait par les équipes.

Et puis, bien évidemment, on a pris en charge Redmine.

Sur SIHAM, donc j'espère répondre un peu à vos questions. Encore une très, très grosse opération. Je pense que c'est une des plus grosses opérations que l'on est en train de mener.

Je vous ai mis le calendrier, mais vous venez d'avoir aujourd'hui une lettre aussi qui a été envoyée dans les composantes qui vous redonne tout ce calendrier de manière très détaillée.

On y travaille depuis plus d'un an avec les équipes des services de gestion des personnels. Les équipes aussi sont extrêmement impliquées dans ces opérations. Les choses s'accroissent. Vous voyez que décembre... Et on sera tous de retour, là, le 2 janvier, parce qu'on a vraiment beaucoup de choses à faire pour cette migration et ce remplacement d'Harpège, qui date des années 2000, vers une vague SIHAM.

Première question, pourquoi on passe à SIHAM ? Une des raisons, c'est qu'Harpège est en fin de vie et que nous sommes dans la troisième vague, il me semble, et que l'AMUE va arrêter ce logiciel.

De plus, SIHAM apporte beaucoup d'autres fonctionnalités que n'avaient pas Harpège. Je pense à la gestion des congés, mais à la gestion des fiches de poste, à l'évaluation.

Donc, pour l'instant, notre objectif, c'est déjà de remplacer Harpège et que SIHAM rende les mêmes services qu'Harpège et puis, ensuite, dans les mois qui viennent, on développera les autres fonctionnalités.

Voilà sur le calendrier. Si je peux avoir la suite...

Ce schéma, on ne le voit peut-être pas très bien, mais je tenais vraiment à vous le mettre parce que ce que je voudrais vraiment passer comme message, c'est peut-être de la redite que je donne à chaque fois dans toutes les réunions, ce n'est pas un simple changement d'un logiciel par un autre. Je ne remplace pas Harpège par SIHAM. C'est une refonte complète de tout le système parce que le logiciel de gestion des personnels, de la même manière que le logiciel de gestion des étudiants, c'est notre socle d'information. Une fois que vous êtes dans ces bases de données, cela vous ouvre plein de services.

Le fait d'être Harpège, dans la nuit qui suit, cela vous ouvre une boîte de messagerie, cela vous ouvre l'accès à Internet, cela vous ouvre l'accès au Wifi, cela va vous permettre d'avoir une carte multiservice, d'avoir accès à votre emploi du temps et donc, aujourd'hui, en plus du changement d'Harpège, il faut que l'on fasse toute la refonte de l'écosystème.

Donc on est en train de réécrire ce que l'on a mis une dizaine d'années à écrire parce que, par exemple, l'année où on a mis en place la carte multiservice, on a fait les connecteurs de la carte. L'année d'après, on a fait les emplois du temps, on a fait les connecteurs. Et là, on a quelques semaines pour tout réécrire.

Donc je comprends qu'il y ait des inquiétudes, qu'il y ait du travail, qu'il va y avoir des choses qui vont être arrêtées. Je pense tout simplement au document qui nous permet de nous déplacer, le document, le formulaire de déplacement, eh bien même celui-là, il va falloir le réécrire parce que, quand vous vous connectez, il se connecte à Harpège et il vous ramène les informations qui vous concernent.

Donc il y aura, entre le moment où on va migrer et puis au fur et à mesure qu'on va écrire les connecteurs et les tester, il va y avoir des applications qui vont être indisponibles quelques semaines, le temps que l'on fasse ce travail. Et on ne pouvait pas le faire avant parce qu'il fallait travailler sur la base de données Harpège, il fallait la consolider et il fallait faire des transferts dans SIHAM.

Cela va être fait début janvier et donc, début janvier, avec du tenant dans SIHAM. Mais bon, on a commencé à préparer beaucoup de choses. Mais tout est à reconstruire et tout est en cours de reconstruction.

Donc ce qui explique qu'aujourd'hui sur l'ENT, nous avons un problème d'affichage. C'est vrai que les informations, c'était un service que l'on avait mis dans l'ENT qui était très apprécié. Cela permet, une fois que vous êtes connectés dans l'ENT, de voir ce que l'administration a comme informations sur vous dans Harpège. Ces informations, pour X raisons, aujourd'hui sont fausses. Donc, effectivement, on va arrêter le canal pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension avec les personnels parce qu'on va réécrire ce même canal dès que l'on pourra et offrir le même service dans l'ENT, mais connecté à SIHAM. Voilà les difficultés que l'on rencontre.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Monsieur Rollin.

**M. Rollin.**- Plus ou moins.

**Mme Rito.**- Plus ou moins ?

**M. Rollin.**- Mais je comprends bien la problématique technique, il faut d'abord la migration pour pouvoir accéder sur la partie ENT.

Vous pensez que le temps entre les deux, même si je me doute tout à fait que le temps... Quand je parle de temps, je ne m'attends pas à ce que vous me disiez que ce n'est que 24 heures. Je sais très bien que le temps sera beaucoup plus long, plus important que cela. Entre le temps où la disposition sur l'ENT...

Parce que cela fait partie aussi pour les personnels d'un aspect important, au-delà de pouvoir consulter leur dossier et de voir où ils en sont. Même quand vous dites que pour certains, il y aura des pannes parce que quand les dossiers ne sont pas à jour... Quoique maintenant certains sont même à jour avant que les arrêtés ne tombent. Ça, c'est extraordinaire... Non, non... Autant on a eu une période où souvent dans les dossiers, il y avait un temps de retard... Globalement, les agents sont assez satisfaits quand même de la mise à jour dans le temps.

Mais dans ce cadre de migration de ce nouvel ENT, vous pensez qu'il sera disponible pour les agents vers quelle période ?

**Mme Rito.-** Alors, très honnêtement, je ne peux pas du tout m'engager sur une date, sachant qu'on a priorisé.

Donc dans ces flèches... Vous voyez les flèches que j'ai mises à partir d'Harpège, ce sont les principaux connecteurs. Si vous les comptez, il y en a un certain nombre.

Il y en a un... Je vais les faire dans l'ordre. Il y en a un qui est essentiel, c'est le connecteur vers le LDAP. Ce connecteur, c'est ce qui permet de vous connecter à l'ENT, de vous connecter à tous les services. Donc si LDAP ne fonctionne pas, rien ne fonctionne. Donc je pense que l'on va faire le LDAP en premier.

Les comptes de messagerie en deuxième... Enfin, en deuxième... En simultané.

Sifac également. Vous voyez, si je ne fais pas Sifac...

La carte multiservice est importante parce que derrière, il y a le contrôle d'accès.

Et c'est vrai qu'après qu'on a fait cela, vous avez des connecteurs en bas qui sont la MGEN, etc. Le Rectorat. Ceux-là, on va les faire en dernier, mais je vous assure que dès qu'on aura fait ce que je viens de citer, on essaiera de faire celui-là, sachant que l'on a encore une inconnue. C'est-à-dire que ce qu'on a pu faire dans Harpège, il nous manque un module dans SIHAM et on est en pourparlers avec l'AMUE pour essayer de refaire la même chose.

Ce n'est pas aussi simple. Ce n'est pas une réécriture. Donc on y travaille, mais je...

**M. Rollin.-** Oui... Oui... Non, mais cela, j'entends. Ce n'est pas... Tout à fait, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Mais parce qu'il y a un certain nombre de questions que vous soulevez que l'on n'a pas abordées au comité technique.

Vous parlez du compte de messagerie, etc. C'est-à-dire qu'au moment du transfert d'Harpège à SIHAM, on continuera à avoir quand même notre compte de messagerie actif ou pas ?

**Mme Rito.-** Bien sûr, vous aurez votre messagerie. Simplement, ce qu'il va falloir qu'on écrive très, très vite, c'est que dès que quelqu'un de nouveau va arriver dans SIHAM, il faut que les moulinettes qui tournent toutes les nuits, donc la messagerie est un des vecteurs qui est toujours prioritaire. Donc on est déjà en train d'y travailler.

Et ce que je voulais aussi vous dire, c'est qu'on profite de ce changement aussi de RH pour rénover un certain nombre de choses.

Par exemple, les méthodes que l'on avait aujourd'hui. Lorsqu'on crée un compte, on sort une enveloppe, on l'a met... On sort une lettre, on met cela sous enveloppe, on envoie aux personnes, cela ne marche pas très bien. On a à peu près un tiers, un quart des enveloppes qui nous reviennent.

Donc on est en même temps en train de nettoyer. On s'était dit « on ne le fait pas tout de suite » parce qu'il va y avoir... On s'est vraiment investi dans SIHAM. Donc, en même temps, qu'on modifie SIHAM, on va essayer d'apporter aussi un meilleur service numérique dématérialisé et donc on verra.

On a plusieurs solutions pour que les nouvelles personnes qui vont arriver dans SIHAM aient leurs login et mot de passe d'une autre manière. En fait, ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire un écran avec un certain nombre de questions où la personne a les informations et va pouvoir récupérer son login et choisir son mot de passe. Donc on est aussi en train de travailler sur tout cela.

**M. Rollin.**- Et dernière question technique.

**Mme Rito.**- Oui, je vous en prie.

**M. Rollin.**- Puisque vous avez parlé qu'avec SIHAM, il y aura pendant un temps, le temps que vous allez faire toutes les connexions et remettre tout à jour, qui prend quand même, je pense, un temps quand même assez long parce qu'il y a quand même beaucoup de paramètres à remettre, à migrer. Vous avez parlé de la question du module « missions ». Quelle va être la procédure intermédiaire qui va être mise en place ? Parce que... Je ne sais pas si vous, vous pouvez nous le dire.

Ou peut-être Monsieur le Directeur général.

**Mme Rito.**- Si, je peux vous y répondre. C'est qu'en fait, vous aurez le module... Aujourd'hui, le module « missions » est connecté. L'avantage, c'est que vous vous connectez et, du coup, quand vous êtes connecté avec vos login et mot de passe, il vous pré-remplit le document.

**M. Rollin.**- (*Intervention inaudible*).

**Mme Rito.**- Il vous met votre nom, votre prénom, où vous êtes... Enfin, votre adresse. En fait, en attendant que, par exemple... Beaucoup de choses vont travailler, mais il y aura des services qui ne seront pas encore bien présents. Mais tant que la mission ne fonctionnera pas, on vous mettra un message en disant « ce n'est pas encore développé ». Vous irez prendre...

Parce qu'on a développé un module « missions » sans authentification, donc vous serez obligé de saisir votre nom, votre prénom. On essaie quand même dans le cadre, quand c'est possible, de vous mettre des procédures en attente. Donc pour « missions », ce sera celle-ci qui permettra quand même aux gens de remplir leurs missions et de faire entrer les informations.

Je continue assez vite. Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les applications, mais évidemment un gros traitement, comme je viens de vous le dire, de l'annuaire. Cela va avec ce que je viens d'expliquer. Donc de l'annuaire, du LDAP, de CAS.

Une étude de migration de l'ENT.



La pré-étude intranet, Alexandre en a parlé.

On travaille aussi sur la dématérialisation NUXEO. Donc c'est NUXEO qui est la gestion électronique de documents qui va nous servir de socle pour l'intranet, ce qui est bien parce que déjà on limite les coûts pour l'université et, en plus, on aura un même outil qui va faire deux choses. Il va vous permettre de faire la gestion électronique de documents sur laquelle on travaille et on travaille beaucoup avec le PAJI sur les conventions, on avance bien, mais il y a un énorme travail encore à faire. Et puis ce socle va nous servir pour l'intranet où les équipes aussi travaillent régulièrement toutes les semaines.

Mise à disposition du logiciel « E-candidat » aussi au pôle International.

On a mis en œuvre aussi Logipro au SEFCA, un nouveau logiciel.

Indeline qui a été changé aussi pour le contrôle interne de la paye.

Et mise en production et généralisation de Sifac Démat, et moi qui suis aussi bien du côté informaticien que du côté utilisateur, j'en vois tout de suite les bénéfices. C'est un grand pas en avant sur le traitement de nos factures. Moi, je vois l'avantage aussi pour la Direction du numérique.

Toujours au niveau du SIP, je ne vais pas vous... On vous enverra le document, mais je ne vais pas vous donner... C'est tout l'envers du décor. C'est-à-dire que pour que tout cela fonctionne, il y a beaucoup de travail technique, avec la mise en place d'un outil de supervision, avec la mise en place de 120 serveurs. Cela veut dire que j'ai 3 personnes qui administrent 120 serveurs, 90 applications de gestion dont les plus... celles que vous connaissez. SIHAM, c'est 10 serveurs à lui tout seul parce qu'il y a de la prod, la pré-prod, la formation...

Donc tous ces slides sont sur tous les investissements techniques qu'on a été obligé de faire, et vous voyez qu'ils sont nombreux pour que ces applications en bout de ligne fonctionnent dans de bonnes conditions.

Au niveau du SNU. Donc c'est le service numérique aux usagers qui a en charge le parc informatique de l'université. Aujourd'hui ils travaillent sur un autre annuaire en plus du LDAP, qui est l'annuaire « active directory » qui va nous permettre d'authentifier tous les postes. Ils travaillent sur un nouvel antivirus, Kaspersky. Ils ont travaillé sur la mobilité, la téléphonie, sur la carte multiservice, sur Helpdesk, et sur les différents événements de l'uB. Voilà sur le SNU.

Sur le service Réseaux. Le service Réseaux, ils ont travaillé sur la rénovation réseau de la salle machines 2, sur l'hébergement de serveurs au Datacenter dans la deuxième salle machines. Vous savez que l'on a au datacenter deux salles machines. Une grande salle où on a déménagé tout ce qui été à la Maison de l'Université et une autre salle, plus petite, pour accueillir tous les matériels des différentes salles.

Il y a eu une enquête qui a été faite, d'ailleurs, cela est assez édifiant, du nombre de salles machines qui sont disséminées sur le campus. Donc je pense qu'on va faire vraiment des économies en électricité, en onduleurs et en temps ingénieur en ramenant ces serveurs au Datacenter.

Aujourd'hui on a déjà les serveurs du LE2I, de l'UIMM, du LEAD et de la MSH qui sont présents.

On a travaillé, comme Alexandre vous l'a dit, sur les VX LAN. Nous sommes les seuls en Europe à avoir déployé cette technologie au Datacenter et c'est ce qui, certainement, nous a valu aussi le meilleur dossier dans le cadre de la labellisation. Ce sont des technologies réseaux qui permettent de mieux gérer les réseaux.

On a participé au JRES 2017 et puis ils ont lancé un marché pour acheter du matériel et des équipements réseaux.

Sur le dossier RESUBIE je vous ai mis un schéma parce que souvent quand je parle de RESUBIE, on me demande de quoi je parle. RESUBIE, c'est un réseau qui permet à tous nos sites distants de travailler comme s'ils étaient à Dijon. Donc ils ne se rendent pas compte finalement qu'il y a cette distance, mais cela ne se fait pas tout seul.

Donc depuis 2008 que je suis ici, on est assez fier de ce dossier parce que quand je suis arrivée, c'était un dossier qui coûtait 300 000 euros, c'est-à-dire que toutes ces liaisons, on les loue à Orange qui a eu le marché. Cela nous coûtait 300 000 euros et, depuis 2008, on est à 150 000 euros, 130 000 pour l'année prochaine.

Par contre, on a quadruplé les débits. C'est-à-dire qu'on a divisé la note par deux et on a quadruplé les débits. Ce sont ces débits qui permettent aux collègues de faire du Sifac comme s'ils étaient à Dijon, mais aussi de développer les visioconférences, les captations, les cours en ligne.

Donc vous voyez, les liens, c'est un peu loin, mais avec les débits.

Et surtout nous avons travaillé pour rajouter BSB, qui fait partie de la COMUE, donc qui est rajoutée sur notre Renater. Ils ont adhéré, on a travaillé avec eux, et on est en train de travailler pour Sciences-po et on avait déjà Cluny. Donc encore un...

Juste un petit mot. Je suis désolée, je suis peut-être technique, mais cela me semble important. Par exemple, routeur RESUBIE, c'est une opération à 250 000 euros qui a été menée, qui nous permet d'augmenter nos débits au sein de l'uB, qui nous permet d'augmenter les débits et d'avoir des solutions pour les ECNI, mais c'est aussi le routeur qui va nous permettre d'augmenter les débits entre Dijon et Besançon.

Je voulais juste dire qu'aujourd'hui, les collègues ont travaillé et que si, demain, il faut travailler encore de manière plus rapprochée avec Besançon, en particulier sur leur classeur de calcul, chez nous en tous les cas, à Dijon, tout est prêt, aussi bien au niveau infrastructure que travail, et on a échangé des lettres avec Renater. En gros, ils nous disent « dès que vous avez besoin des débits, on ouvre les vannes ». On ouvre les débits et on peut évoluer.

Toujours sur le réseau. On a travaillé sur le dossier RUBAN 5. C'est un dossier à 4 millions d'euros. C'est du CPER. C'est une rénovation totale et complète du réseau de l'université pour certains bâtiments, en particulier Droit-Lettres, et surtout Lettres que l'on s'est engagé à faire en priorité. Donc on a... Et la BU Droit-Lettres. On est en train de travailler sur ce dossier RUBAN 5 qui, évidemment, est extrêmement important.

On retravaille aussi sur le Wifi puisque le système de Wifi est complètement obsolète. Nous sommes en train de revoir tout le dossier et de changer toutes les bornes et de mettre aussi des couvertures plus importantes, y compris dans des amphithéâtres.

Et on travaille aussi, on en parlera tout à l'heure, des robots Beam pour que ces fameux robots puissent utiliser le Wifi et non pas la 4G et puissent se déplacer au sein de l'université.

Évidemment, en contrôle d'accès, d'autres outils beaucoup plus techniques dont je vais vous faire grâce.

Dernier point quand même. Celui-là, il est très important. On travaille sur un outil de pare-feu centralisé. Le nôtre a plus de dix ans, il est complètement obsolète. Donc c'est un dossier à 500 000 euros. L'objectif évidemment, c'est de mettre devant tous nos serveurs un outil qui s'appelle un pare-feu et qui va sécuriser l'ensemble

des serveurs et des machines de l'université de Bourgogne. L'appel d'offres est en cours de rédaction.

Et nous sommes en train d'ouvrir aussi un VPN parce que le nôtre aussi a une dizaine d'années. C'est un outil qui permet d'accéder aux ressources de l'université depuis l'extérieur. VPN, cela veut dire un réseau virtuel privé sécurisé et cela permettra aussi de travailler sur le télétravail, c'est-à-dire de pouvoir permettre à des gens de travailler et d'avoir accès, le tout en sécurisé.

J'accélère un peu parce que je suis encore trop...

Sur le centre de calcul. Les avancées. Donc là, je vous ai fait la gestion, le réseau. Le centre de calcul, on est passé de 175 Téraflops à 198 Téraflops, ce qui veut dire 198 000 milliards d'opérations à la seconde. Plus on a de calculs, plus effectivement on peut faire tourner des tâches de fond qui vont d'ailleurs... Des tâches qui sont la météo à...

On a beaucoup d'études sur le génome. On est passé à 1,5 pétaoctets de données à sauvegarder que l'on stocke.

L'INRA est devenu aussi client.

Et puis le dossier France Médecine Génomique où, à notre grand désarroi, nous n'avons été classés que troisième et les deux premiers ont été sélectionnés, mais je sais qu'il va y avoir un autre appel d'offres et on espère bien être les troisièmes et notre Datacenter pourra accueillir ce dossier qui a comme objectif d'étudier le génome de 300 000 personnes malades du cancer.

**M. Fournier.**- Je vais terminer cette présentation par un point sur la Pédagogie numérique et ressources.

On a travaillé cette année sur plusieurs expérimentations. Donc je vais les séparer, je vais les présenter très, très rapidement parce que je vais faire un point beaucoup plus long lors de la prochaine... enfin, d'une CFVU qui aura lieu au mois de mars.

Alors, on a travaillé sur des expérimentations liées à la robotique de téléprésence et donc les robots Beam.

On va s'inscrire de manière très forte dans le futur schéma directeur du handicap.

Alors, bien sûr, sur les robots, on parle vraiment d'expérimentation. On a sélectionné une étudiante en Master 1 de Psycho qui, grâce au robot, peut suivre un quart de ses cours de chez elle très facilement. Cela lui permet de ne pas se déplacer, de gagner du temps, d'être beaucoup plus à l'aise et surtout, grâce au robot, d'être intégrée comme une vraie étudiante au sein de l'amphi, reconnue par les autres étudiants qui ont maintenant pris l'habitude de cette personnification de l'étudiante via le robot.

On a également énormément capté de cours. Alors, bien sûr, ce sont des captations, mais qu'il va falloir retravailler d'un point de vue scénarios pédagogiques avec notre ingénieur pédagogique qui va arriver au mois de janvier. Donc là, on aura un gros travail à faire. On a notamment capté beaucoup de cours en droit. Donc il y a un travail de scénarios pédagogiques à mettre en place.

On a pu faire des expérimentations, notamment des séquences vidéo enrichies, ce que l'on peut appeler, en fait, des mini MOOCs, que l'on a utilisées en SVT. On a travaillé avec un enseignant de SVT qui a utilisé plusieurs vidéos réalisées par le PNR et qui les a testées en utilisation dans ses TP et qui nous a fait un retour très positif sur cette expérience. C'est-à-dire que les étudiants travaillent en amont. C'est une forme de pédagogie inversée. Travaillent en amont à partir des

vidéos et, lors du TP, ils sont beaucoup plus à l'aise dans les manipulations puisque, notamment en SVT, c'étaient des vidéos de manipulation d'instruments à utiliser dans le TP. Donc cela, j'en parlerai plus longuement en CFVU.

Donc l'événementiel, on en a déjà parlé. Il y a les captations à l'UNA et au colloque des DGS.

Pour le robot, on a plusieurs expérimentations cette année que l'on va développer, notamment l'orientation active.

Alors, qu'est-ce que l'orientation active ? C'est-à-dire qu'on a fait des expérimentations des classes de lycée, de terminale, qui, grâce au robot, ne se déplacent pas et peuvent se déplacer dans l'université sur des points que l'on avait déjà définis à l'avance et qui peuvent poser des questions dans des...

Par exemple, un labo que l'on avait sélectionné. Ils posent des questions aux chercheurs. Les chercheurs expliquent leur activité.

C'est une forme d'orientation différente de celle que l'on peut connaître.

Cela va être développé avec le CFVU lors des prochaines journées « portes ouvertes ».

Donc le handicap et la maladie, j'en ai parlé.

La recherche, bien sûr. Elle est très présente puisqu'on travaille actuellement sur un robot sur lequel on veut adjoindre de nouvelles possibilités d'utilisation. Donc là, il y a tout un aspect recherche.

L'outil de communication, on l'a vu, c'est un... Le robot permet d'être présent sur des salons à distance et d'attirer l'œil autrement. C'est une sorte de visio mais augmentée.

Et, bien sûr, l'infrastructure, c'est notre Datacenter. Donc je passe rapidement sur les slides.

Donc là, c'est le...

**Mme Rito.**- C'est un autre robot, celui-là.

**M. Fournier.**- C'est un autre robot, c'est le...

**Mme Rito.**- C'est le Robert, celui-là.

**M. Fournier.**- C'est le Robert.

**Mme Rito.**- Celui-là, on est en train de lui adjoindre des...

**M. Fournier.**- Des applications.

**Mme Rito.**- Des applications, voilà, tactiles.

Et surtout un point qui me semble important sur le robot tout à l'heure, je ne sais pas si vous l'avez vu, donc Beam. Le Beam, en fait, quand vous êtes à distance, il suffit d'avoir une souris, il vous suffit d'avoir une tablette, et puis vous bougez le robot comme vous le souhaitez. C'est ce que fait, d'ailleurs, l'étudiante qui est handicapée.

Et on est en train de travailler avec Chalon. On a acheté un casque de réalité virtuelle et donc ce projet nous semble important parce qu'on a vraiment toute la jonction, on a le handicap, la recherche, et donc à Chalon, ils sont en train de développer avec un thésard pour pouvoir piloter le robot avec les yeux. Donc on peut imaginer des technologies qui pourront...

On a aussi un accord avec le musée d'Autun et, actuellement, on peut faire des visites du musée d'Autun avec le robot. Vous pouvez vous balader dans les couloirs.

On a fait de la réalité augmentée aussi. C'est-à-dire que vous regardez quelque chose qui est en vitrine, vous pouvez cliquer dessus et, à ce moment, votre écran se coupe en deux. Vous avez l'image de ce que vous avez regardé et les informations que l'on a souvent dans des bases de données à l'université.

Et là, vous avez donc, effectivement, l'autre robot où on veut lui mettre des capteurs. Quand on le touche, il sait qu'on l'a touché à l'arrière, il se retourne. On est en train de travailler aussi là-dessus, mais surtout sur le casque de réalité virtuelle.

Sinon, c'est très simple. Il suffit d'une tablette ou d'une souris, vous mettez votre souris à droite, le robot va à droite. Au début, on se cogne un petit peu. Il faut dix minutes d'apprentissage, mais au bout de dix minutes, vous manipulez le robot sans aucun problème.

**M. Fournier.**- Pour terminer sur cet aspect-là. Évidemment, on ne peut pas mener des expérimentations pour le simple plaisir d'en mener, mais c'est aussi pour pouvoir candidater à des appels à projets et on a été repéré avec Lyon 1 et Sciences-po comme des établissements pilotes sur la robotique et on va rencontrer la ministre de la Culture, lundi prochain, pour discuter des projets que l'on voudrait mener sur la robotique et pouvoir avoir des financements, on l'espère, conséquents.

Pour terminer, les principales productions audiovisuelles qui ont été réalisées.

C'était l'accueil des nouveaux arrivants, donc SVTE et la présentation des salles de TP, présentation des copies. Voilà c'était très technique. C'est le type de production réalisée par le service Pédagogie numérique et ressources.

Et en CA, on vous fera voter... enfin, on vous demandera votre approbation pour modifier les tarifs internes et externes des réalisations audiovisuelles du PNR.

**Mme Rito.**- On a fait à peu près le tour, je dirais, des principaux projets. Je finis toujours par la sécurité qui est quand même un des aspects... c'est lié évidemment à la sécurité des usagers et des biens et du SI.

Le contrôle d'accès est un projet qui nous prend pas mal de temps. L'objectif est de remplacer les cartes grises, qui n'étaient pas nominatives et qui se passaient les uns aux autres quand les gens partaient, par la carte Pass UBFC, qui est la carte qui a été déployée sur l'ensemble de la COMUE par tous les établissements membres.

Et on a commencé à travailler sur une carte Visiteur. Donc c'est une carte pour tous les externes à l'uB, les sociétés qui interviennent sur les ascenseurs ou même les sociétés de ménage.

Donc cette carte, je vous le redis bien, la carte Visiteur, c'est bien écrit « Visiteur », je peux vous la faire passer en (*mot inaudible*). On a réécrit cela sur cette carte. Cette carte n'est pas une carte d'étudiant, cette carte n'est pas une carte professionnelle, et cette carte n'ouvre droit à aucun service numérique. C'est-à-dire que cette carte aujourd'hui, lorsque c'est une carte professionnelle, on lui permet d'emprunter des livres au SCD. Elle nous permet d'aller aux activités physiques et sportives. Je vois que M. l'Agent comptable a la sienne, elle lui permet de payer, je pense, aussi la restauration.

Donc celle qui est visiteur, si on vous la présente, ne fait que le contrôle d'accès. Elle ne fait pas... Parce qu'il y a déjà des gens qui essaient d'emprunter des livres ou de faire... Elle n'est que visiteur.

D'autres projets qui m'ont été demandés et sur lesquels on a commencé.

Sur la vidéosurveillance.

Le pare-feu, je vous en ai déjà dit un mot.

Et puis on a une personne qui est CIL, correspondant informatique et libertés, qui travaille actuellement sur un dossier dont vous allez entendre parler pas mal dans les mois qui viennent, qui est le RGPD, le règlement de protection des données, qui va s'appliquer en mai 2018, où tout le monde s'agite parce qu'il y a une refonte complète des textes et de la sécurité et de la CNIL. Donc on a une personne qui travaille à mi-temps sur ce dossier.

**M. Fournier.**- Pour terminer sur les journées réseaux. Juste des chiffres pour vous montrer à quoi cela correspond au niveau implication des équipes : 6 kilomètres de câbles réseau, 40 commutateurs, 80 bornes Wifi, les serveurs virtuels et puis les « devices » connectés en simultané.

**Mme Rito.**- (*Intervention inaudible*).

**Le Président.**- Merci. Merci beaucoup à tous les deux.  
Une question, Valentin.

**M. Gomes.**- Oui. Alors, déjà, bravo pour le caractère ambitieux de tous ces projets.

J'ai juste une remarque par rapport au robot Beam et à toutes ces nouvelles technologies pour l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Effectivement, on a travaillé, avec l'association AHSCuB notamment et avec des étudiants en situation de handicap, et il nous rappelle aussi l'importance que ces technologies ont, si on les recontextualise aussi dans un environnement social adapté.

Et donc c'est extrêmement important aussi de pouvoir leur offrir une socialisation importante avec... Puisque l'université, c'est aussi cela, c'est pouvoir se sociabiliser et donc s'ouvrir aux autres et donc être aussi présent physiquement avec d'autres étudiants.

Donc, effectivement, ce sont de très, très beaux projets, mais je pense qu'il faut aussi ne pas perdre de vue l'objectif final pour cela.

**Mme Rito.**- Alors, justement. On travaille avec Grenoble, avec l'université de Grenoble qui justement regarde toutes les conséquences des utilisations de la robotique.

Et on ne veut surtout pas mettre de robot pour le robot. Il faut véritablement que cela apporte quelque chose et on y travaille.

C'est pour cela aussi que l'on est en train... C'est en travaillant comme cela qu'on s'est aperçu... Par exemple, le robot aujourd'hui, il faut qu'il bouge pour pouvoir se mettre à hauteur des personnes. Donc on est en train de travailler en étudiant et en faisant des remontées.

Et puis on s'est aperçu aussi que, lorsque l'étudiant a fini son cours, l'intérêt aussi du robot, il sort du cours, il est dans le couloir et il va pouvoir, avec le robot, discuter avec les autres étudiants. Et on s'est aperçu que s'il voulait justement

discuter avec un étudiant et avoir un message confidentiel, aujourd'hui ce n'est pas adapté. Donc on est en train de revoir la hauteur du son pour qu'il puisse aussi y avoir cette convivialité.

Donc tous ces retours nous semblent importants.

Et puis d'avoir aussi le retour des étudiants, et on a une jeune, là, qui va aussi intervenir en amphi pour expliquer à l'ensemble de l'amphi pourquoi elle est dans le robot, pourquoi elle intervient.

Mais c'est véritablement, Monsieur, la politique qui est chargée de ce dossier. On travaille beaucoup avec le pôle Handicap et on s'attache beaucoup à cette optique-là. C'est-à-dire pas de la robotique ou du n'importe quoi pour le plaisir de faire du technique, il faut que cela apporte véritablement un service là aussi. Cela me semble extrêmement important.

**M. Fournier.**- Et on s'est rendu compte qu'effectivement, au niveau de l'accompagnement, quand on met en place ce système robotique, c'est... Enfin, les implications sont énormes. C'est vrai que l'on avait... Enfin, personnellement, je n'avais pas mesuré à quel point l'accompagnement était aussi fort pour... Le besoin d'accompagnement aussi fort de la part de... je parle d'Anaïs, l'étudiante qui en bénéficie. C'est assez impressionnant tout ce qu'il faut mettre en place pour que ce soit optimum.

**Le Président.**- Sébastien ?

**M. Chevalier.**- Très rapidement. Alors, déjà, bravo, effectivement. Je reprends ce qu'a dit Valentin. Je suis assez impressionné par la longueur de la liste des projets en cours et des projets réalisés. C'est un travail assez remarquable.

J'ai deux petites questions rapidement.

Schéma directeur du numérique, comment cela s'intègre avec celui de la COMUE ? Est-ce qu'il y aura une partie uB propre et une partie commune COMUE, un peu comme dans l'esprit des contrats de site ?

**Mme Rito.**- En fait, c'est ce que j'ai... ce que l'on a fait dans le... ce que l'on a fait dans le schéma directeur. On a plusieurs axes et on a un axe COMUE, et dans cet axe COMUE, je vais mettre des projets qui sont demandés pour la COMUE et écoles, universités, et ensuite, à l'intérieur du portefeuille de projets, on a des projets qui sont menés par l'uB mais qui ont une... qui auront une relation directe ou indirecte avec la COMUE. Donc j'ai rajouté un champ... Il y a un champ « lien » et il y a un champ « est-ce que c'est un projet uniquement uB ou est-ce que c'est un projet uB-COMUE ? ». Donc dans la fiche du portefeuille, de manière graphique, vous verrez tout de suite. Et on a rajouté un axe spécifique pour la COMUE.

**M. Chevalier.**- Et une petite question de curiosité. On n'a pas entendu parler du Cloud de l'université. Est-ce que c'est un succès ? Est-ce qu'il fonctionne ? Est-ce que les personnels ou les étudiants se sont saisis du Cloud pour déposer, échanger, partager des documents ?

**Mme Rito.**- Alors, les étudiants, pour l'instant, on parle des mesures financières, on ne l'a ouvert qu'aux personnels. Les personnels ont accès à 20 gigas par personne. Ceux qui l'utilisent le plus, ce sont les chercheurs et les laboratoires.

C'est vrai que finalement, aujourd'hui, pour stocker des fichiers, on a trois outils. On a le serveur de fichiers sur lequel on stocke les documents les plus confidentiels ; le Cloud est plutôt utilisé justement par les chercheurs quand ils veulent partager leurs documents avec des personnes extérieures à l'uB ; et puis surtout, mais je suis passée vite, il y a tellement de projets, on a ouvert la GED sur l'extérieur. Donc la gestion électronique de documents, qui vous permet aussi de stocker, de l'utiliser en GED, donc de l'utiliser comme un serveur de fichiers, devient aussi un outil de partage, et on vient de créer à la demande de la COMUE, on a une instance « uB » et on a une instance « COMUE ».

Donc c'est vrai que c'est aussi un projet que je n'ai pas évoqué parce qu'il a suivi son cours cet année sans vraiment de développement et qu'on a bloqué les étudiants par manque de moyens financiers pour l'instant.

**M. Chevalier.**- OK, merci.

**Mme Rito.**- Par contre... Si, une petite chose. J'ai rajouté les doctorants.

**M. Chevalier.**- Oui.

**Mme Rito.**- On est en train de travailler pour que les doctorants puissent avoir accès au Cloud. C'est ce qu'on a fait cette année.

**M. Chevalier.**- Merci.

**M. de Mesnard.**- Je voulais juste faire... Enfin, une petite information. J'ai assisté à une conférence organisée à l'ESIREM par Albert Dipanda. Il se trouve que je m'y suis retrouvé avec Jean Suisse, notre VP Patrimoine, et cette conférence, c'était pour présenter la technique du LiFi. C'est-à-dire que l'on a parlé de refaire le Wifi. Alors, le LiFi, c'est des cônes de lumière. On branche une clé USB sur l'ordinateur et, du coup, le Wifi passe à une vitesse tout à fait satisfaisante. Le signal passe à une vitesse tout à fait satisfaisante par la lumière. Quand on est sous le cône, on capte.

Et on en a déduit avec Jean Suisse que c'était peut être intéressant, pas en général, encore que l'on pourrait imaginer d'équiper cette salle, mais pas en général, mais quand on a besoin d'informations et d'échanger de manière confidentielle parce que quand on n'est pas sous le cône, on ne capte rien.

Après, j'avais une petite question. C'est à propos de Kaspersky. Il y a une polémique sur Kaspersky. Qu'en est-il ? Moi, j'ai un peu suivi, mais on peut peut-être en dire un mot.

**Mme Rito.**- Alors, effectivement, c'est une bonne question. On avait un antivirus et puis, pour X raisons, le ministère nous a proposé un autre outil qui s'appelle Kaspersky, qui est deux fois moins cher et qui, au vu des tests, était bien mieux au niveau détection de virus. Donc on a opté pour Kaspersky, et la difficulté que l'on a, c'est qu'on a pris effectivement beaucoup de retard sur le déploiement de Kaspersky.

Une des raisons, c'est que la personne qui est en charge, je n'en ai qu'une, la personne qui est en charge de ce déploiement a été longuement malade.

Nous avons eu une réunion la semaine dernière sur ce logiciel Kaspersky et la maquette que l'on a montée également pose des problèmes. C'est-à-dire qu'on a



monté une maquette et lorsqu'on a voulu la déployer sur l'ensemble du campus, on s'est aperçu qu'il y avait quelques soucis quand même de sécurité relative à nos labos. Donc on va recasser cette maquette, on va en monter une autre. C'est l'équipe Réseaux de l'université qui va reprendre ce dossier.

De toute façon, on sera dans les temps parce que dans six mois, l'ancien logiciel va s'arrêter, mais on va rattraper le retard et, oui, c'est vrai qu'on n'est pas parfait sur tous les dossiers et que c'est un des dossiers qui me pose problème.

**M. de Mesnard.**- Alors, je ne parlais pas d'une polémique interne. C'était l'histoire, la contestation qu'il y a eu contre Eugène Kaspersky qui est un Russe...

**Mme Rito.**- Je pensais que...

**M. de Mesnard.**- ...et qui a été accusé de...

**Mme Rito.**- D'accord. Alors, en fait...

**M. de Mesnard.**- Mais, en fait, je crois qu'ils n'y sont pour rien. C'est un excellent antivirus.

**Mme Rito.**- C'est un excellent... De toute façon, pour l'instant.

Oui, effectivement, il y a eu une polémique parce que Kaspersky est un produit russe et qu'il y a eu aux États-Unis de nombreux articles qui disaient en gros « tous ceux qui ont pris Kaspersky, vous vous êtes faits avoir parce que les Russes vous espionnent ». Pour faire court, c'est un peu ce qui a été dit sur le... Voilà.

Kaspersky a été validé par le ministère, a été proposé par le ministère à l'ensemble des universités. Je sais que Kaspersky a saisi l'ANSSI, qui est l'Agence nationale de sécurité du système d'information, pour être labellisé, c'est en cours, et je pense que s'il y a le moindre problème, l'ANSSI... Vous savez, je reçois au moins deux ou trois messages de sécurité de l'ANSSI tous les jours en disant « attention, tel logiciel... », etc.

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu quoi que ce soit. Donc l'ANSSI a validé et va valider, je pense, par une labellisation. Donc il n'y a pas de souci. S'il y a un problème, ils nous le diront et on l'arrêtera.

**Le Président.**- Merci à tous les deux. On va passer aux travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Jean-Jacques, tu viens près de nous pour présenter les travaux de la CFVU du 5 décembre qui a été une CFVU très riche, très dense.

## **V) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 décembre 2017**

**M. Boutaud.**- Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai salué physiquement que l'aile gauche de cette assemblée, donc je me tourne vers l'aile droite. Évidemment, je parle en termes topographiques pour vous saluer, évidemment, les uns et les autres.

Donc, effectivement, on va vous rendre compte des travaux à la fois de la commission de la pédagogie du 28 novembre et de la CFVU du 5 décembre.

Comme toujours, je vous livre ces documents à titre testimonial sur l'écran, en espérant que vous avez bien reçu tous les documents et que vous avez pu prendre connaissance de ces documents dans le détail.

## 1. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 21 novembre 2017

**M. Boutaud.**- Le premier dossier concerne la commission Subventions culturelles qui avait à traiter une demande d'un montant global de 10 000 euros, qui n'en a attribué finalement que 7 543, avec comme motif de refus ou de baisse... Ensuite, Valentin, tu pourras peut-être prolonger mon propos, mais des motifs qui étaient très clairs, très explicites, à savoir :

- le manque de participation d'étudiants pour certains projets,
- trop d'alcool - on y revient, désolé - pour un autre,
- l'aspect culturel qui n'est pas assez souligné pour un autre projet,
- ou, enfin, un manque d'implication d'étudiants.

Je rappelle que les critères de cette commission Subventions culturelles sont très, très bien définis et que pour qu'un projet soit éligible, pour mémoire, on prend en compte son caractère innovant, on prend en compte le nombre d'étudiants impliqués, la faisabilité technique du projet, l'impact du projet, son rayonnement, l'accessibilité du plus grand nombre et l'effort de cofinancement qui est fait en dehors de l'université.

**M. Gomes.**- Juste une remarque. Sur la commission culturelle qui fait partie... qui est une émanation du FSDIE. Effectivement, la commission culturelle ne finance pas l'alcool et le FSDIE finance seulement... aide à financer des buvettes ou des verres d'accueil pour les galas ou pour des événements, etc.

Deuxième remarque, il y a aussi une situation où les associations culturelles qui sont sous les mêmes critères pour le FSDIE que les associations non culturelles, on sait que ces associations n'ont pas la même économie et, effectivement, il faudra peut-être lancer dans l'avenir la réflexion sur des critères particuliers ou, en tout cas, une attention plus particulière pour les associations culturelles qui pourraient, dans un contexte national budgétaire difficile, souffrir gravement puisqu'elles sont extrêmement dépendantes des subventions des collectivités territoriales notamment et du mécénat.

**Le Président.**- Merci, Valentin, pour ce commentaire.

D'autres questions ou commentaires sur ce dossier ?

Donc s'il n'y en a pas, je le sou mets à votre approbation.

Je crois qu'il a été validé à l'unanimité de la CFVU, Jean-Jacques.

**M. Boutaud.**- Oui, c'est indiqué sur l'écran, effectivement à l'unanimité.

**Le Président.**- Voilà, avis de la CFVU unanime. Parfait.

Donc je le sou mets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci beaucoup.

**19 voix pour (unanimité)**

Point suivant, c'est le...

**M. Boutaud.**- Point suivant, le vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2018.

## **2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2018**

**M. Boutaud.**- Pas de problème, j'ai envie de dire, particulier globalement puisque 42 mentions ont été reconnues et validées dans leur proposition de capacités, à l'exception de 10 mentions.

La question qui se posait, c'était celle de l'augmentation très importante des capacités notamment, et on s'était fixé peut-être comme limite de ne pas dépasser une augmentation de 1,5 de la capacité. Donc en clair, si j'ai une capacité d'accueil de 20, même si je compte bien, cela me fait 10 étudiants en plus, donc passer à 30. Mais on avait quelques cas, vous les avez ici, ils sont mentionnés. Comme on voit très peu sur l'écran, je vais simplement les rappeler :

- Archéologie Sciences pour l'archéologie,
- ensuite, Chimie,
- Informatique,
- Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales,
- Mathématiques et applications,
- MEEF 1<sup>er</sup> degré,
- MEEF 2<sup>nd</sup> degré,
- Musicologie,
- Santé,
- et Sciences sociales.

Pour ces 10 mentions, on dépassait de peu ou de beaucoup ce quota de 1,5. Donc on engage évidemment les mentions concernées à revoir un peu à la baisse et à limiter ces capacités d'accueil à 1,5 d'augmentation, et puis c'est un vote qui pourra être fait, donc repoussé à la CFVU exceptionnelle du 12 janvier.

**Le Président.**- Merci. Merci, Jean-Jacques.

Moyennant quoi, ce dossier a été validé par la CFVU. Il y avait 17 voix pour, 11 abstentions et une seule opposition. En fait, on a voulu se donner jusqu'au 12 janvier la chance d'un dialogue approfondi.

Je vous explique le pourquoi du retrait de ces 10 mentions. Vous savez que l'on va entrer maintenant l'intégration des Master 1 dans un mouvement qui, de fait, devient un mouvement national.

Le risque est que si on surestime nos capacités d'accueil au-delà du raisonnable, donc largement au-delà du nombre d'étudiants que l'on accueille actuellement, eh bien, c'est qu'au mois de septembre, au terme de ce mouvement national, quand beaucoup d'étudiants se trouveront en déshérence, on doit les accueillir parce qu'on aura affiché des capacités d'accueil qui étaient peut-être excessives et donc on a souhaité, et la CFVU nous a largement suivis sur ce dossier, on a souhaité que les VP en charge du dossier, Christelle et Jean-Jacques, puissent prendre contact avec les doyens pendant encore quelques semaines pour mieux apprécier ce qu'était la réalité de ces capacités.

Philippe, tu veux intervenir et puis Peggy.

**M. Salvadori.**- Très rapidement. J'entends bien la préoccupation qui est tout à fait audible, mais il faut tenir compte de la conjoncture. C'est-à-dire que ce sont des... Il se trouve qu'il y a trois masters qui concernent mon UFR. En l'occurrence, ce sont soit des nouvelles architectures de diplôme et donc le chiffre qui est donné, c'est celui qui est ambitionné, alors que l'on est dans une... Les chiffres sont constatés, ce sont ceux d'un départ voire d'une reconstruction. Je songe à la Musicologie qui a très peu d'étudiants, mais c'est bien après la fermeture du M1 l'année précédente, donc il y a une réouverture, et je crois que si les collègues ont affiché un peu haut, c'était justement pour faire un effet d'appel...

**M. Boutaud.**- Un effet d'aspiration.

**M. Salvadori.**- ...qu'ils peuvent parfaitement gérer, compte tenu de la structure du diplôme, parce qu'il me semble que ce qui gêne dans l'accueil en master, ce sont les logiques de stages principalement et que là, en l'occurrence, pour les diplômés, des stages sont prévus à hauteur.

**M. Boutaud.**- Oui... Oui, j'entends très, très bien ce discours, évidemment, et, en fait, on va faire un traitement au cas par cas. C'est-à-dire qu'on a simplement fixé comme limite à partir de quel seuil on se dit éventuellement qu'il y a peut-être une discussion à ouvrir avec la composante et la mention. On s'est fixé ce seuil à 1,5, quand on dépassait 1,5, et ensuite, pour te rejoindre totalement, il y aura une discussion au cas par cas sur ces 10 mentions et puis on verra par effet contextuel le sens de cette proposition.

Franchement, il n'y a pas une attitude dogmatique sur ce point-là.

**M. Salvadori.**- Non, non, mais je...

**M. Boutaud.**- Non, mais je veux dire... J'entends bien, c'est très important ce que tu dis, de voir une par une, un par un aussi ces responsables de mention et de voir ce qui a motivé chez eux cet effet d'appel.

**M. Salvadori.**- Par ailleurs, je ne sais pas s'il a été tenu compte dans certains cas, dans le décompte, du fait que ce soit des formations coportées par Besançon. La capacité donnée me semble être celle globale Dijon et Besançon...

**M. Boutaud.**- Oui.

**M. Salvadori.**- ...et les effectifs constatés sont ceux inscrits à Dijon. Donc là, il peut y avoir...

**M. Boutaud.**- Oui, c'est vrai.

**M. Salvadori.**- ...un écart qui explique. Parce que j'ai vu un cas, en effet, où je trouvais l'écart un peu curieux et je pense qu'il s'explique ainsi pour l'Archéologie.

**Le Président.**- Christelle.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Oui, c'était juste pour reconfirmer tout ce qui a été dit. Cette navette, elle n'a pas pour objet de faire changer nécessairement. C'est

juste que l'on échange et que l'on voie. Effectivement, lors de la CFVU, on a pu discuter avec nos collègues de Mathématiques, je crois, qui nous ont expliqué le pourquoi du comment. Donc à la limite, c'était presque réglé lors de la discussion.

Sur le détail, effectivement, de la prise en compte des capacités de Besançon, cela me met un petit doute, ce questionnement. Je crois qu'on l'avait pris en compte, mais il faut qu'on le re-regarde.

**M. Boutaud.**- En Santé, c'était le cas. C'était... Il y avait des...

**Mme Serée-Chaussinand.**- En santé ?

**M. Boutaud.**- Oui, oui. En Santé.

**Le Président.**- Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- D'abord, pour apporter une précision sur le 1,5.

En fait, en Mathématiques, on a demandé exactement les mêmes capacités d'accueil que l'année précédente. Quand vous parlez de 1,5, je pense que c'est par rapport aux effectifs étudiants réels, cette année, dans la mention...

**M. Boutaud.**- Oui.

**Mme Cénac-Guesdon.**- ...qui n'est pas une volonté de multiplier par deux le...

**M. Boutaud.**- Oui... Oui, exactement.

**Mme Cénac-Guesdon.**- ...la capacité inscrite l'année dernière.

Je ne vais pas refaire un argumentaire pour expliquer pourquoi nous sommes opposés aux capacités d'accueil au SNESUP. C'est juste pour le verbatim une explication de vote.

Par contre, ma question porte sur la mention de Psycho.

Je vois pour les cinq parcours une capacité d'accueil de 98 alors qu'il y a cette année 190 étudiants. Que va-t-on faire des... Enfin, que vont faire les étudiants ayant une licence de Psycho qui venaient en master de Psycho ? Où vont-ils aller l'année prochaine ?

**M. Boutaud.**- C'est la situation, malheureusement, que nous avons anticipée l'an dernier en craignant cet effet de congestion qui se produit cette année. On avait évidemment alerté les responsables à ce niveau-là. Ils ont réagi en responsabilité et donc, inévitablement, aujourd'hui, va se poser le problème de la ventilation, mais qui était inévitable, que l'on craignait. On voulait précisément anticiper cette situation l'an dernier, on n'a pas pu le faire.

**Le Président.**- Valentin veut dire un mot, peut-être Christelle pourra donner des éléments d'explication plus techniques.

**M. Gomes.**- Oui, juste pour aller dans le sens de Jean-Jacques.

Effectivement, l'année dernière, on a essayé de... J'ai même réuni un groupe de travail avec des représentants étudiants de Psychologie et, effectivement,

le dialogue... On avait réussi à trouver un point d'accord justement avec un entre-deux qui serait une mi-sélection l'année d'avant et une sélection l'année d'après, ce qui aurait évité de faire peser le poids de la sélection sur toute une promotion, ce qui au final n'a pas reçu, on va dire, l'approbation des étudiants, ce que nous avons quand même assez regretté puisque, du coup, ce groupe de travail n'avait servi à rien et, au final, tout le poids de la sélection se retrouve cette année alors que nous avions bien prévenu que ceux qui étaient là l'année dernière étaient quand même en responsabilité pour leurs camarades de l'année d'après. Donc nous le regrettons, mais c'est le choix des étudiants.

**Le Président.**- Christelle.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Et donc une autre chose, on se trouve dans le cas que citait Philippe Salvadori, il y a quelques instants, où c'est une formation qui implique des stages et qui est également réglementée. Donc le nombre... Enfin, la capacité est aussi... Comment dire ? Calibrée sur ces stages et cette réglementation de la profession.

**Le Président.**- Tout ceci est rationnel. Ceci dit, vous comprenez bien que l'on a... En fait, Peggy, l'inquiétude, on la partage, sur le devenir des étudiants qui sont actuellement en L3. L'ensemble des mesures que l'on avait prévu, l'an passé, pour les étudiants en L3, leur ménageait, par exemple, des temps spécifiques avec des conseillers d'orientation pour leur apporter des informations très précises sur les formations qui leur sont ouvertes à partir d'une L3 de Psychologie pour faire tout ce qui est possible pour faciliter leur orientation. Tout ce que l'on avait prévu l'an passé, on va le mettre en place cette année.

Et puis, là encore, vous l'avez bien compris, rien n'est définitivement bouclé et acté. Christelle et Jean-Jacques sont ou seront au cours des prochaines semaines en dialogue avec les doyens, avec les équipes pédagogiques. Si on doit faire bouger un petit peu, c'est possible.

En fait, c'est tout le sens de cette CFVU extraordinaire que l'on a prévue le 12 janvier que de nous permettre, sur un certain nombre de dossiers dont ceux-là pour lesquels on a considéré que l'on n'était pas tout à fait mûr au mois de décembre pour prendre une décision, pour nous donner toutes chances de dialoguer pendant encore quatre semaines et de prendre une décision qui soit la mieux concertée et la mieux partagée possible.

**M. Boutaud.**- Oui.

**Le Président.**- Donc rien n'est verrouillé.

**M. Boutaud.**- Oui.

**Le Président.**- On va dialoguer avec les doyens et les équipes pédagogiques.

**M. Boutaud.**- Et quoi qu'il en soit, évidemment, il faudra rester attentif à la situation.

La question, c'est un peu celle que nous avons évoquée hier dans le groupe de travail sur le référentiel commun des études, c'est celle de la plasticité, comme

l'on dit quelquefois, de la mention et de la permutabilité entre les parcours parce qu'il y en a cinq. Est-ce que ce sont des parcours, malgré tout, qui sont très, très ciblés, très, très spécialisés et qui supportent peu, on va dire, la migration d'un parcours à l'autre ou est-ce qu'il y a une certaine permutabilité entre ces parcours qui pourrait satisfaire l'étudiant en lui disant « à défaut de tel ou tel parcours » et un meilleur ratio d'équilibre entre les différents parcours ? Il faudra voir cela.

Je ne sais pas, tu connais mieux la situation, Philippe, par rapport à...

**M. Salvadori.-** C'est une question de *numerus clausus* professionnel.

**M. Boutaud.-** Oui.

**M. Salvadori.-** Donc cela, on n'a vraiment pas prise là-dessus. Après, les étudiants savent quel est le *numerus clausus*, ils savent quelle est leur chance rationnelle et, en effet, ils peuvent opter, au regard de cela, plutôt pour l'un que pour l'autre, mais on ne peut pas aller au-delà de cette information calibrée.

De même des L2 et L3, ils recevront en même temps que leurs résultats leur classement pour qu'ils sachent où ils en sont par rapport à l'effet de promotion et donc ils calculent leur meilleure chance.

**M. Boutaud.-** Oui.

**Le Président.-** Bien. Écoutez, merci beaucoup pour ce partage d'informations, ce rappel en tout cas pour Psychologie, sur le fait que l'on est largement tributaire de la situation de l'an passé.

Si chacun a pu s'exprimer sur cette question des capacités d'accueil en M1, je vais soumettre à votre approbation la liste telle qu'elle a été... la délibération telle qu'elle a été approuvée par la CFVU.

Nous soumettons à votre approbation les capacités d'accueil et les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en M1 pour la rentrée 2018, sachant que sont exclues du vote d'aujourd'hui, mais on y reviendra le 12 janvier, les mentions :

- Archéologie Sciences pour l'archéologie,
- Chimie,
- Informatique,
- Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales,
- Mathématiques et applications,
- MEEF 1<sup>er</sup> degré,
- MEEF 2<sup>nd</sup> degré,
- Musicologie,
- Santé,
- et Sciences sociales.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

**18 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

### 3. Vote des « Attendus » par mention de Licence

**Le Président.**- Le point suivant, Jean-Jacques, est un point que l'on avait retiré de l'ordre du jour.

**M. Boutaud.**- On l'a retiré, sur les attendus.

**Le Président.**- Parce qu'on n'était pas prêt, en fait.

**M. Boutaud.**- Si je pratiquais l'*Almanach Vermot*, je dirais que les dossiers attendus étaient très attendus et qu'aujourd'hui on a reçu pas moins de... Christelle, et je me tourne vers les collègues...

**Mme Serée-Chaussinand.**- (*Intervention inaudible*).

**M. Boutaud.**- Une dizaine de dossiers.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Voilà, de documents.

**M. Boutaud.**- Une dizaine de dossiers complémentaires. Effectivement, on en a beaucoup parlé. Très compliqué. Je vous donne juste un élément d'appréciation... Non, c'est un peu plus loin... Je l'ai... Voilà. Par exemple, le calendrier.

Oui ?

**M. de Mesnard.**- En fait, cela été retiré.

**M. Boutaud.**- Cela été retiré... Oui, oui.

**M. de Mesnard.**- Parce que justement ce n'était pas prêt.

**M. Boutaud.**- Oui, je voulais simplement dire pour ne pas...

**M. de Mesnard.**- Tu peux présenter. Tu peux présenter, mais on ne va pas voter parce qu'on n'a pas élaboré...

**M. Boutaud.**- Monsieur le Vice-président du conseil académique, je vous rejoins.

(*Rires*)

Je voudrais simplement dire qu'on ne va pas laisser le dossier en jachère. On a beaucoup d'éléments, c'est précisément la raison pour laquelle on voulait se donner un moratoire par rapport à cette question, attendre les dossiers qui viennent enfin d'arriver. Qui sont assez chargés. Qui sont assez complexes.

J'ai eu le temps tout à l'heure de regarder un peu en substance les textes, avec une charte bien précise sur les attendus, avec... Il y a un certain nombre de... Une charte sur la procédure. Un certain nombre de choses. Et un document qui me paraît aussi utile qui est une foire aux questions et questions-réponses par rapport au premier document que nous avons reçu, et notamment, il y a un chapitre qui est dédié aux attendus.



Donc tout cela est très utile. Ce sont les éléments qu'on attendait et qui vont nous permettre d'aborder plus sereinement le dossier.

Cela dit, on ne part pas de rien. Tout le monde a déjà un pressentiment de ce que l'on entend par les prétendus... Les attendus. Ouh là ! Les attendus.

*(Rires)*

Et on va vers la synthèse. Là, la fiche, elle explique. « Pressentiment attendu », cela fait « prétendu ».

Mais, évidemment, on vous donnera une information plus synthétique aussi vite que possible parce que maintenant le calendrier...

Alors, il y a quand même un élément, si tu le permets juste, Christelle, par rapport au calendrier qui est, malgré tout, une assez bonne nouvelle. « Ainsi, dans les universités... » Cela date d'aujourd'hui, « *Paris, le 12 décembre* ». Cela vient évidemment du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. « *Ainsi, dans les universités, les attendus et éléments pris en compte pour examiner les vœux devront être délibérés par la CFVU au plus tard le...* » ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- 6 mars.

**M. Boutaud.**- « Le 6 mars ».

On vous l'avait peut-être déjà dit, non ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- Non...

**M. Boutaud.**- D'accord.

**Mme Serée-Chaussinand.**- ...non, je l'ai lu.

**M. Boutaud.**- « *Ce délai supplémentaire permettra d'assurer une bonne information des lycéens qui pourront faire leur choix jusqu'au 13 mars, tout en garantissant la délibération de l'instance universitaire en charge des questions pédagogiques.* »

Donc cela nous laisse un peu de respiration puisque je vous rappelle que la date-butoir pour nous antérieurement, c'était le 17 janvier.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Et par rapport aux élections ? Par rapport aux élections des étudiants dans les conseils centraux, est-ce qu'au 6 mars, les élections auront eu lieu ?

**M. Boutaud.**- Alors là, je me retourne...

**Mme Serée-Chaussinand.**- Voilà, c'est peut-être l'illustration de la manière dont on est amené à fonctionner. Lorsque je disais que l'on devait s'adapter, j'ai effectivement découvert cela à l'instant. Le message émane de Frédérique Vidal, 15 heures 51, c'est un beau palindrome, et on a reçu neuf documents d'explication qu'il faut que nous digérons avant de pouvoir vous les transmettre, mais je pense que nous vous les transmettrons d'ici la fin de la semaine.

Et dans un de ces documents, effectivement, il est indiqué, probablement suite à des interventions de présidents d'université qui... Comme le souligne

Gilles Roussel dans sa note, que le Président m'a transmise, il y a un problème de calendrier. Sans doute que cela a été pris en compte et que la date limite de validation des attendus et des éléments d'examen des dossiers est repoussée au 6 mars.

Je l'ai découvert, il y a à peine deux heures.

**Le Président.**- Pour autant, Christelle, cela ne modifie pas la date à partir de laquelle la plate-forme doit être renseignée.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Voilà. Pour autant, effectivement, nous devons... Donc il y a un calendrier qui est assez bien présenté et assez efficace, mais qui précise bien qu'effectivement...

**M. Boutaud.**- Bien présenté, je ne dirais pas, mais...

**Mme Serée-Chaussinand.**- Écoute, cela se lit. C'est pourquoi, quand. C'est assez efficace.

**M. Boutaud.**- C'est un bel exercice ophtalmique, si j'ai bien compris.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Voilà.

**M. Boutaud.**- Ou ophtalmologique, je ne sais pas exactement.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Il n'empêche qu'effectivement, les informations seront visibles à partir du 17... Enfin, nous avons la date-butoir du 17 janvier qui est toujours maintenue.

**Le Président.**- Donc on va remplir, on va renseigner la plate-forme...

**Mme Serée-Chaussinand.**- Exactement.

**Le Président.**- ...avant. Potentiellement, on peut renseigner la plate-forme avant d'avoir validé dans nos instances les éléments qui constituent le renseignement de cette plate-forme.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Exactement.

**Le Président.**- J'ai bien compris la contradiction dans laquelle on se trouve.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Exactement, voilà. Après, ce sera à nous de voir si on souhaite être plutôt prudent par rapport à cela et travailler comme nous avons prévu de travailler pour le 12 janvier.

**Le Président.**- D'accord, mais cela veut dire que *stricto sensu*, légalement, tel que nous l'indique ce texte, la CFVU du 12 janvier n'est pas nécessaire, de fait. On pourrait très bien renseigner la plate-forme pour le 16 janvier et n'avoir la délibération que plus tard (*suite inaudible*).

**M. Boutaud.**- Oui... Oui, ce qui motivait, c'était précisément cette date du 17. Il nous fallait anticiper et passer en CFVU et je crois aussi en CAC.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Oui, effectivement. Il y avait deux instances qui devaient valider ces éléments.

Alors, peut-être que pour absolue certitude, on pourra interroger nos collègues du PAJl pour voir que la note ou le document sur lequel nous nous basons a bien valeur de...

**Le Président.**- Valeur juridique.

**Mme Serée-Chaussinand.**- ...enfin, valeur, disons, de nous couvrir si toutefois nous décidions de repousser cette validation.

**Le Président.**- D'accord.

Vous voyez que l'on découvre. Là, on est...

**M. Boutaud.**- C'est arrivé il y a...

**Le Président.**- On vit l'actualité en temps réel sur ce dossier.

**M. Boutaud.**- C'est arrivé en direct.

**Le Président.**- C'est absolument... C'est absolument stupéfiant, la façon dont cela fonctionne.

**M. Boutaud.**- On découvre les textes. On n'a pas encore lu, comme je l'ai dit en substance, tous les textes. On va voir cela avec Christelle.

**Le Président.**- Valentin.

**M. Gomes.**- Oui, juste une précision. Pour avoir interrogé quelques lycéens, je tiens à vous annoncer que certains lycéens déjà ne connaissent pas encore vraiment la réforme, des parents ne sont pas au courant de la réforme et surtout, cela va être le 6 mars. Comment on peut dire que cela ne va pas être une promo « crash test » ? C'est impossible de dire le contraire. Impossible ! Effectivement, il y avait une nécessité de rapidité, mais là, c'est plus de la précipitation que de la rapidité, je pense.

**Le Président.**- En tout cas, on a, vous le voyez, résolument bien fait, à l'occasion de la dernière CFVU, de reporter cette délibération qui n'était véritablement pas mûre.

Peggy et Philippe.

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est une question d'un point de vue juridique avec les élections. Enfin, je sais qu'Aline Fulon nous avait dit qu'il n'y avait pas de CFVU entre janvier et mars parce qu'il y avait les élections des étudiants dans les conseils centraux.

**M. Boutaud.**- Oui... Oui, c'est cela.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Et donc légalement, quel est le statut d'une décision qui est prise... Enfin, il faut laisser le temps d'un processus électoral pendant lequel je ne suis pas sûre que l'on puisse siéger, si ?

**M. Thomas.**- Je ne sais pas. Je n'ai pas nécessairement de réponse à votre question, mais un parallèle à faire avec le processus d'élaboration des nouvelles normes puisque le...

Je lis une « news » de l'AEF qui est tombée tout à l'heure. Le texte de loi est actuellement... Il prévoit le principe du cadrage national et habilite le ministre à adopter par arrêté justement le cadrage national de chaque licence, d'accord ?

Ce texte-là est en cours de discussion devant l'Assemblée nationale. C'est-à-dire que pour le moment, ce n'est pas un texte de loi. Donc il a déjà fait l'objet d'un amendement aujourd'hui et cela signifie que si d'autres amendements sont adoptés en cours de route, tout le travail que nous sommes en train de faire risque évidemment d'être remis en cause. Donc on est dans une confusion totale.

Il n'y a pas de base légale à tout ce que l'on est en train de faire. On est en train de réfléchir sur un calendrier qui devient ingérable dans les termes. Voilà... Écoutez... Enfin voilà, de la confusion qui ajoute à la confusion.

**M. de Mesnard.**- 100 % d'accord.

**Le Président.**- Je rajoute que...

**M. Boutaud.**- Merci de nous rassurer.

*(Rires)*

**M. Thomas.**- Je joue un peu les Cassandra.

**Le Président.**- ...le décalage que l'on a là, de janvier à mars, va induire un décalage dans l'année universitaire, et je vous rappelle que l'on a théoriquement six semaines pour opérer la sélection des dossiers. Que cette sélection devait se faire quelque part entre la fin du mois de mars et la mi-mai. Donc, si le calendrier est décalé de pratiquement deux mois, je ne sais pas à quel moment va pouvoir s'opérer cette sélection que l'on va à un moment nous demander. Donc je ne vois pas très bien comment, de façon réaliste, on peut tenir ce calendrier.

Encore une fois, je dois dire ce que j'ai été amené à dire à un certain nombre de responsables depuis quelques semaines. Le fond de cette réforme, pourquoi pas ? Et les prémisses politiques de cette réforme, pourquoi pas ? Mais le calendrier qui nous est imposé est un calendrier qui est absolument intenable.

Valentin et, ensuite, Philippe voulait s'exprimer.

**M. Gomes.**- Justement, pour aller dans votre sens. Un peu juriste public, je regarde la chaîne parlementaire. Et donc c'est très drôle de voir le contraste entre à la fois les universités, qui sont un petit peu dans l'affolement de devoir faire des choses de dernière minute, et la ministre dire, hier, en séance préparatoire - pas en débat, en séance préparatoire - « mais, de toute façon, ne vous inquiétez pas, le projet en est à la discussion, on commence simplement les discussions ».

**Le Président.**- Philippe, tu voulais dire un mot.

**M. Salvadori.**- Oui, je crois que le report de la prochaine CFVU...

**M. de Mesnard.**- Le micro ! Tu n'as pas de micro.

**M. Salvadori.**- Le report de la prochaine CFVU me semble d'autant plus nécessaire... Enfin, sans qu'il soit peut-être besoin d'aller jusqu'au...

**M. Boutaud.**- (*Intervention inaudible*).

**M. Salvadori.**- Voilà, début février. Je ne sais pas par rapport au cadrage. Oui, après, il y a le problème des élections. Mais cela me semble d'autant plus nécessaire que je regardais... Alors moi, je n'ai pas ce que vous avez reçu, je me contente d'AEF sur le... Et je parcourais rapidement ce qui vient de tomber sur les attendus cadrés nationalement, je peux les avoir, c'est quand même un petit peu différent, enfin dans les cas que je connais et que j'ai vérifiés, de ce qui avait été... de ce qui avait circulé par la conférence des doyens et donc... Enfin, je ne sais pas ce qu'il en est pour Droit. J'ai l'impression... Peut-être aussi.

Oui, alors il y a des petites différences, mais qui sont significatives parce que cela dégage peut-être plus de place pour des attendus locaux un peu pensés et un peu réfléchis.

Autant j'étais très sceptique jusqu'à présent parce que le projet des doyens dans les conférences de doyens me semblait souvent un peu haut dans ses exigences et excessivement précis, autant là il me semble que le jeu vaut la peine qu'on y prenne un petit peu de temps.

En même temps, pas énormément de temps parce que les équipes ont déjà réfléchi. C'est-à-dire que les projets sont à peu près prêts, mais si on pouvait avoir un document un peu fiable courant janvier, on peut raisonnablement réfléchir avec les étudiants aussi au sein des composantes sur ce qui est opérationnel.

**M. de Mesnard.**- Pour rebondir sur ce qu'a dit Valentin mais que l'on avait déjà dit précédemment. Je rappelle qu'il y a quand même vote à l'Assemblée nationale. Vote au Sénat. S'il y a divergence, commission de conciliation. Retour à l'Assemblée nationale. Ratification du président de la République. Une loi ne s'applique pas tant que les décrets ne sont pas sortis. Décrets, conseil d'État, etc. Je ne vois pas comment on va tenir le calendrier. Je ne vois pas comment.

**Mme Serée-Chaussinand.**- Je me permets aussi de rajouter, pour faire suite à ce que vient de dire Philippe Salvadori, qu'il y a nécessairement un travail, un gros travail à faire parce que maintenant, voilà, on a le cadrage national.

Et puis il y a un élément que le choix de s'en référer au cadrage national ne prenait pas en compte, c'est qu'il n'expose que les attendus, mais il n'expose pas les éléments...

**M. Salvadori.**- Exactement.

**Mme Serée-Chaussinand.**- ...les éléments d'examen des dossiers et, maintenant, il ne faut plus dire, d'ailleurs, « critères », encore un glissement, mais c'est « éléments d'examen des dossiers ». Donc la composante, la vôtre en

particulier, devra faire ce travail de réflexion effectivement sur les éléments d'examen des dossiers.

Donc là, ce que l'on est en train de faire avec Séverine Delaunay avec qui je travaille, c'est de re-remplir le tableau avec les attendus nationaux chaque fois que, voilà, maintenant on a les éléments, de vous le renvoyer avec quelques propositions de lissage déjà. Mais quand je parle de lissage, c'est un lissage, on va dire, pas sémantique, de formulation. C'est-à-dire qu'on essaie d'avoir des formulations à peu près cohérentes entre tous et puis quelquefois, où certains éléments de critérisation étaient pour nous inacceptables parce qu'ils vont à l'encontre du code de l'éducation, les supprimer et proposer autre chose.

En lien avec le calendrier et, après, j'arrêterai là. Je reprenais le calendrier que je vous avais présenté soit en CFVU, peut-être pas en CA, mais donc la butée du 6 mars et, ensuite, du 13 mars ne changerait pas le calendrier pour nous...

**Le Président.**- D'accord.

**Mme Serée-Chaussinand.**- ...sur l'examen des dossiers parce que là, cela ne survient qu'à partir du mois d'avril. Mais là, la période est pour moi, enfin, ridiculement courte puisque c'est du 3 avril au 18 mai. Cela fait exactement six semaines (*mot inaudible*), ce qui est... Dans une période où on finira le second semestre, où on sera en examen, on ne peut pas imaginer sur une période aussi courte faire un vrai travail d'orientation active puisque c'est à cela que ce travail correspond.

**Le Président.**- On est d'accord.

Alors, Valentin, tu voulais dire un mot encore et puis on arrêtera là sur ce point et on passera aux travaux de la commission de la pédagogie.

**M. Gomes.**- Juste un élément très rapide de science politique très simple. C'est-à-dire que les Républicains qui sont majoritaires au Sénat se sont dits prêts à faire un certain nombre d'amendements. Donc je pense que là, on sous-estime grandement le temps que les navettes parlementaires pourraient prendre pour l'adoption finale du projet.

**Le Président.**- Merci pour ce point de science politique.

### **Délibération reportée**

Jean-Jacques, on continue sur la commission de la pédagogie.

## **4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 28 novembre 2017**

### **- Accès en première année de Licence : paramétrages de la plateforme Parcoursup session 2018**

**M. Boutaud.**- Alors, premier point qui concerne l'accès en première année de licence et la question des paramétrages sur la plateforme Parcoursup.

Christelle, tu en avais déjà parlé en CFVU en précisant bien qu'en fait, cette problématique, ou cette dynamique selon le terme souhaitable, engage quatre dossiers puisque tu l'avais bien rappelé.

Il y a non seulement la question des capacités, mais liée à l'anticipation sur toutes les problématiques de remédiation, liée à ce que nous venons d'évoquer sur les attendus et liée, enfin, à un quatrième point qui est celui des taux hors Académie, avec une fourchette mini entre 5 %, je crois, de hors Académie et de 15 % maxi.

Dossier éminemment complexe que tu portes, Christelle, et on t'en remercie parce que c'est un dossier extrêmement complexe, effectivement.

On avait défini un certain nombre de paramètres pour cette plateforme Parcoursup concernant... vous avez reçu le dossier, qui concerne tous les domaines, toutes les mentions.

Il y avait notamment un point qui a été évoqué particulièrement autour d'ESPE qui proposait une capacité d'accueil qui était relimitée à 30 et on avait proposé de la doubler à 60 en maintenant, je crois, l'effectif actuel, Christelle.

**Mme Serée-Chaussinand.-** Oui, alors, le tableau que nous avons voté en CFVU, le 5 décembre, fait apparaître pour une mention et une seule une double proposition, la proposition faite par la composante qui, effectivement, était une capacité totale de 70 étudiants à Dijon...

**M. Boutaud.-** C'est cela.

**Mme Serée-Chaussinand.-** ...et de 35 à Nevers et la proposition, on va dire contradictoire, de notre université qui est de...

**M. Boutaud.-** 65.

**Mme Serée-Chaussinand.-** Voilà. C'est la différence entre la capacité totale et la capacité « néo » / « réo »...

**M. Boutaud.-** Oui.

**Mme Serée-Chaussinand.-** Mais donc en capacité totale, c'est effectivement 65 ou 70. Nous souhaitons qu'il y ait deux groupes de L1 à Nevers à l'an prochain comme l'an dernier.

**Le Président.-** Et sur ce point, on est en négociation avec la communauté d'agglomération de Nevers qui est prête à financer le surcoût résultant de ce second groupe à l'ESPE. C'est la raison pour laquelle on a fait nôtre cette proposition de deux groupes à Nevers et que la CFVU a donc voté, en fait, ce qui sont des capacités d'accueil en L1, les futures capacités d'accueil en L1, en intégrant ce second groupe pour la licence EFEC à Nevers.

Donc de notre côté, les discussions continuent avec la communauté d'agglomération de Nevers, mais j'ai vraiment excellent espoir que l'on ait une écoute favorable.

Pour Nevers, c'est... On va reparler de Nevers dans quelques minutes, mais pour Nevers, cette licence EFEC qui pourrait être complète sur les trois années de licence à Nevers permettrait de faire la jonction avec le master et, de fait, permet d'installer véritablement une filière complète de formation du baccalauréat jusqu'au master à Nevers et donc en termes d'ancrage de l'enseignement supérieur à Nevers, c'est quelque chose qui est très, très positif.

**Mme Serée-Chaussinand.-** C'est quelque chose sur lequel on a une certaine certitude puisque le financement et le soutien de l'agglomération de Nevers sont clairement exprimés dans le schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Le Président.-** Et autre point, peut-être un peu politique, donc global et macroscopique, sur ces propositions de capacités d'accueil en L1 pour la rentrée prochaine, c'est que globalement, sur l'ensemble de notre université, la somme de ces propositions sur l'ensemble des filières revient à une augmentation de la capacité d'accueil de 230 étudiants sur le total. Donc si on vote ce tableau, c'est bien un effort supplémentaire que consent la communauté dans un contexte, qui est celui que l'on connaît tous, d'augmentation des flux étudiants depuis plusieurs années, de moyens qui sont tendus. C'est donc encore un effort que notre université accepte cette année pour ouvrir son recrutement et pour honorer au mieux sa mission de service public.

Donc l'idée, c'est : on accueille à travers ces chiffres 230 étudiants supplémentaires, alors même que la prospective sur l'Académie en termes de baccalauréat est de l'ordre de 5 à 600 étudiants, de 5 à 600 bacheliers supplémentaires pour la rentrée prochaine. Donc cela signifie globalement que sur ces 5 à 600 bacheliers supplémentaires, l'université de Bourgogne prend sa part de l'accueil à hauteur d'environ un tiers de ces étudiants, sachant que certains vont aller en classe prépa, que d'autres vont aller en BTS... Enfin, il y a bien entendu... Donc l'université... D'autres iront à l'extérieur. L'université n'a pas vocation à accueillir la totalité de ces néo-bacheliers, mais elle prévoit d'augmenter sa capacité.

**Mme Serée-Chaussinand.-** Et un point important sur ces 230 places supplémentaires, il faut indiquer qu'elles sont sur des filières en tension. Donc, par exemple, en Psycho, il y a 60 places en plus... Pardon, je vais prendre mon papier pour dire des choses absolument précises... En Psycho, 60 places en plus. En STAPS, 40 places en plus, 20 à Dijon, 20 au Creusot. En Gestion également, 30 places en plus. Nous avons aussi 100 places supplémentaires en Sciences et Techniques.

**Le Président.-** Je ne sais pas qui a levé le doigt.

**Mme Cénac-Guesdon.-** Vas-y, vas-y.

**Le Président.-** Peggy puis Philippe... Philippe et Peggy, alors.

**M. Salvadori.-** L'acceptation d'une capacité à 560 en Psychologie, s'ils nous prennent le financement du groupe de TD supplémentaire que cela implique.

**Le Président.-** Je n'ai pas compris, Philippe.

**M. Salvadori.-** L'acceptation. On était à 500 l'an dernier. Là, vous proposez à nos suffrages, ce dont je me réjouis parce que cela correspond à un flux qui ne montera peut-être pas jusqu'à 560, mais dont il faut se dire qu'un jour, il le pourrait, sauf si on applique des attendus et des critères un peu plus sélectifs, mais est-ce que cela signifie l'acceptation qui est sous-jacente du financement de ce groupe



supplémentaire ? Quand je dis « ce groupe », je suis gentil parce que de passer à 500 à 560, théoriquement c'est plutôt deux groupes, mais c'est ma question.

Parce que je salue cet effort de la gouvernance, je voulais savoir si c'était finançable.

**Le Président.**- Le corollaire, et un des engagements qui est pris par l'État, c'est que l'on doit avoir un financement supplémentaire pour l'accueil supplémentaire des étudiants. La question est que pour l'instant, les modalités de ce financement supplémentaire me semblent assez mal dessinées, on va dire. Donc on peut très bien, nous, conseil d'administration, organisme qui est souverain, décider que l'on maintient les capacités d'accueil en Psychologie comme elles étaient cette année.

En même temps, je pense que la ministre est quand même bien consciente de la réalité de la situation et même si on a, à ce jour, très peu de visibilité sur ce que seront les moyens financiers pour accueillir ces étudiants supplémentaires, je ne peux pas croire encore que les promesses faites, les engagements pris ne seront pas tenus. Donc je veux bien, moi, que l'on s'inscrive dans cette délibération.

Dans le pire des cas, que se passera-t-il ? On n'aura pas l'argent. Cela veut dire qu'on financera, en réalité. On doit bien financer les heures. Si vous accueillez 60 ou 70 ou 80 étudiants en plus, on aura des heures à financer. Cela veut dire que c'est quelque chose qui prendra sur le déficit de l'établissement et qui rendra un peu plus lent, qui retardera le retour à l'équilibre financier.

De toute façon, l'État...

**M. Salvadori.**- Mais pas de beaucoup, Monsieur le Président. Pas de beaucoup.

**Le Président.**- Non, pas de beaucoup. Non, mais si on multiplie par différentes composantes, au total c'est quand même bien 230 étudiants.

De toute façon, là encore, on est dans une situation, dans une équation qui me paraît difficilement soluble. D'un côté, l'État nous dit « Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Mesdames les Présidents, vous devez faire un effort supplémentaire pour accueillir les 40 000 étudiants supplémentaires qui arriveront dans l'enseignement supérieur à la rentrée prochaine » et nous dire en même temps « on ne vous donne pas les moyens », je ne vois pas comment. Je ne vois pas comment ils peuvent raisonnablement tenir ce discours.

Donc, moi, ce que je vous propose, c'est que, et vous voyez que j'essaie de ne pas être arc-bouté sur une vision totalement économique des choses, je vous propose que l'on s'inscrive dans la continuité de cette délibération de la CFVU, que l'on prenne cette espèce d'engagement politique et de service public qui est de dire « oui, l'université de Bourgogne va prendre sa part de l'effort à hauteur de 230 étudiants » et, ensuite, on négociera les moyens complémentaires.

Je ne vois pas bien comment on peut faire autrement.

**M. Salvadori.**- De 560. Pas 230, Monsieur le Président.

**Le Président.**- Pardon ?

**M. Salvadori.**- C'était un lapsus. Vous avez dit...

**Le Président.**- 230 étudiants supplémentaires sur les 500 bacheliers, c'est cela ?

**Mme Serée-Chaussinand.**- C'est en global.

**M. Salvadori.**- D'accord, voilà.

**Le Président.**- On attend entre 5 et 600 bacheliers supplémentaires, mais sur ces 5 à 600, l'université accueillerait environ 230.

Je ne vois pas comment on peut faire autrement. Ou alors là, pour le coup, on serait dans une logique qui deviendrait une logique excessivement comptable.

J'ajoute que je donne cette réponse parce que je suis soucieux de l'avenir des jeunes et qu'on vit dans un pays actuellement et on vit sur un modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays où le consensus social, c'est bien : tout bachelier à vocation à rentrer dans l'enseignement supérieur.

Encore une fois, pour moi, c'est une question de calendrier. C'est-à-dire que je peux imaginer que ce modèle soit revu, pourquoi pas ? Ça, c'est une question politique. La représentation nationale en décidera. On peut imaginer un autre modèle d'organisation de l'enseignement supérieur et un autre modèle d'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Mais, encore une fois, cela ne se construit pas en une année.

Je ne vois pas comment on peut raisonnablement, auprès des jeunes, auprès de leurs parents, changer les règles du jeu d'une façon aussi profonde. Donc il faut que nous, universités, on soit responsable et qu'on accueille les jeunes parce que c'est le message social que la société française leur a transmis depuis toujours et auquel ils se sont préparés.

Maintenant, si, dans les années qui viennent, ce consensus change et que l'État décide de faire évoluer les choses et d'avoir une politique plus malthusienne pour l'articulation lycée et enseignement supérieur, pourquoi pas ? Mais cela se prépare.

Et encore une fois, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, dans mon esprit, ce type de réforme ne peut pas être déconnecté de la réforme du marché du travail, c'est-à-dire que je veux bien imaginer que les jeunes après le baccalauréat n'aillent pas à l'université, mais il faudra bien qu'ils puissent rentrer sur le marché du travail et cela sous-entend une autre organisation du marché du travail qui n'est pas prête non plus dans notre code.

Tout cela, dans mon esprit, c'est une réforme globale. Rien n'est prêt, donc nous, assumons notre responsabilité sociale vis-à-vis de la jeunesse, et donc je vous propose que l'on s'engage et que l'on vote ces capacités d'accueil à plus 230.

Finalement, ce qui est important, ce n'est pas le chiffre filière par filière, c'est : l'université de Bourgogne s'engage auprès de la jeunesse pour accueillir 230 étudiants de plus à la rentrée universitaire 2018.

Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- J'ai déjà eu l'occasion, lors de la commission de la pédagogie, de faire ce qui va être une explication de vote, mais il y a plusieurs... Alors, je ne les ai plus en tête, mais je les avais évoqués lors de la commission de la pédagogie, mais il y a au moins huit endroits où les capacités d'accueil prévues dépassent ou sont quasiment équivalentes à l'effectif étudiant de cette année. Donc

même si, globalement, il y a une augmentation, chaque chiffre à chaque ligne a son importance.

Donc pour toutes les raisons évoquées dans des CA antérieurs par rapport à notre réticence sur la mise en place de capacités d'accueil et encore plus particulièrement cette année avec le calendrier et la réforme qui font que les décisions que nous sommes en train de prendre maintenant, on ne sait pas exactement quelles seront leurs portées dans deux mois, je voterai contre cette proposition.

**Le Président.-** Pour autant, Peggy, vous devriez quand même vous satisfaire de l'ambition qui est affichée, qui est d'augmenter la capacité d'accueil de 230.

**Mme Cénac-Guesdon.-** C'est-à-dire que je ne voulais pas... Je ne voulais pas revenir sur ce point, mais dans les 200 annoncées, il y en a 100 qui sont en Sciences et Techniques.

Sur le problème de Sciences et Techniques, on a eu un souci l'année dernière. Nous nous étions pas mal mobilisés pour vous faire remarquer qu'il y avait une erreur sur les capacités de Sciences et Techniques.

Je pense que l'erreur tient au fait que c'était soit la première colonne soit le premier chiffre dans A qui avait été reporté et donc il n'y avait pas les « néo », les « réo », etc.

Donc il y a eu une erreur, l'année dernière, en Sciences et Techniques qui est juste corrigée cette année. Donc, de mon point de vue, ce n'est pas 100 places supplémentaires.

Et je doute quand même que les étudiants qui souhaitent aller initialement en STAPS et en Psycho s'orientent vers Sciences et Techniques après.

Globalement, d'accord, mais concrètement, est-ce que les jeunes qui ont envie de faire certaines études, qui ont certains projets professionnels, vont se retrouver dans cette augmentation de 100 places en Sciences et Techniques, même si j'aimerais beaucoup avoir beaucoup d'étudiants en Sciences et Techniques, ce n'est pas le problème, je n'y crois pas trop.

**Le Président.-** En tout cas, je soumetts à votre approbation ce paramétrage de la plateforme Parcoursup uniquement pour ce qui concerne les capacités d'accueil en première année de licence telles qu'elles vous sont présentées.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

**15 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

Je pense que nous avons examiné l'ensemble, donc l'essentiel, des points lourds de ce conseil d'administration. Le reste des points à examiner devrait être plus rapide, mais on avait un ordre du jour qui était particulièrement chargé pour ce dernier conseil d'administration de l'année.

Jean-Jacques, on va continuer par l'intégration du dispositif « Devoirs faits ».

**M. Boutaud.**- J'ai bien compris que subliminalement, cela veut dire accélérer sur les derniers points.

(Rires)

Je décode.

### **- Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne**

**M. Boutaud.**- Commençons vite et bien. « Devoirs faits », magnifique initiative. Il faut simplement contextualiser les choses parce qu'à l'uB, il y a un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place pour l'engagement étudiant.

Je rappelle qu'il y a un programme avec l'AFEV sur l'accompagnement pédagogique dans les quartiers.

Il y a une initiative qui est prise au niveau de l'ESPE sur l'engagement étudiant.

Très récemment, on a voté un programme de reconnaissance de l'engagement citoyen des étudiants *a posteriori* : ils font un engagement citoyen et on le reconnaît sur la base d'un dossier fait par l'étudiant.

Donc, vous voyez, il y a quand même toute une panoplie aujourd'hui à destination de la reconnaissance de cet engagement étudiant et « Devoirs faits », Anne de Rosario, cheffe de service au Rectorat, nous l'avait très bien présenté en commission de la pédagogie.

Très rapidement, « Devoirs faits ». On invite les étudiants à participer à l'accompagnement pédagogique en collège. L'étudiant n'est pas livré à lui-même, il a une petite formation faite par le Rectorat. Ensuite, il va en collège et, sur instruction d'un enseignant de collège, il va accompagner, selon des consignes particulières, les élèves de collège, peut-être par groupe de deux, trois ou quatre.

C'est un dispositif qui figure évidemment... National, qui est dans le programme officiel du ministère et on en trouve tout le détail sur « eduscol.education ».

Donc... Non, je n'invite rien, je ne vais pas... Nous ne sommes pas en CFVU, c'est le Président.

Belle initiative ! Je voulais simplement dire, si on résume, belle initiative dans le cadre d'une dynamique de projets entre l'AFEV, entre la reconnaissance de l'engagement étudiant, entre ce qui est fait au niveau de l'ESPE qui doit regrouper à peu près déjà 25 étudiants cette année au niveau de l'ESPE. Donc c'est la quatrième dimension de ce dispositif global.

**Le Président.**- Une question ?

**Mme Brassart.**- Je tiens juste à ajouter qu'effectivement, c'est une belle initiative notamment pour les étudiants qui se projettent à être professeurs parce que dans plusieurs composantes, on se plaint de manquer de stages et de ne devoir rencontrer nos élèves au final qu'en M1 et, du coup, le fait de pouvoir participer à des projets comme cela à l'intérieur des collèges, c'est très formateur pour les futurs enseignants.

**M. Boutaud.**- Oui, et sans faire de prosélytisme, Anne de Rosario nous a demandé si elle pouvait en donner une information directe au niveau de l'uB. Donc on a pris la liberté de lui dire que bien évidemment, elle serait bienvenue pour donner

cette information, par exemple, dans un amphithéâtre ou dans une salle, à tout étudiant qui pourrait être ne serait-ce que curieux de ce nouveau dispositif des « Devoirs faits » en collège.

**Le Président.**- Merci.

Je vous propose donc d'adopter ce dispositif, qui est l'intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'UE transversale « Engagement étudiant ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

### **17 voix pour (unanimité)**

Projets internationaux.

#### **- Projets internationaux**

**M. Boutaud.**- Projets internationaux, il y en a cinq, trois non diplômants, deux diplômants.

Allons très vite, si vous me le permettez.

Etats-Unis, c'est Christelle précisément qui porte ce projet avec Holly Cross, l'université à Worcester. Avec évidemment une dotation financière pour les étudiants qui sont accueillis, qui bénéficient quasiment d'un service sur mesure d'accompagnement pédagogique et, à l'inverse, Holly Cross accueille un lecteur par an et il y a des collaborations de laboratoires, et je crois savoir qu'il y a quand même une enveloppe substantielle qui revient au laboratoire TIL dans le cadre de cet accord.

Le deuxième accord non diplômant, concerne le master de Management interculturel qui accueille quatre étudiants. Vous verrez que souvent, en amplitude, on reçoit, ou en contingent, c'est souvent quatre étudiants qui sont concernés par ces échanges puisqu'on peut en garder quand même la maîtrise sans trop charger les effectifs des formations. Donc quatre étudiants. Évidemment, accord bilatéral. On les accueille et, à l'inverse, quatre étudiants d'ICM peuvent aller en... Dans quel pays ? À Taiwan, pardon, pour cet échange. Donc bel accord bilatéral, évidemment en anglais.

Dernier accord non diplômant, avec la Thaïlande. C'est un accord qui concerne des échanges étudiants mais aussi des collaborations en laboratoire avec des stages possibles entre l'ESIREM, l'ISAT et l'Université de Bangkok.

Et puis on passe aux deux... Je pense qu'on fait un vote groupé entre les non diplômants et diplômants.

**M. de Mesnard.**- Oui, c'est un vote groupé, absolument.

**M. Boutaud.**- Et, là encore, un peu un échange de même nature avec le Bénin, sauf que nous sommes ici dans le cadre d'un accord diplômant, entre l'ESIREM et l'Université de Cotonou. Quatre étudiants. Un échange de quatre étudiants mais aussi des possibilités de stages en laboratoire, dans le laboratoire notamment de l'UAC au Bénin, à Cotonou très précisément, et dans le cadre de l'Institut de formation et de recherche en informatique (IFRI).

Et puis dernier accord diplômant et qui concerne principalement et exclusivement le DU ITEM qui revient très souvent dans les accords internationaux -

vous savez, ce DU de « trade management », d'export et de relations internationales - et la licence professionnelle MAI. MAI, je crois que c'est MCI aujourd'hui, c'est-à-dire une licence professionnelle qui concerne des métiers du commerce à l'international.

**Le Président.**- Merci, Jean-Jacques.  
Il n'y a pas eu de difficulté en CFVU.

**M. Boutaud.**- Non.

**Le Président.**- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité...

**M. Boutaud.**- Oui.

**Le Président.**- ...que je vous propose de confirmer.  
Qui s'oppose ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

### **17 voix pour (unanimité)**

Et donc on passe au point sur l'offre de formation.

#### **- Offre de formation**

**M. Boutaud.**- Offre de formation. Je passerai assez vite sur les fiches Master. Simplement par curiosité, des fiches par couleur et par domaine, et qui sont évidemment disponibles en version numérique puisqu'il faut évidemment utiliser au maximum les capacités de dématérialisation de l'information, mais aussi qui sont disponibles à volonté dans les secrétariats et dans les points d'information, mises à disposition des étudiants dans les différentes composantes.

C'est très synthétique, c'est très bien fait. Elles ont beaucoup de succès dans les salons. On en a distribué plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, mais je n'ose le dire dans un contexte de PRE, mais il y a eu beaucoup, beaucoup de demandes.

Parce que vous voyez qu'elles sont quand même en quadrichromie, donc il y a quand même un effort.

**Intervenant.**- C'est ce que je regarde. Elles sont très bien.

**M. Boutaud.**- Mais plus sérieusement, effectivement, des fiches très synthétiques M1/M2 : les compétences acquises, les contenus de la mention, et toutes les données qui concernent la certification, la reconnaissance pour toutes les garanties attendues des étudiants, la rémunération et le taux d'insertion. Vraiment très pratiques et très utiles pour les étudiants.

Donc on va directement sur ce qui va faire l'objet d'un vote.

#### **DU « Droit du travail expert »**

Un DU « Droit du travail expert ». En fait, ce DU « Droit du travail expert » est, de mémoire, lié à un M2.

Pour le dire très vite, il existe un M2 de « Droit du travail expert » et le DU qui comporte dix modules.

Quel est l'intérêt du DU ? Il offre une version « light », mais pas moins exigeante, non plus en dix modules mais en cinq modules... Oui, alors accélérons.

Cinq modules... Non, je ne rentre pas dans le détail. Simplement, dire des choses utiles. C'est qu'il répond à une demande sociale de gens qui ne peuvent pas faire un diplôme aussi lourd mais qui ont besoin en quelque sorte de la quintessence du diplôme et ils l'obtiennent avec ce DU qui est un DU, en plus, hybride puisqu'il y a 60 heures en présentiel et 60 heures en FOAD.

2 800, le coût d'inscription à ce DU.

**Le Président.**- Là aussi, je vais accélérer un petit peu les choses parce que ce sont des points qui n'ont pas posé de difficulté en CFVU, donc adoption à l'unanimité. Je vous propose donc qu'on adopte ces diplômes.

**M. Boutaud.**- Alors, cela va être ex... Pardon.

**Le Président.**- Vas-y.

**M. Boutaud.**- Il y a un vote ?

**Le Président.**- Oui. Tu les as tous présentés, Jean-Jacques ?

**M. Boutaud.**- Non.

**M. de Mesnard.**- DU « Droit du travail ».

**Le Président.**- DU « Droit du travail », d'accord. Donc je vous propose qu'on l'adopte.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien, merci.

### **17 voix pour (unanimité)**

#### **Formation courte « Prépa CAPEPS externe »**

**M. Boutaud.**- Très vite pour la préparation du CAPEPS externe.

Simplement, on avait demandé un report de ce dossier parce que le tarif d'inscription était de 500 euros. Cela paraissait un peu excessif, y compris dans les discussions faites au sein de la composante. On est revenu à un tarif jugé plus raisonnable à 400 euros, voté à l'unanimité en CFVU.

Non plus 500, mais 400 euros.

**Le Président.**- Je soumetts donc à votre approbation cette nouvelle tarification pour le CAPEPS externe, porté par l'UFR STAPS.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

### **17 voix pour (unanimité)**

## **DU « LBO (Logistique appliquée au bloc opératoire) »**

**M. Boutaud.**- Dernier point à voter. Simplement un changement d'intitulé, on le voit. C'était un DU « Logistique appliquée au bloc opératoire » et les responsables tenaient absolument à valoriser la notion de « plateaux techniques interventionnels ». Donc cela fait un intitulé un peu long, si vous le dites en entier, « optimisation des Plateaux Techniques Interventionnels par le management et la logistique ». Cela donne l'acronyme « oPTImal », avec en gros caractères - les responsables y tiennent - « P-T-I » comme « Plateaux Techniques Interventionnels ». Et donc on comprend mieux la substance, le cœur du diplôme.

**Le Président.**- Ce n'est donc qu'un changement d'intitulé de diplôme. Donc, bien entendu, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Il est donc adopté.

### **17 voix pour (unanimité)**

**M. Boutaud.**- Ensuite, l'ESIREM. Simplement, on ne va pas voter, mais je voulais simplement rappeler qu'on avait pris soin de nous donner les documents qui ont été présentés, malgré tout, en commission de la pédagogie, mais qui seront vus, en fait, par la commission des diplômes d'ingénieur. C'est la raison pour laquelle on ne les discute pas ici.

**Le Président.**- Point suivant, charte de la VAE.

### **- Charte de la VAE à l'Université de Bourgogne**

**M. Boutaud.**- Charte de la VAE. Je vous ai mis le sommaire ici. Allons au cœur du sujet.

En fait, le sommaire explicite bien tous les éléments. Cela relève d'un décret, de mémoire, de juillet 2017 et il fallait évidemment... Du 4 juillet 2017. Et ce décret du 4 juillet 2017 demandait évidemment de bien préciser tous les termes du dispositif de la VAE. Donc, quand on dit « tous les termes du dispositif de la VAE », c'est comment se fait - je reprends très rapidement - les critères de recevabilité, les critères d'accompagnement qui ont été vus. On a favorisé ce que l'on appelle un « accompagnement partagé ». Les conditions tarifaires, le déroulement de l'accompagnement, la création et l'organisation du jury, quelle est la forme du dossier final, comment s'opère l'inscription administrative, quels sont les attendus du jury et un calendrier complet sur les étapes et tout le processus de reconnaissance et de la validation des acquis de l'expérience.

Voilà un dossier très complet, très bien fait, qui est tout à fait nécessaire pour balayer et baliser complètement le dispositif et la procédure.

**Le Président.**- Là aussi, je vous propose que l'on aille vite. Il a été validé par la CFVU.

**M. Boutaud.**- Oui, très bien présenté par Céline Gherbi qui est chargée d'ingénierie au SEFCA.



**Le Président.**- Oui, tout à fait. Donc je vous propose qu'on l'adopte.  
Y a-t-il des oppositions ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

### **17 voix pour (unanimité)**

Et puis deux dossiers qui sont peut-être un peu plus substantiels, qui sont les projets d'ouverture de départements d'IUT.

#### **- Rentrée 2019 :**

**M. Boutaud.**- Oui, deux dossiers et, si on les compare, il y en a un avec un dossier relativement abouti, qui peut arriver en l'état, je pense, devant la commission d'évaluation pour les IUT et ensuite la DGESIP, c'est celui des Carrières juridiques, alors que pour le deuxième projet tout à fait intéressant, tout à fait argumenté et qui concerne la création à Nevers d'un DUT Thermique et ingénierie, il ne s'agit à ce stade que d'une note d'intention. Donc on ne peut pas les symétriser complètement. Il y en a un qui est complètement abouti dans sa construction, l'autre qui est encore une note d'information. Donc je pense évidemment, puisque nous sommes un peu bousculés, que l'on n'aura pas vraiment le temps de revenir.

#### **Ouverture d'un Département Carrières juridiques – IUT Chalon-sur-Saône**

**M. Boutaud.**- Pascal Mauny, qui porte ce projet, nous avait présenté en détail, avec un PowerPoint très, très complet, le projet de Carrières juridiques. Il avait montré évidemment les motivations. C'était un gain d'attractivité. C'était de répondre évidemment à une attente forte dans un contexte concurrentiel qui n'était pas trop marqué avec les zones limitrophes. Qu'il y a beaucoup de bacs techno qui étaient tentés par les métiers du droit.

Et il y a une problématique un peu particulière, je me tourne vers Vincent, c'est qu'on essayait de comprendre un peu l'ajustement entre la proposition qui est faite par ton UFR, Vincent, et puis cette offre. Donc ce qui a été précisé, c'est que ce DUT Carrières juridiques, normalement, ne fait pas appel... ne concerne pas la formation de juriste au sens propre, mais plutôt de technicien qui apporte des informations au juriste et qui facilite évidemment la préparation et l'instruction des dossiers. Voilà le terme.

Donc pour la présentation qui en a été faite, je reprends les termes de Pascal Mauny, je m'en fais l'écho, il n'y avait pas de chevauchement mais il y avait une bonne complémentarité intelligente entre les deux espaces.

**Le Président.**- Vincent, tu veux dire un mot.

**M. Thomas.**- Je ne vais pas répondre longuement sur l'argumentaire de mon collègue, Pascal Mauny, mais enfin, je suis désolé, objectivement ce département va évidemment capter à peu près 25 étudiants. Je doute très fortement qu'il s'agisse d'étudiants issus du bac techno et pro, dans la mesure où mon expérience personnelle de président de commission de la pédagogie qui a instruit les demandes

de passerelle des titulaires de DUT vers la licence de Droit, demandes émanant de titulaires de DUT Carrières juridiques sont essentiellement des bacs ES et S.

Il y a également, mais comme très souvent dans le discours de l'État et on le voit dans le PPN, c'est-à-dire le programme pédagogique national de carrières juridiques, une grande ambiguïté sur les équivalences en poursuite d'études postérieurement au DUT. C'est-à-dire qu'il est bien indiqué que l'on peut continuer par une licence d'AES, par une licence de Droit, etc., en laissant entendre que c'est quasiment systématique et obligatoire.

Très clairement, il y a une demande effectivement forte, je crois, du barreau de Chalon. Du Grand Chalon. Maintenant, c'est aussi une forme de concurrence dans la formation juridique en L1, en L2 pour notre UFR. Donc j'avoue qu'en tant que porte-parole de mon UFR, le conseil de gestion a montré au mieux de l'indifférence, sinon de l'hostilité à la création de ce parcours.

Pour beaucoup d'autres raisons aussi, notamment qu'il n'y a pas un juriste qui pilote ce parcours pour le moment, ce qui est tout de même extrêmement gênant quand il s'agit de concevoir une formation juridique pour former des gens qui vont travailler dans... enfin, qui vont embrasser une carrière juridique. C'est l'intitulé même du département.

Tout cela, moi... Évidemment, il existe d'autres départements dans d'autres régions de carrières juridiques dans les IUT. Ce ne sont pas des mauvaises formations, très clairement. Je crois qu'en général, cela marche plutôt bien. On récupérera très probablement ces étudiants en deuxième année, mais pas en troisième année parce qu'on sait aussi que ce n'est pas une formation qui est aussi complète que celle... en tout cas, pas dans le même sens que celle qui est dispensée en L1 et en L2.

Néanmoins, et pour conclure mon propos, en tant que représentant de l'UFR Droit, je m'abstiendrai sur la création de ce parcours qui, moi, ne me paraît pas tout à fait pertinent.

**Le Président.**- Sébastien.

**M. Chevalier.**- Je te trouve bien dur, Vincent, sur ce nouveau département. Je n'ai pas d'avis de spécialiste à apporter, donc c'est juste un regard extérieur.

Juste la même question pour les deux... Enfin, les mêmes questions pour les deux demandes de création.

Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite avec les bassins d'emploi de Chalon et/ou de Nevers par rapport à la possibilité pour ces jeunes qui viendront dans ces départements nouveaux d'avoir des lieux et des terrains de stage, d'avoir des possibilités de formation continue et puis d'avoir des lieux d'insertion professionnelle ?

Parce que j'ai bien compris que les IUT, au niveau national, réfléchissaient à une possibilité d'un bac+3 avec des licences technologiques à insertion immédiate à l'issue du diplôme. Je pense que c'est un élément intéressant. Je voulais savoir si les sites de Chalon et de Nevers avaient mené ce type d'enquête avec les collectivités.

Et deuxième question. Est-ce qu'il y a des départements identiques dans le réseau régional des IUT en Bourgogne-Franche-Comté ou est-ce que cela serait deux départements vraiment nouveaux à l'échelle de la nouvelle région ?

**M. Boutaud.**- Si on prend Carrières juridiques, les plus proches, c'est Carrières juridiques à Colmar et c'est Carrières juridiques à Lyon 3.

**M. Chevalier.-** OK.

**M. Boutaud.-** Les deux plus proches.

Ils ont bien étudié, à mon avis, quand même l'espace régional, le potentiel économique. Ils ont fixé ce qui leur paraissait réaliste, et je reprends là encore les termes de Pascal Mauny. Ils avaient fixé le seuil de rentabilité à 16 apprentis en première année et 14 en deuxième année. Et donc, pour eux, c'était des objectifs tout à fait réalistes par rapport aux attentes. Sachant précisément que cela pouvait brasser assez large en termes de formation, même si ce terme de Carrières juridiques... Mais, une fois encore, il disait que cela demande tout simplement une technicité et non pas une formation de juriste au sens propre.

**Le Président.-** Sur Chalon-sur-Saône, sur les deux sites d'ailleurs, il y a aussi une vision d'ancrage et d'amélioration de l'ancrage de l'enseignement supérieur sur ces deux campus territoriaux.

À Chalon-sur-Saône, l'objectif qui est un objectif également politique est de passer de trois à quatre départements à l'IUT de façon à véritablement renforcer l'enseignement supérieur, et il y a incontestablement un tissu d'entreprises qui est tout à fait conséquent sur le bassin de Chalon-sur-Saône pour accueillir les futurs diplômés et puis également avoir un recrutement.

Sur Nevers, même chose. Il s'agit d'une volonté de notre part de développer l'enseignement supérieur et la recherche à Nevers mais de le faire en cohérence avec l'ISAT, et c'est la raison pour laquelle le choix a été fait d'un département Génie thermique et énergie.

Maintenant, en termes de moyens. Il est important de parler des moyens dans l'époque actuelle.

À Chalon-sur-Saône, il n'y a pas de difficulté dans la mesure où l'IUT de Chalon-sur-Saône s'est vu flécher un poste de maître de conférences supplémentaire l'an passé dans le cadre des procédures d'amélioration de l'accueil des bacs technologiques, des bacheliers technologiques, et donc on a à notre effectif la possibilité... On l'a inscrit à l'effectif mais on a la possibilité de recruter un maître de conférences en Droit, en sachant que l'IUT s'organise en interne pour redéployer de la force d'enseignement pour assurer la complétude de l'enseignement, et surtout que le Grand Chalon... Donc le reste de l'enseignement sera assuré par des vacataires et le Grand Chalon finance, là aussi, finance ces vacataires. De la même façon que Le Creusot, l'an passé, a accepté de financer la licence AES, que Nevers accepte de financer EFEC, le Grand Chalon finance les vacataires. Donc le modèle économique sur Chalon, on peut considérer qu'il est équilibré.

À Nevers, la situation est très différente. Je vous explique avant qu'on puisse passer aux délibérations. À Nevers, le modèle économique n'est pas équilibré. C'est un DUT... La proposition est un DUT secondaire qui est fortement consommatrice d'emplois. Notre estimation est qu'on a besoin de sept emplois pour ouvrir ce département supplémentaire à Nevers, cinq enseignants et deux personnels administratifs, qu'on n'a pas. Mais l'objectif, si le conseil d'administration rend une délibération favorable, qu'on assortira bien entendu de cette clause conditionnelle, c'est que nous allions ensemble université, le maire de Nevers et les parlementaires de la Nièvre, au ministère pour négocier des moyens supplémentaires et il n'y aura pas d'ouverture de ce département à Nevers s'il n'y a pas de moyens supplémentaires. Mais, en même temps, on ne peut pas aller négocier des moyens

supplémentaires si l'établissement, à travers son conseil d'administration, n'a pas exprimé l'intérêt politique d'ouvrir ce département d'IUT.

C'est cela le sens de cette délibération et, en ce sens, si je puis dire, les deux délibérations sur Chalon-sur-Saône et sur Nevers n'ont pas la même signification.

Valentin veut dire un mot.

**M. Gomes.**- Juste une précision pour Nevers. Effectivement, pour les lieux de stage, il y a quand même la fonderie à Imphy, qui est donc un bassin qui est assez intéressant, et aussi le circuit de Nevers Magny-Cours, qui peut être intéressant aussi pour le génie thermique.

**M. Chevalier.**- Les deux Nivernais que nous sommes connaissons bien la situation économique de la Nièvre donc...

**M. Gomes.**- Donc je n'ai pas besoin de préciser.

**M. Chevalier.**- Voilà.

**Le Président.**- Jean-Jacques, est-ce que tu vois des éléments importants que l'on n'aurait pas dits ?

**M. Boutaud.**- Non, simplement dire pour conclure que j'avais noté deux ou trois éléments matriciels dans le dossier pour Carrières juridiques, vous le voyez :

- intérêt d'un DUT qui n'existe pas en Bourgogne-Franche-Comté,
- attractif chez les bacheliers,
- vivier de plusieurs centaines de bacheliers technologiques STMG,
- peu exigeant en investissement initial.

Et puis pour celui de Nevers, je n'ai pas répondu sur la concurrence de Nevers. En fait, elle n'est pas du tout directe pour Nevers puisque les propositions les plus proches, c'est Orléans, Montluçon, Bourg-en-Bresse, Poitiers.

Donc le dossier justifiait... Une fois encore, je répète, il y a un dossier qui est évidemment construit et abouti dans le cas de Carrières juridiques et, ici, c'est une note d'intention mais qui pose bien le contexte et la motivation du projet.

Voilà, si on se limite à l'essentiel.

**Le Président.**- Merci. Merci beaucoup, Jean-Jacques.

Donc je propose à votre délibération une ouverture, à la rentrée 2019, d'un département Carrières juridiques à l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

**16 voix pour, 1 abstention**

## **Ouverture d'un Département Génie thermique et énergie – IUT Dijon-Auxerre (site de Nevers)**

**Le Président.-** Et à Nevers, je propose à votre approbation la délibération suivante : l'ouverture, à la rentrée 2019, d'un département Génie thermique et énergie à l'IUT Dijon-Auxerre sur le site de Nevers, sous réserve de l'obtention des sept emplois qui sont nécessaires.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

### **17 voix pour (unanimité)**

Jean-Jacques, merci pour cette longue présentation de la CFVU, avec des points qui étaient des points essentiels, et je vais maintenant appeler...

**M. Boutaud.-** C'est moi qui remercie l'Assemblée pour sa patience et son écoute. Merci.

**Le Président.-** Pascal, tu vas nous présenter les travaux de la commission de la recherche du 6 décembre.

## **VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 6 décembre 2017**

### **1. Campagne BQR 2018 (Programme 1) : Attribution des subventions**

**M. Neige.-** Bonsoir à tous.

Effectivement, je vais vous présenter, pour démarrer, la proposition d'arbitrage de la campagne BQR au titre du Programme 1 qui est le programme qui aide au montage de colloques ou de journées scientifiques.

L'enveloppe qui avait été décidée était une enveloppe de 50 000 euros. Suite à la diffusion de cet appel à projets, nous avons reçu 44 demandes pour un montant sollicité de 105 000 euros et donc la commission de la recherche a fait une analyse et un arbitrage pour réduire de 105 000 à 50 000.

Cet arbitrage s'est appuyé sur les travaux du bureau de la commission de la recherche qui a sollicité des experts pour rapporter sur tous les dossiers, et donc le principal travail a consisté, en fait, à remettre dans un calibre à peu près homogène les demandes de subventions en fonction du nombre de jours du colloque et puis du nombre de participants et du caractère international ou pas.

Donc vous voyez les résultats qui vous sont proposés dans les documents qui vous ont été distribués. Nous avons recalibré les subventions proposées entre 500 et 3 000 euros. 3 000 pour des gros colloques ou pour deux écoles d'été qui nous paraissaient très intéressantes, proposées cette année, et puis 500 pour des projets plus petits, d'une journée par exemple, et puis quelques financements intermédiaires en fonction des dimensions de ces journées.

Au final, du coup, vous le voyez, il y a assez peu de colloques qui finalement n'auront pas d'aide financière puisqu'en recalibrant et en utilisant les analyses des experts, on a pu satisfaire, pas tous, mais presque toutes les demandes.

Je ne sais pas si vous avez besoin ou si vous voulez d'autres précisions sur des points particuliers sur ces colloques.

**Le Président.**- Merci. Un très beau travail qui a été fait parce qu'au bout du compte, dans une enveloppe financière contrainte, on arrive à financer la quasi-totalité des colloques qui nous ont été soumis.

Je pense que la commission de la recherche a voté à l'unanimité.

**M. Neige.**- Oui, c'est cela, Alain, à l'unanimité.

**Le Président.**- Je vous propose donc de confirmer ce vote unanime.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup.

### **17 voix pour (unanimité)**

Et puis le dernier point concerne les demandes de subventions FEDER pour le Programme Plateformes.

## **2. Demandes de subvention FEDER : Programme transversal Plateformes - Campagne PARI 2017**

**M. Neige.**- Cette fois, il s'agit des demandes au titre du FEDER pour le programme Plateformes. Ce programme a déjà été analysé en amont par le COS Plateformes. Il a fait l'objet d'une demande de subvention à la Région, et la poursuite du montage des dossiers vient maintenant solliciter des crédits FEDER et donc il faut repasser par la commission de la recherche et par ce CA pour faire la demande de subvention.

Cela ne pose pas de problème particulier. Il faut bien comprendre ici que nous avons fait apparaître sur ce document uniquement les plateformes qui auront ou qui sollicitent du FEDER, les autres peuvent être financées par des crédits Région et n'apparaissent pas ici. Donc la colonne sur laquelle nous sommes sollicités est la colonne qui s'appelle « Soutien sollicité FEDER ».

Ce document a été présenté à la commission de la recherche et a reçu un avis favorable à l'unanimité pour cette demande de subvention qui se monte à hauteur de 368 942 euros pour les têtes de plateformes que vous voyez en ligne, dans les lignes blanches sur le côté.

**Le Président.**- Merci, Pascal.

Vous avez bien compris que là, c'est un exercice qui est un peu formel. On a besoin de cette délibération du conseil d'administration pour pouvoir obtenir le versement de ces crédits FEDER qui sont presque acquis puisqu'en fait, c'est pratiquement un arbitrage de la Région sur le fléchage des crédits FEDER. Donc il n'y a presque pas de conditionnalité sur le versement de ces crédits.

Je vous propose donc que l'on adopte, bien sûr, cette délibération sur les demandes de subventions FEDER au titre du PARI de 2017, programme transversal Plateformes.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup.

## 17 voix pour (unanimité)

Merci, Pascal.

On t'a fait attendre bien tard pour une intervention qui est très courte, je m'en excuse.

Et on va pouvoir terminer, Louis, avec les comptes rendus et approbations de conventions et de contrats.

### VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

#### 1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

**M. de Mesnard.**- Vous avez reçu deux documents. Le premier document est très technique. Il s'agit de tarifs que l'Agence comptable doit... de frais que l'Agence comptable doit payer à la DRFP qui édite les bulletins de salaire, entre autres. Donc c'est extrêmement technique. Vous avez reçu le document. Vous voyez, c'est affiché : 1,98 euros, etc.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Jobard.**- Avec un renouvellement de convention.

**M. de Mesnard.**- Voilà.

**M. Jobard.**- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est un renouvellement de convention jusqu'en 2019...

**M. de Mesnard.**- C'est un renouvellement, voilà.

**M. Jobard.**- ...suite au passage au RCE, avec un premier avenant qui nous est... qui se termine au 31 décembre 2017.

**M. de Mesnard.**- Voilà, et sans cela on ne pourrait plus éditer la paye.

**M. Jobard.**- Ce serait problématique.

**M. de Mesnard.**- Merci. Merci, Pascal.

Donc qui ne prend pas... Je vais passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

## 17 voix pour (unanimité)

Le deuxième document c'était donc celui-ci, donc des accords et conventions emportant versement de subvention par l'uB. C'est un petit peu petit,

mais vous l'avez tous reçu. Vous voyez, cela concerne essentiellement des laboratoires.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Merci, je vais donc passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

**17 voix pour (unanimité)**

## **2. Compte rendu des conventions hors subvention**

**M. de Mesnard.**- Ensuite, il y avait des listes de conventions pour compte rendu, donc il n'y a pas de vote.

## **3. Compte rendu des marchés passés en 2017**

**M. de Mesnard.**- Et puis vous avez reçu aussi un compte rendu des marchés passés en 2017. Il n'y a, là non plus, pas de vote. C'était une information. Je vous remercie et je repasse la parole au Président.

**Le Président.**- Merci, Louis.

## **VIII) Questions diverses**

**Le Président.**- Écoutez, s'il n'y a pas de question diverse et, en tout cas, nous n'en n'avons pas reçu, il me reste à vous remercier pour avoir participé jusqu'au bout de ce long, long conseil d'administration qui était le dernier de l'année. Donc à ceux d'entre vous que je ne reverrai pas avant la fin de l'année, je souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année.

-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 56)*

*Le Président*

*Alain BONNIN*